



BONUSECO



Notice d'utilisation

SOMMAIRE

1	BONUS ECO	4
2	PREREQUIS TECHNIQUES	4
2.1.	ADRESSE DU SITE	4
2.2.	RESOLUTION ECRAN	4
2.3.	COMPATIBILITE NAVIGATEURS	4
3	SYMBOLIQUE UTILISEE	7
3.1.	OBJET PERMETTANT LA SAISIE DANS LES FORMULAIRES	7
3.2.	ÉLÉMENTS SPECIFIQUES AUX LISTES ET TABLEAUX	7
3.3.	BOUTONS DE FORMULAIRE	8
3.4.	BOUTONS DE BANDEAU D'EN-TETE	8
4	PRINCIPES GENERAUX D'ERGONOMIE	8
4.1.	NAVIGATION ENTRE ECRAN	8
4.2.	AFFICHAGE EN MODE PLEIN ECRAN	8
4.3.	SAISIE TABULAIRE	8
4.4.	MENU GAUCHE	8
4.5.	LISTES DEROULANTES	9
4.6.	ENREGISTREMENT DES DONNEES SAISIES	9
5	PAGE D'ACCUEIL	9
6	CONNEXION / DECONNEXION	10
6.1.	INITIALISATION	10
6.1.1.	<i>Explication des « noreply@asp-public.fr »</i>	10
6.1.2.	<i>Lien de création</i>	11
6.2.	FENETRE D'IDENTIFICATION	11
6.2.1.	<i>Première connexion</i>	11
6.2.2.	<i>Le SIRET</i>	12
6.3.	PROBLEMES DE CONNEXION	13
6.3.1.	<i>Cas qui génèrent un problème de connexion</i>	13
6.3.2.	<i>Mot de passe expiré</i>	13
6.3.3.	<i>Mot de passe oublié</i>	14
6.4.	DECONNEXION	15
7	ACCES A MON COMPTE	16
7.1.	ACCEDER A MON COMPTE	16
7.2.	CHANGER SON MOT DE PASSE	17
8	MODULE DOSSIER	18
8.1.	ACCES AU MODULE « DOSSIER »	18
8.2.	PRESENTATION DU MODULE DOSSIER	18
8.2.1.	<i>Module dossier suite à la connexion</i>	19
8.2.2.	<i>Module dossier une fois que l'utilisateur est sur un dossier</i>	19
9	PROCESSUS DE RECHERCHE ET CREATION DE DOSSIER	23
9.1.	RECHERCHER UN DOSSIER	23
9.1.1.	<i>Recherche de dossier avec le numéro de dossier mensuel</i>	23
9.1.2.	<i>Recherche de dossier avec le numéro de « vente / location »</i>	24
9.1.3.	<i>Recherche de dossier avec le nom du client</i>	24
9.1.4.	<i>Recherche de dossier avec le numéro d'immatriculation</i>	24
9.1.5.	<i>Recherche de dossier avec le numéro de série</i>	25
9.2.	RECHERCHE DE DOSSIER AVEC L'UTILISATION DE « DATE DE VENTE » (OU DE LOCATION)	25
9.3.	RECHERCHE DE DOSSIER AVEC L'UTILISATION DE LA PLAGE DE « DATE DE DEPOT »	26
9.4.	CREER UN NOUVEAU DOSSIER	26
9.4.1.	<i>Création d'un dossier via la saisie automatique</i>	27
9.4.2.	<i>Création d'un dossier via la saisie manuelle</i>	29

9.5.	ONGLET DEMANDEUR	30
9.6.	ONGLET DEMANDE.....	31
9.6.1.	<i>Ecran acquéreur</i>	31
9.6.2.	<i>Ecran véhicule propre</i>	33
9.6.3.	<i>Ecran véhicule transformé – Rétrofit électrique</i>	43
9.6.4.	<i>Ecran véhicule recyclé</i>	48
9.6.5.	<i>Ecran situation acquéreur</i>	51
9.6.6.	<i>Ecran Pièces justificatives</i>	57
9.7.	ONGLET INSTRUCTION	61
9.7.1.	<i>Eligibilité du demandeur</i>	61
9.7.2.	<i>Eligibilité de la demande</i>	65
9.7.3.	<i>Calcul de l'aide</i>	67
10	RESTITUTIONS VIA LE MODULE « TRAITEMENTS PAR LOT »	70
10.1.	ACCES AUX TRAITEMENTS PAR LOT	70
10.2.	RECHERCHE D'UN OUTIL	71
10.3.	LISTE DES TRAITEMENTS PAR LOT.....	72
10.4.	DEFINITION DES PARAMETRES	72
10.5.	DEFINITION DES CRITERES.....	73
10.5.1.	<i>Sans critères</i>	73
10.5.2.	<i>Avec critères</i>	73
10.5.3.	<i>Etat du dossier</i>	73
10.5.4.	<i>Fourchette de date de dépôt</i>	73
10.5.5.	<i>Suivi des demandes</i>	74
11	ECHANGE DE DONNEES INFORMATISEES (EDI) (SUSPENDU DEPUIS 16/12/2023) 77	
11.1.	ACCES AU MODULE ECHANGE DE DONNEES	77
11.2.	FORMAT ET STRUCTURE DES FICHIERS EDI	77
11.3.	DEPOT DES FICHIERS EDI.....	80
11.4.	COMPTE RENDU DE L'INTEGRATION.....	80
11.4.1.	<i>Compte rendu d'intégration d'un fichier – critères de recherche</i>	80
11.4.2.	<i>Résultat de la recherche</i>	81
11.4.3.	<i>Compte rendu d'intégration d'un dossier</i>	83
12	PRE ENREGISTREMENT AIDE LEASING VOITURE ELECTRIQUE	83
12.1	RECHERCHER UN PRE ENREGISTREMENT	83
12.1.1	<i>Ecran de recherche</i>	83
12.1.2	<i>Tableau des résultats de recherche</i>	84
12.2	CREATION D'UN PRE ENREGISTREMENT.....	84
12.2.1	<i>Ecran de création</i>	84

Cette notice d'utilisation est destinée aux vendeurs / loueurs de véhicules conventionnés, pour la saisie de leurs dossiers.

1 BONUS ECO

L'outil Bonus Eco est l'outil Internet de l'ASP destiné à gérer l'aide à l'acquisition des véhicules propres (Bonus, Prime à la conversion).

Cet outil est mis à la disposition des vendeurs ou loueurs de véhicules ayant signé, avec l'ASP une convention qui leur permet de pratiquer l'avance du montant de l'aide (Bonus et Prime à la conversion) à leurs clients.

Un compte utilisateur Bonus Eco est attribué à chaque transformateur et à chaque vendeur ou loueur de véhicules conventionné pour la saisie des ventes pour lesquelles il a pratiqué l'avance de l'aide Bonus / Prime à la conversion. Le vendeur ou loueur du véhicule est alors le bénéficiaire du paiement des dossiers saisis sur son compte.

Un dossier correspond à une transformation de véhicule ou à une vente ou location d'un véhicule neuf ou véhicule d'occasion.

L'ensemble des ventes ou locations saisies dans un mois est regroupé dans un dossier mensuel. L'ensemble des transformations saisies dans un mois est regroupé dans un autre dossier mensuel.

2 PREREQUIS TECHNIQUES

2.1. Adresse du site

L'adresse de l'outil est : <https://bonuseco.asp-public.fr/>

2.2. Résolution écran

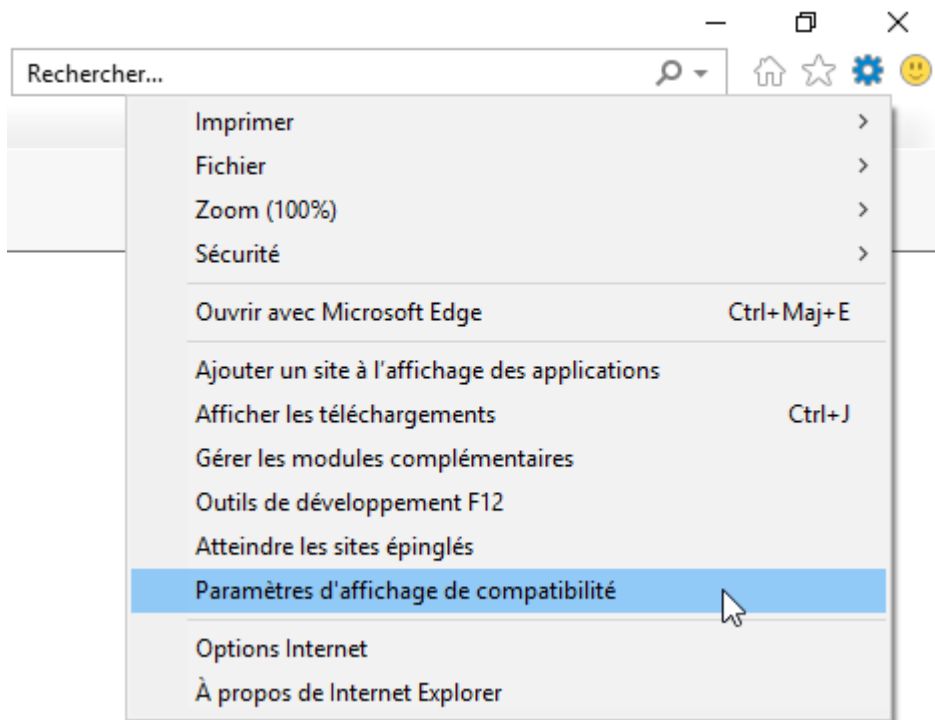
L'applicatif est optimisé pour une résolution de l'écran en 1024 * 768 pixels.

2.3. Compatibilité navigateurs

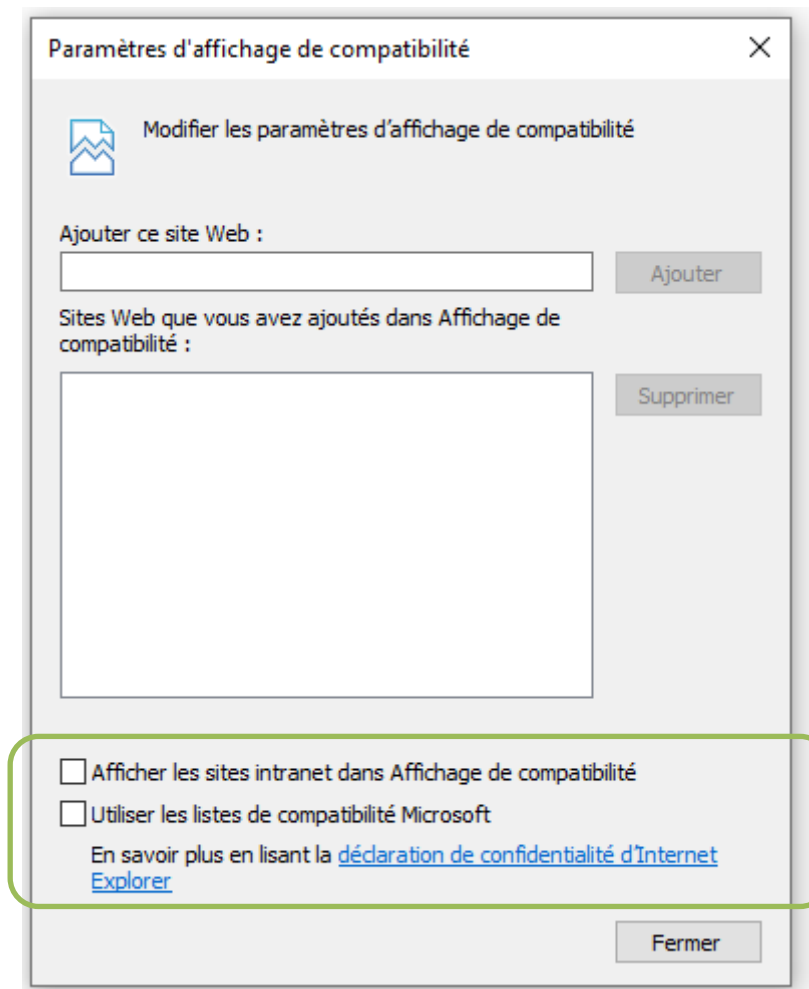
Pour accéder au site Bonus Ecologique, l'utilisateur doit être équipé de :

- Firefox version 38 minimum
- Chrome
- Internet Explorer 11

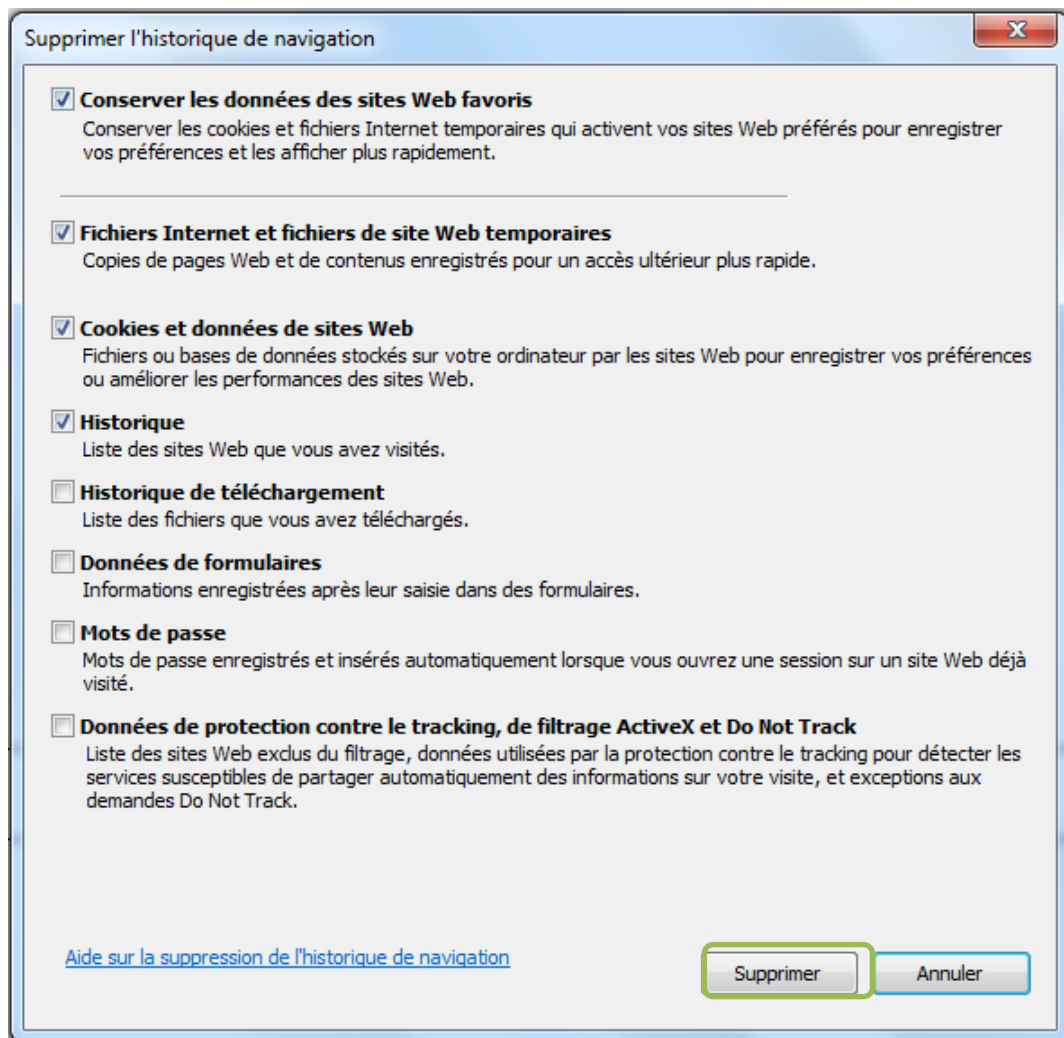
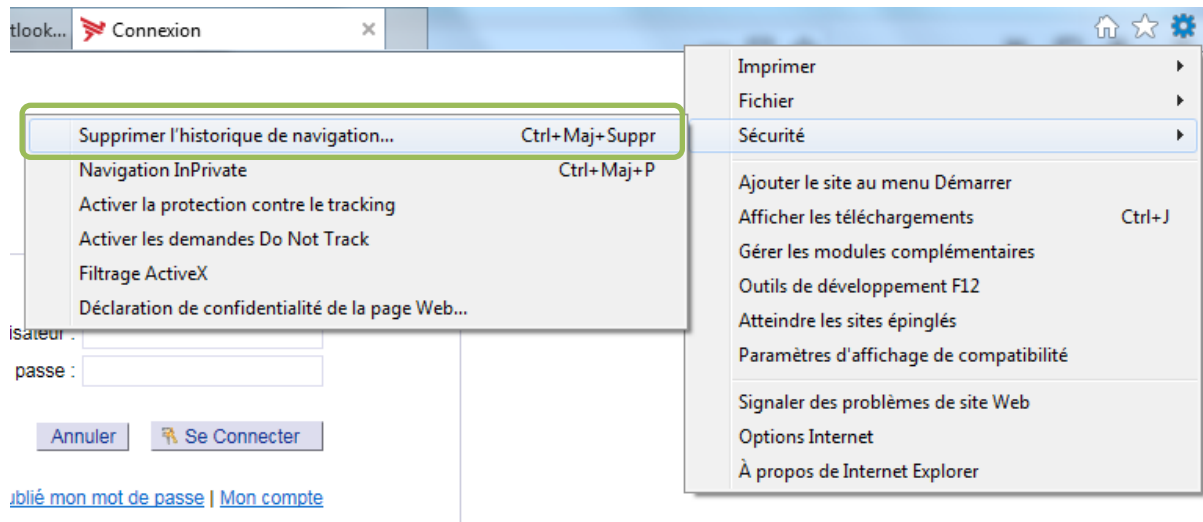
Etape 1 : Paramétrage d'affichage de compatibilité du navigateur Internet Explorer



Dans le menu de paramétrage en haut à droite de la barre d'outils du navigateur, choisir la fonction « Paramètres d'affichage de compatibilité », et s'assurer qu'aucune option n'est cochée.





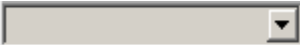



Étape 2 : Vider le cache du navigateur Internet Explorer



3 SYMBOLIQUE UTILISEE









Le chapitre suivant présente les objets et les figures utilisés dans Bonus Eco.

3.1. Objet permettant la saisie dans les formulaires





OBJET	DESCRIPTION
	Bouton radio. Ce bouton est utilisé pour un choix exclusif entre plusieurs options.
	Case à cocher. Ce bouton est utilisé pour un choix de type booléen (oui/non).
	Liste déroulante affichant une liste de valeurs. Cette liste n'est utilisée que pour l'accès aux référentiels contenant moins de 20 valeurs.
	Zone de saisie.
	Bouton loupe permettant d'accéder à une page de recherche de valeurs. Ce bouton complète toujours une zone de saisie. Ce bouton n'est utilisé que pour l'accès aux référentiels contenant au moins 20 valeurs.
	Bouton permettant d'accéder à un calendrier. Ce bouton complète toujours une zone de saisie.

Remarque : Les boutons radio / cases à cocher / listes déroulantes / zones de saisie grisées ou sur fond jaune sont des champs automatiques qui ne peuvent être saisis directement ou modifiés par l'utilisateur.


3.2. Éléments spécifiques aux listes et tableaux

OBJET	DESCRIPTION
	Pictogramme informatif Personne Physique
	Pictogramme informatif Personne Morale
xxxxxxx	Lien permettant d'accéder en consultation et/ou modification à l'occurrence sélectionnée
	Bouton permettant la suppression de la ligne courante du tableau
	<u>Dans un tableau permettant la saisie :</u> Bouton permettant de "valider" les données saisies dans la ligne de saisie et d'initialiser une nouvelle ligne de saisie. <u>Dans un tableau alimenté par des zones de saisie :</u> Bouton permettant d'ajouter dans le tableau les données saisies dans les zones de saisie prévues à cet effet au-dessus du tableau.
	<u>Dans un tableau permettant la saisie :</u> Bouton permettant "d'éditer" les données de la ligne courante et de les rendre modifiables. <u>Dans un tableau alimenté par des zones de saisie :</u> Bouton permettant d'alimenter les zones de saisie prévues à cet effet au-dessus du tableau avec les valeurs de la ligne courante du tableau afin de les rendre modifiables. <u>Dans un tableau alimenté par un pop-up de saisie :</u> Bouton permettant d'ouvrir en modification la page pop-up de saisie détaillée; les zones de saisie de la page pop-up sont alimentées avec les valeurs de la ligne courante du tableau.
	Pictogramme d'infobulle informative. Un texte s'affiche en positionnant le pointeur de la souris dessus
	<u>Dans un tableau alimenté par un pop-up de saisie :</u> Bouton permettant d'accéder en création à la page de saisie détaillée ; les zones de saisie sont vides.
	Bouton permettant d'accéder à une page de commentaires

3.3. Boutons de formulaire

OBJET	DESCRIPTION
 Rechercher	Bouton permettant de lancer un traitement de recherche en base de données.
 Enregistrer	Bouton permettant d'enregistrer les données de la page en base de données.
 Annuler	Bouton permettant d'annuler la saisie en cours et de revenir à l'état initial.
 Créer	Bouton permettant la création d'une nouvelle occurrence de données en base de données (création d'un dossier par exemple).

3.4. Boutons de bandeau d'en-tête

OBJET	DESCRIPTION
	Bouton permettant d'accéder à l'aide en ligne

4 PRINCIPES GENERAUX D'ERGONOMIE

4.1. Navigation entre écran

Le passage d'un écran à l'autre est réalisé en cliquant sur les liens hypertextes présents dans les pages de Bonus Eco.

Il est déconseillé de revenir à l'écran précédent en utilisant la fonctionnalité « page précédente » du navigateur Internet.

4.2. Affichage en mode plein écran

Pour afficher Bonus Eco en mode plein écran, appuyez sur la touche F11 du clavier. Pour revenir au mode d'affichage standard, appuyez à nouveau sur F11.

4.3. Saisie tabulaire

La saisie dans les formulaires peut se faire :

- En plaçant le pointeur de la souris directement dans la zone de saisie voulue
- Ou en se déplaçant de zone de saisie en zone de saisie grâce à la touche tabulation du clavier.

La touche tabulation permet d'accéder à la zone de saisie suivante.

Le retour au champ précédent est permis par les touches Shift + tabulation.

4.4. Menu gauche

Un menu à la gauche de l'écran Bonus Eco permet de naviguer entre les différents modules et d'accéder à une liste de fonctionnalités propres à chaque module.

4.5. Listes déroulantes

Pour afficher les valeurs proposées dans une liste déroulante, il faut cliquer sur la flèche à droite de la liste. Si besoin, l'ascenseur permet d'accéder aux occurrences non affichées.



4.6. Enregistrement des données saisies

Dans tout écran, il est nécessaire de cliquer sur le bouton « ENREGISTRER » avant de changer d'écran afin de conserver les modifications effectuées sur cet écran.

5 PAGE D'ACCUEIL

La **page Bonus Eco** apparaît : elle est composée des liens permettant d'accéder aux différents modules de Bonus Eco : Individus, Dossiers, Traitements par lots, Restitutions.



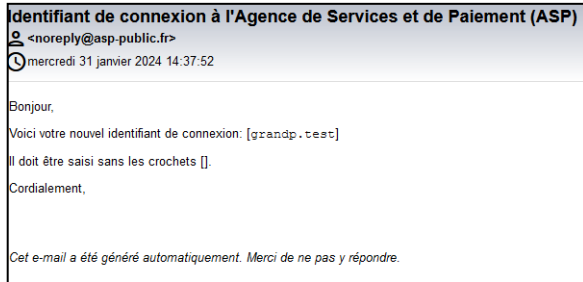
6 CONNEXION / DECONNEXION

6.1. Initialisation

6.1.1. Explication des « noreply@asp-public.fr »

Lors du processus d'habilitation à l'extranet par l'ASP, trois courriels vont être envoyés à l'adresse renseignée sur la convention.

Courriel 1 :



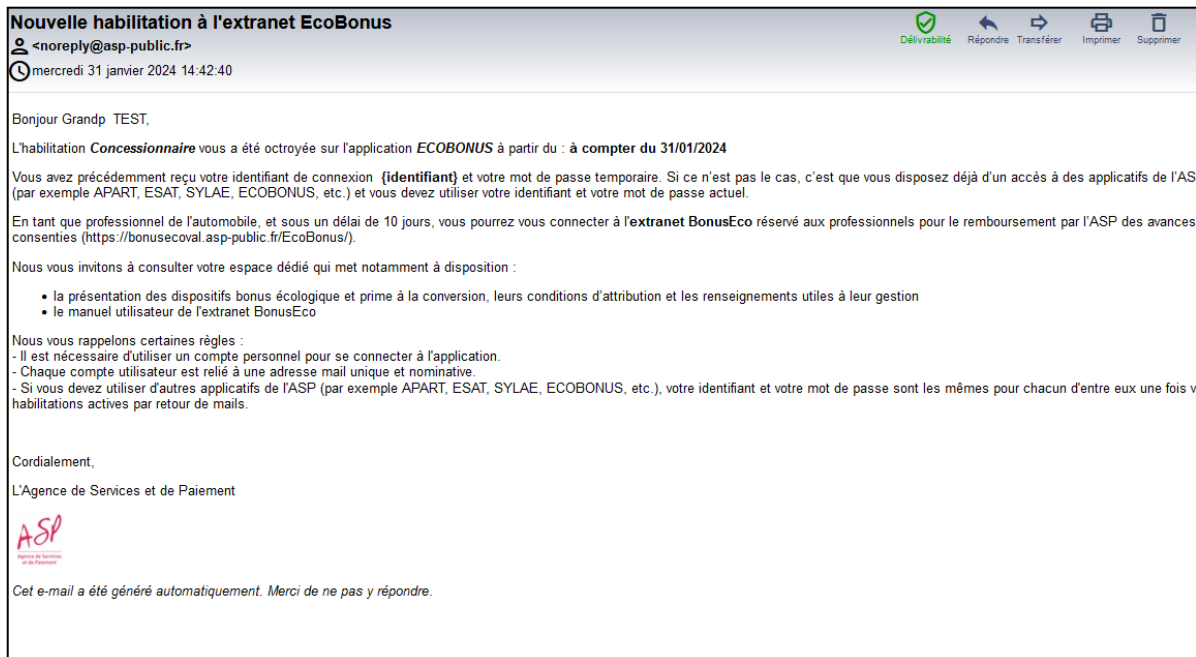
Ce courriel vous renseigne l'identifiant de connexion qui va être nécessaire à chaque connexion. En générale il est constitué de la manière suivante : prénom.nom suivi d'un numéro pour les homonymes. Les informations prises en comptes sont celles présentes sur l'annexe 2bis de la convention avec l'ASP.

Courriel 2 :



Le second courriel comprend un lien éphémère qui se situe dans le texte en gras : « Lien de création ». Il est nécessaire de cliquer dessus pour accéder à un nouvel écran (cf : 6.1.2. Lien de création) qui permet d'initialiser son mot de passe personnel.

Courriel 3 :



Ce dernier courriel atteste que votre compte utilisateur dispose bien des habilitations nécessaires à l'utilisation de l'Extranet. L'utilisateur doit se référer aux instructions du courriel.

Cas où l'utilisateur ne reçoit aucun courriel dans sa boîte mail :

- Soit le courriel est dans les indésirables
- Soit la réponse à la question secrète est fausse auquel cas l'utilisateur doit renouveler la procédure de réinitialisation de son mot de passe
- Soit l'identifiant renseigné par l'utilisateur est erroné auquel cas il doit renouveler la procédure de réinitialisation de son mot de passe
- S'il ne parvient pas à le réinitialiser seul, l'utilisateur doit contacter l'Assistance

6.1.2. Lien de création

The screenshot shows a web form titled 'Mon Compte' with the subtitle 'Initialisation du mot de passe et de la question secrète pour Grandp TEST'. The form includes instructions: 'Le mot de passe doit être différent de l'identifiant et comporter :', followed by requirements: '• 8 caractères minimum', '• 1 chiffre', and '• 1 caractère spécial minimum (exemples: _?!%&*)'. It also states: 'Les caractères accentués ne sont pas autorisés. La réponse secrète doit comporter au moins 4 caractères. Faites attention aux majuscules et aux accents dans votre réponse.' The form has four input fields: 'Nouveau mot de passe : *', 'Confirmation mot de passe : *', 'Question secrète : *', and 'Réponse secrète : *'. Each field has a small eye icon to toggle visibility. A blue 'Enregistrer' button is at the bottom.

Lorsque vous avez cliqué sur le bouton « **Lien de création** » du Courriel 2 (cf : 1.14.1) cette fenêtre apparaît. Il faut suivre les instructions de celle-ci afin de créer son mot de passe définitif. Vous disposez de 15 jours pour l'initialiser.

La question secrète sera demandée lorsque l'utilisateur aura perdu son mot de passe. La question que vous remplissez manuellement sera reproposé automatiquement lors de la procédure de récupération du mot de passe. (cf : 1.16.3). **Ces éléments (question/réponse) sont libres et confidentiels. Ils doivent être mémorisés** car la réponse secrète sera nécessaire à l'utilisateur s'il souhaite modifier son mot de passe via son **Compte Utilisateur** ou via un nouveau lien éphémère envoyé par courriel.

6.2. Fenêtre d'identification

6.2.1. Première connexion

L'utilisateur est à présent prêt pour accéder à la fenêtre d'identification de la page d'accueil Bonus Eco <https://bonuseco.asp-public.fr/EcoBonusAccueil/>

L'utilisateur renseigne son identifiant de connexion et son mot de passe.

The screenshot shows the ASP login page. On the left is the ASP logo (Agence de Services et de Paiement). In the center is a 'Connexion' form with fields for 'Utilisateur' and 'Mot de passe', and buttons for 'Annuler' and 'Se connecter'. Below the form is a link: 'Je n'ai pas mon mot de passe | Mot de passe oublié'. At the bottom, there is an 'information de maintenance' box with a red warning icon and text: 'Voici le message d'accueil de l'application. Il peut être sur écran figé.'

A la première connexion un contrôle « capchat » à lieu :



L'utilisateur accède à la page « **Saisie du contenu d'une image aléatoire** » : il reproduit dans la zone de saisie les caractères figurant sur l'image à gauche de la zone, et clique sur « Valider ».

6.2.2. Le SIRET



Si l'utilisateur est mono Siret (rattaché à un seul Siret) :

Il peut naviguer entre les modules (menu situé à gauche de l'écran) pour lesquels il est habilité sans avoir à s'identifier à nouveau.



Si l'utilisateur est multi Siret (= si son identifiant de connexion est associé à plusieurs Siret) :

Une fenêtre « Sélection du SIRET/de l'établissement » s'ouvre.

Elle lui permet de choisir le Siret sur lequel il souhaite ouvrir une session. Cliquez sur « Envoyer »

S'il souhaite ouvrir une session sur un autre Siret :

Il devra se déconnecter et sélectionner un autre Siret. Une fois le Siret sélectionné, l'utilisateur peut naviguer entre les modules pour lesquels il est habilité sans avoir à s'identifier à nouveau.

6.3. Problèmes de connexion

6.3.1. Cas qui génèrent un problème de connexion

Si ce message d'erreur s'affiche « *Le couple identifiant/mot de passe est incorrect* »

- L'utilisateur dispose de 3 essais pour renseigner la bonne combinaison (identifiant/mot de passe)

Si un nouveau message d'erreur s'affiche « *Le compte a été verrouillé suite à un trop grand nombre d'échecs de connexion avec cet identifiant utilisateur* »

- L'utilisateur a fait plus de 3 essais et le compte s'est verrouillé, il doit patienter une vingtaine de minutes et faire un nouvel essai de connexion
- Si cet essai n'est pas concluant, l'utilisateur peut réinitialiser son mot de passe en passant par la procédure « J'ai oublié mon mot de passe » sous réserve d'avoir renseigné la réponse secrète
- Si l'utilisateur ne parvient toujours pas à se connecter il devra contacter l'Assistance pour réinitialiser son mot de passe

Le mot de passe expire au terme de 90 jours :

- Si la dernière connexion de l'utilisateur date de plus de 3 mois, le mot de passe devra être réinitialisé dès le prochain essai de connexion
- Avant/au terme du délai de 90 jours, l'utilisateur est informé de l'expiration de son mot de passe et il est invité à le modifier via « Mon compte » (se reporter au chapitre 7.2 Changer son mot de passe)

Si le message d'erreur suivant s'affiche « *Vous n'avez pas les autorisations requises pour vous connecter sur cette application* »

- L'utilisateur doit contacter l'Assistance pour vérifier et rétablir son habilitation à l'application BonusEco.

6.3.2. Mot de passe expiré

Mot de passe expiré pour prenom.nom

Le mot de passe doit être différent de l'identifiant et comporter 8 caractères minimum dont 1 chiffre et 1 caractère spécial minimum (exemples: ..7!:%&#). Les caractères accentués ne sont pas autorisés.

Entrez l'ancien mot de passe :

Entrez le nouveau mot de passe :

Confirmez le nouveau mot de passe :

Changement du mot de passe

Sélection du SIRET / de l'établissement

Sélection du Siret / de l'établissement

Siret / Etablissement : 81500001300012 / CONCESSIONNAIRE GUS / 87022

81500001300012 / CONCESSIONNAIRE GUS / 87022 AIXE-SUR-VIENNE

81600001200012 / GARAGE GUS / 87240 AMBAZAC

Déconnexion

L'utilisateur doit renseigner les champs :

- Saisir le mot de passe expiré
- Le nouveau mot de passe de son choix.

Le mot de passe doit avoir au minimum 8 caractères. Il doit contenir au moins une lettre, au moins un chiffre et au moins un des caractères suivants :

- . (point)
- ; (point – virgule)
- ? (point d’interrogation)
- ! (point d’exclamation)
- (deux points)
- % (pour-cent)

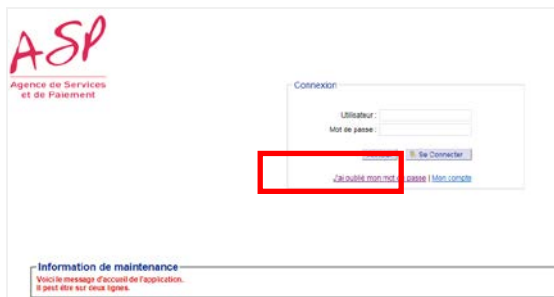
L'utilisateur valide en cliquant sur « Changement de mot de passe » et accède à l'écran d'accueil Bonus Eco :



6.3.3. Mot de passe oublié

Depuis la mire de connexion, l'utilisateur peut récupérer son mot de passe :

L'utilisateur saisit son identifiant utilisateur et clique sur « J'ai oublié mon mot de passe » :



Une fenêtre s'ouvre et invite l'utilisateur à répondre à une addition / soustraction simple :



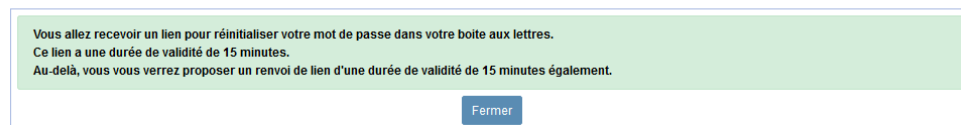
Une nouvelle fenêtre s'ouvre et invite l'utilisateur à renseigner la réponse à la question secrète.



- Un message informe l'utilisateur que son nouveau lien éphémère de réinitialisation de mot de passe va lui être transmis par courriel.

Mon Compte

J'ai oublié mon mot de passe - Fin du processus



Cas où l'utilisateur ne reçoit aucun courriel dans sa boîte mail :

- Soit le mail est dans les indésirables (spams).
- Soit la réponse à la question secrète est fausse auquel cas l'utilisateur doit renouveler la procédure de réinitialisation de son mot de passe
- Soit l'identifiant renseigné par l'utilisateur est erroné auquel cas il doit renouveler la procédure de réinitialisation de son mot de passe
- S'il ne parvient pas à le réinitialiser seul, l'utilisateur doit contacter l'Assistance

6.4. Déconnexion

Pour se déconnecter de Bonus Eco, l'utilisateur doit activer le lien « Déconnexion » présent dans le coin en haut à gauche droite de chaque écran.



***Avant de quitter l'application, l'utilisateur doit se déconnecter.
Il est déconseillé d'utiliser la croix en haut à droite de l'écran***

7 ACCES à MON COMPTE

7.1. Accéder à Mon compte

Vous avez la possibilité de gérer votre compte utilisateur. Ainsi, vous pouvez modifier votre question secrète, modifier votre mot de passe.

Depuis la mire de connexion, l'utilisateur accède à son compte utilisateur.

Cliquer sur « Mon compte »

Un nouvel écran s'affiche, vous demandant de vous identifier :

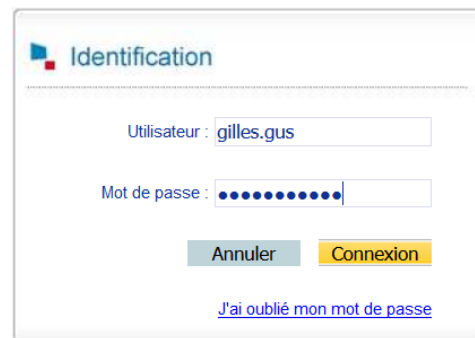


Identification

Utilisateur :

Mot de passe :

[J'ai oublié mon mot de passe](#)



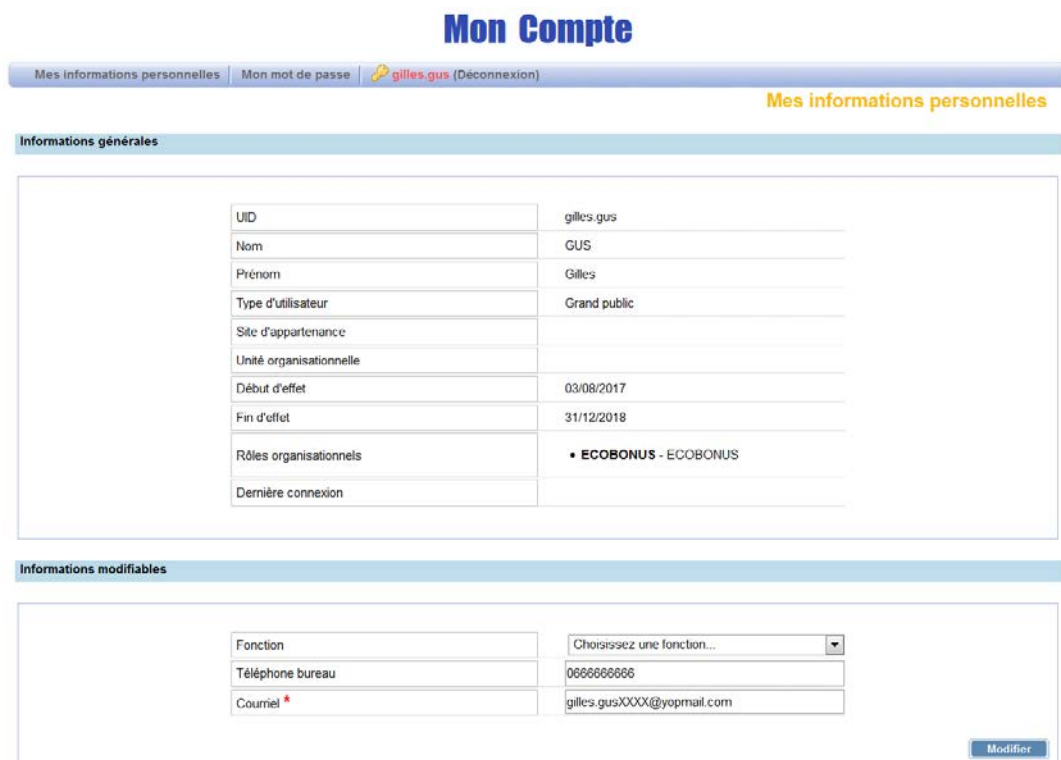
Identification

Utilisateur :

Mot de passe :

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

Vous accédez à l'écran récapitulant vos informations personnelles :



Mon Compte

Mes informations personnelles | Mon mot de passe | [gilles.gus](#) (Déconnexion)

Mes informations personnelles

Informations générales

UID	gilles.gus
Nom	GUS
Prénom	Gilles
Type d'utilisateur	Grand public
Site d'appartenance	
Unité organisationnelle	
Début d'effet	03/08/2017
Fin d'effet	31/12/2018
Rôles organisationnels	• ECOBONUS - ECOBONUS
Dernière connexion	

Informations modifiables

Fonction	Choisissez une fonction...
Téléphone bureau	0666666666
Courriel *	gilles.gusXXXX@yopmail.com

Vous pouvez, si besoin, modifier vos informations (courriel et téléphone).

7.2. Changer son mot de passe

The screenshot shows the 'Mon Compte' page. At the top, there is a navigation bar with three tabs: 'Mes informations personnelles', 'Mon mot de passe', and 'gilles.gus (Déconnexion)'. The 'Mon mot de passe' tab is highlighted with a red rectangular box. To the right of the navigation bar, the text 'Mes informations personnelles' is displayed in yellow. Below the navigation bar, there is a section titled 'Informations générales' with a light blue header. Underneath, there is a table with two columns: 'Label' and 'Valeur'. The first row shows 'UID' with the value 'gilles.gus'. The second row shows 'Nom' with the value 'GUS'.

Dans l'écran « MON COMPTE », l'utilisateur accède à l'écran « changement de mot de passe ».

Le login de l'utilisateur connecté est pré rempli.

Pour changer de mot de passe :

- ⇒ Saisir le mot de passe en cours dans la première zone de saisie libre,
- ⇒ Saisir ensuite le nouveau mot de passe
- ⇒ Ressaisir le nouveau mot de passe pour confirmation
- ⇒ Cliquer sur le bouton « Enregistrer » pour valider le changement de mot de passe

The screenshot shows the 'Changer mon mot de passe' page. At the top, there is a navigation bar with three tabs: 'Mes informations personnelles', 'Mon mot de passe', and 'gilles.gus (Déconnexion)'. The 'Mon mot de passe' tab is highlighted in yellow. Below the navigation bar, there is a section titled 'Changer mon mot de passe' with a light blue header. Underneath, there is a form with three input fields: 'Ancien mot de passe *', 'Nouveau mot de passe *', and 'Confirmer le nouveau mot de passe *'. Each field has a corresponding masked input field with asterisks. To the right of the form, there is a blue button labeled 'Enregistrer'.

Le mot de passe doit avoir au minimum 8 caractères. Il doit contenir au moins une lettre, au moins un chiffre et au moins un des caractères suivants :

- . (point)
- ; (point – virgule)
- ? (point d'interrogation)
- ! (point d'exclamation)
- : (deux points)
- % (pour-cent)

8 MODULE DOSSIER

8.1. Accès au module « DOSSIER »



Dans Bonus Eco, vous avez accès au module « Dossiers » pour toutes les opérations concernant vos dossiers (création, saisie, recherche, suivi...) et au module « traitement par lot » pour obtenir des restitutions sur les saisies effectuées. Les autres modules sont destinés aux utilisateurs Gestionnaires de l'ASP, leur accès vous sera refusé.

8.2. Présentation du module dossier

Rappel

Un dossier correspond à une transformation, une vente ou location d'un véhicule neuf ou véhicule d'occasion.

L'ensemble des ventes ou locations saisies dans un mois est regroupé dans un dossier mensuel. L'ensemble des transformations saisies dans un mois est regroupé dans un autre dossier mensuel.

Définitions

Bénéficiaire : le bénéficiaire est le destinataire du paiement du dossier

Dossier mensuel vente ou location : le dossier mensuel regroupe tous les dossiers de vente ou location saisis dans un mois pour un même bénéficiaire. La structure du numéro permet de retrouver l'année et le mois du dossier : le numéro est composé du préfixe « ECO » suivi de l'année (sur 2 chiffres) et du mois (sur 2 chiffres), les 6 derniers chiffres constituent le numéro d'ordre.

Dossier mensuel transformation : le dossier mensuel regroupe tous les dossiers de transformation saisis dans un mois pour un même bénéficiaire. La structure du numéro permet de retrouver l'année et le mois du dossier : le numéro est composé du préfixe « RET » suivi de l'année (sur 2 chiffres) et du mois (sur 2 chiffres), les 6 derniers chiffres constituent le numéro d'ordre.

Dossier : un dossier correspond à une transformation, vente ou une location d'un véhicule pour lequel l'avance de l'aide a été réalisée.

Acquéreur/bénéficiaire final : l'acquéreur ou bénéficiaire final est le client. Autrement dit, celui qui sera acheteur ou preneur location du véhicule et, à qui l'avance de l'aide a été faite.

8.2.1. Module dossier suite à la connexion

Une fois connecté, l'utilisateur accède à une première page lui permettant, entre autre, soit de :

- **Rechercher un dossier** : cliquer dans le menu gauche sur « **Recherche dossier** ». Cet écran permet de rechercher un dossier déjà créé.
- **Créer un dossier** : cliquer dans le menu gauche sur « **Création de dossier** ». Cet écran permettra de créer un nouveau dossier.

Le menu à gauche de l'écran comporte 6 liens :

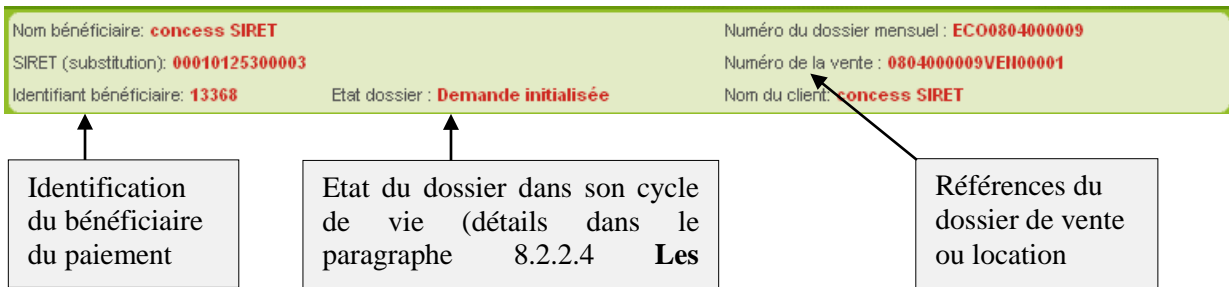
- Recherche dossier : lien vers la page « recherche dossier »
- Création de dossier : lien permettant d'accéder directement à la création d'un nouveau dossier
- Paiements réalisés : lien permettant de visualiser un récapitulatif des paiements
- Envoi de données : fonctionnalité d'échange de données informatisées (se reporter au chapitre 11 Echange de données informatisées (EDI))
- Restitutions : lien permettant d'accéder au « Traitement par lot »
- Manuel Utilisateur
- Pré enregistrement d'aide au leasing : lien vers la fonctionnalité de recherche et de création de pré enregistrement

8.2.2. Module dossier une fois que l'utilisateur est sur un dossier

Bandeau
d'en-tête
Onglets
Sous-onglets

8.2.2.1. Bandeau d'en-tête

Le bandeau d'en-tête restitue les références du dossier.



8.2.2.2. Menu de gauche

Le menu à gauche de l'écran comporte 7 liens :

- Recherche dossier : lien vers la page « recherche dossier »
- Création de dossier : lien permettant d'accéder directement à la création d'un nouveau dossier
- Changement d'état : lien permettant de faire régresser le dossier en cours à un état antérieur afin d'y apporter des modifications (le changement d'état n'est pas autorisé pour les dossiers à l'état 'réalisé' ou 'soldé')
- Paiements réalisés : lien permettant de visualiser un récapitulatif des paiements
- Envoi de données : fonctionnalité d'échange de données informatisées (se reporter au chapitre 11 Echange de données informatisées (EDI))
- Restitutions : lien permettant d'accéder au « Traitement par lot »
- Manuel Utilisateur

ASP BonusÉco interface details:

- Logo: République Française, ASP Agence de Services et de Paiement, Ministère de la Transition Écologique, Bonus Écologique (ECOD), Présent pour l'avenir.
- Header: Bonus Écologique (ECOD), Déconnexion, GARAGE Top, SIRET : 82980161282458 / TOP GARAGE / 56000 VANNES
- Menu de gauche (à gauche de l'écran):
 - Recherche dossier
 - Création de dossier
 - Changement d'état
 - Paiements réalisés
 - Envoi de données
 - Restitutions
 - Manuel Utilisateur
- Informations dossier:
 - Nom bénéficiaire: **TOP GARAGE**
 - SIRET: **82980161282458**
 - Identifiant bénéficiaire: **84655**
 - Etat dossier: **Décidé**
 - Numéro du dossier mensuel: **EC02010000001**
 - Numéro vente/location: **2010000001VEN00017**
 - Nom du client: **KERDILES JACQUESO**
- Navigation: Demandeur, Demande, Instruction, Réalisation, Paiement, Historique
- Identification personne morale:
 - N° SIRET: 82980161282458
 - Dénomination sociale: TOP GARAGE
 - Forme juridique: SARL
 - Nature juridique: DROIT PRIVE
 - Code APE (Activité):
 - Date d'immatriculation:
 - Date fin activité:

8.2.2.3. Onglets

Les données du dossier sont structurées **dans 6 onglets** matérialisant le cycle de vie du dossier, de sa création à sa mise en paiement.



8.2.2.3.1 Onglet « Demandeur »

L'onglet « Demandeur » restitue les données relatives au bénéficiaire du paiement. Il comporte 3 sous-onglets :

- Individu : seul accessible à l'utilisateur en consultation uniquement. En effet, l'utilisation ne peut pas modifier les données figurant dans ce sous-onglet.
- Tiers actif
- Procédures judiciaires

Demandeur	Demande	Instruction	Réalisation	Paiement
<u>Individu</u>	Tiers actif	Procédures judiciaires		

8.2.2.3.2 Onglet « Demande »

L'onglet « Demande » permet de recueillir l'ensemble des données nécessaires pour vérifier l'éligibilité du dossier et calculer le montant de l'aide.

Demandeur	Demande	Instruction	Réalisation	Paiement	Historique
<u>Acquéreur</u>	Véhicule Propre	Véhicule Recyclé	Situation acquereur	Pièces justificatives	

L'onglet « Demande » comporte 5 sous-onglets :

- « **Acquéreur** » : sous onglet destiné à la saisie des données d'identification du client, acquéreur du véhicule propre neuf ou véhicule propre d'occasion et remettant éventuellement un véhicule ancien pour destruction.
- « **Véhicule propre** » : sous onglet destiné à la saisie des données relatives au véhicule neuf ou véhicule d'occasion pour lequel le Bonus est demandé ou ouvrant droit à une prime à la conversion.
- « **Véhicule recyclé** » : sous onglet destiné à la saisie éventuelle des données relatives au véhicule ancien pour lequel la prime à la conversion est demandée.
- « **Situation acquéreur** » : sous onglet destiné à la saisie des données nécessaires à l'obtention d'une majoration de la prime à la conversion. Cette majoration peut être liée à sa situation fiscale, son lieu de résidence avec la majoration Zone Faible Emission ou encore son lieu de travail avec de nouveau la majoration Zone Faible Emission ou encore la majoration dite « Gros rouleur » (30 km Domicile/Travail ou 12000km/an).
- « **Pièces justificatives** » : sous onglet permettant de constituer et déposer la liste des pièces justificatives nécessaires au dossier.

Remarque : Pour la transformation des véhicules, le sous-onglet « **Véhicule propre** » est remplacé par le sous-onglet « **Véhicule transformé** » et le sous-onglet « **Véhicule recyclé** » n'existe pas.

Demandeur	Demande	Instruction	Réalisation	Paiement	Historique
Acquéreur	<u>Véhicule transformé</u>	Situation acquereur	Pièces justificatives		

8.2.2.3.3 Onglet « Instruction »

L'onglet « Instruction » devient accessible dès lors que **la Demande est complète et valide**.

Demandeur	Demande	Instruction	Réalisation	Paiement
<u>Eligibilité du demandeur</u>	Eligibilité de la demande	Calcul de l'aide		

L'onglet « Instruction » comporte 3 sous-onglets :

- « **Eligibilité du demandeur** » : sous-onglet permettant de vérifier à partir de critères prédéfinis que l'acquéreur du véhicule remplit les conditions réglementaires pour bénéficier de des différentes primes et majorations.
- « **Eligibilité de la demande** » : sous-onglet permettant de vérifier à partir de critères prédéfinis que le véhicule neuf et, éventuellement, le véhicule ancien, remplissent les conditions réglementaires pour l'octroi des différentes primes.
- « **Calcul de l'aide** » : sous-onglet permettant à l'utilisateur de lancer le calcul de

Demandeur	Demande	Instruction	Réalisation	Paiement	Historique
-----------	---------	-------------	-------------	----------	-------------------

l'aide, le résultat du calcul y est restitué.

8.2.2.3.4 Onglet « Historique »

Cet onglet est accessible à l'utilisateur quel que soit l'état du dossier. Il permet de visualiser les dates clefs de changement d'état du dossier.

8.2.2.4. Les différents états de dossier possibles

L'état du dossier matérialise son cycle de vie de sa création à sa mise en paiement.

Les états de dossier dans BonusEco sont au nombre de 6 : « Demande initialisée », « Instruction en cours », « Décidé », « Réalisé », « Soldé », et « Clos ». L'état du dossier figure dans le bandeau d'en-tête du dossier.

- **Demande initialisée**

L'état « Demande initialisée » intervient dès lors que le dossier est créé, le dossier reste à cet état jusqu'à ce que l'utilisateur valide la demande (dernier écran de l'onglet « Demande »).

- **Instruction en cours**

Lorsque la demande est validée, le dossier passe à l'état « Instruction en cours », l'onglet « Instruction devient alors accessible à l'utilisateur. A l'état « Instruction en cours », l'onglet « Demande » reste accessible à l'utilisateur, par contre les données de cet onglet ne sont plus modifiables. Le dossier reste à l'état « Instruction en cours » jusqu'à ce que l'utilisateur lance le calcul du montant de l'aide (dernier écran de l'onglet « Instruction »).

- **Décidé**

Dès lors que l'aide est calculée, le dossier passe à l'état « Décidé », l'onglet « Instruction » reste accessible à l'utilisateur, mais les données de cet onglet ne sont plus modifiables.

Le dossier reste à l'état « Décidé » jusqu'à ce qu'une autorisation de paiement soit saisie (cette étape est réalisée par l'ASP et signifie que le dossier a été mis en paiement).

- **Réalisé**

Lorsqu'une autorisation de paiement est saisie et validée pour le dossier, il passe à l'état « Réalisé », le dossier reste à cet état jusqu'à sa liquidation pour paiement.

- **Soldé**

Dès lors que l'aide est payé, le dossier passe à l'état soldé.

- **Clos**

Le passage à cet état est manuel en utilisant la fonctionnalité de changement d'état avec le motif « Saisie erronée » ou « Fin de traitement du dossier ». Il permet de clarifier la liste des dossiers en attente d'un paiement de ceux qui sont calculés à 0 ou dont la création est une erreur.

Changement d'état :

Dès lors que le dossier passe à un état supérieur, les onglets de l'état antérieurs ne peuvent plus être modifiés (ils apparaissent comme grisés et non modifiables).

Dans le cas où il est nécessaire de modifier des données des onglets antérieurs, l'utilisateur doit au préalable **faire régresser l'état du dossier**. Pour cela, il utilise le lien « Changement d'état » dans le menu gauche du module dossier.

NB: Le changement d'état n'est plus possible pour les dossiers mis en paiement ou payés.

9 PROCESSUS DE RECHERCHE ET CREATION DE DOSSIER

9.1. Rechercher un dossier

9.1.1. Recherche de dossier avec le numéro de dossier mensuel

Dans ce type de recherche, sont affichées toutes les « ventes » relevant du dossier mensuel ECOAAMM000000 (Bonus et Prime à la conversion) ou RETAAMM000000 (Retrofit électrique).

RECHERCHE DOSSIERS

Numéro du dossier mensuel : Numéro vente/location :

Nom du client :

Numéro d'immatriculation :

Numéro d'identification ou le numéro dans la série du type :

Date de vente ou location : entre et

Etat du dossier :

13 résultats trouvés(s).

Dispositif	Dossier n°	Nom patronymique / Prénom ou Dénomination Sociale	SIRET	Etat	Date de la vente
	0903000004VEN00001	concessionnaire renault ii	00010120400006	Soldé	01/02/09
	0903000004VEN00002	concessionnaire renault ii	00010120400006	Demande initialisée	
	0903000004VEN00003	concessionnaire renault ii	00010120400006	Instruction en cours	24/10/08
	0903000004VEN00004	valla véronique		Soldé	12/01/09

5 dossiers trouvés

RECHERCHE DOSSIERS

Numéro du dossier mensuel : Numéro vente/location :

Nom du client :

Numéro d'immatriculation (A) :

Numéro d'identification ou le numéro dans la série du type (E) :

Date de dépôt : entre et

Etat du dossier :

Dispositif	Dossier n°	Nom patronymique / Prénom ou Dénomination Sociale	SIRET	Etat	Date de création
Transformation Retrofit	2109000004VEN00001	BILOUT André		Demande initialisée	17/09/2021
Transformation Retrofit	2109000004VEN00002	DUVIN BERNARD		Décidé	17/09/2021
Transformation Retrofit	2109000004VEN00003	TEST PIZZA GIOCOMO		Demande initialisée	17/09/2021
Transformation Retrofit	2109000004VEN00004	ALPHA HUIT		Instruction en cours	28/09/2021
Transformation Retrofit	2109000004VEN00005	RENAULT LOUIS		Demande initialisée	29/09/2021


9.1.2. Recherche de dossier avec le numéro de « vente / location »

Les critères supplémentaires autres que le numéro de déclinaison dossier ne seront pas pris en compte.

RECHERCHE DOSSIERS

Numéro du dossier mensuel :
 Nom du client :
 Numéro d'immatriculation :
Sans caractère joker
 Numéro d'identification ou le numéro dans la série du type :
Sans caractère joker
 Date de vente ou location : entre et

Numéro vente/location :
 Etat du dossier :



Un résultat trouvé.

LISTE DES DOSSIERS TROUVES

Dispositif	Dossier n°	Nom patronymique / Prénom ou Dénomination Sociale	SIRET	Etat	Date de la vente
	0904000001 VEN00006	concessionnaire renault li	00010120400006	Décidé	10/03/09

9.1.3. Recherche de dossier avec le nom du client

RECHERCHE DOSSIERS

Numéro du dossier mensuel :
 Nom du client :
 Numéro d'immatriculation :
Sans caractère joker
 Numéro d'identification ou le numéro dans la série du type :
Sans caractère joker
 Date de vente ou location : entre et

Numéro vente/location :
 Etat du dossier :



3 résultats trouvé(s).

LISTE DES DOSSIERS TROUVES

Dispositif	Dossier n°	Nom patronymique / Prénom ou Dénomination Sociale	SIRET	Etat	Date de la vente
	0810000001 VEN00003	valla véronique		Soldé	12/08/08

Note : Le caractère étoile peut être utilisé pour ne pas saisir le nom en entier.


9.1.4. Recherche de dossier avec le numéro d'immatriculation

Les critères supplémentaires autres que le numéro d'immatriculation et numéro de série ne seront pas pris en compte.

RECHERCHE DOSSIERS

Numéro du dossier mensuel :
 Nom du client :
 Numéro d'immatriculation :
Sans caractère joker
 Numéro d'identification ou le numéro dans la série du type :
Sans caractère joker
 Date de vente ou location : entre et

Numéro vente/location :
 Etat du dossier :



Un résultat trouvé.

LISTE DES DOSSIERS TROUVES

Dispositif	Dossier n°	Nom patronymique / Prénom ou Dénomination Sociale	SIRET	Etat	Date de la vente
	0903000004 VEN00001	concessionnaire renault li	00010120400006	Soldé	01/02/09

9.1.5. Recherche de dossier avec le numéro de série

Les critères supplémentaires autres que le numéro d'immatriculation et numéro de série ne seront pas pris en compte.

RECHERCHE DOSSIERS

Numéro du dossier mensuel : Numéro vente/location :

Nom du client :

Numéro d'immatriculation : **ARETSS54545**

Sans caractère joker

Numéro d'identification ou le numéro dans la série du type :

Sans caractère joker

Date de vente ou location : entre et

Etat du dossier :

3 résultats trouvé(s).

LISTE DES DOSSIERS TROUVES

Dispositif	Dossier n°	Nom patronymique / Prénom ou Dénomination Sociale	SIRET	Etat	Date de la vente
	0812000001VEN00018	concessionnaire renault li	00010120400006	Soldé	20/08/08

9.2. Recherche de dossier avec l'utilisation de « date de vente » (ou de location)

Les deux champs date 'entre' / 'et' peuvent être renseignés : la recherche se fera par rapport à la date de dépôt de la prestation dossier. A noter qu'il est possible de faire une recherche en ne renseignant qu'une seule de ces deux dates.

Un filtre sur l'état du dossier permet d'affiner la recherche.

RECHERCHE DOSSIERS

Numéro du dossier mensuel : Numéro vente/location :

Nom du client :

Numéro d'immatriculation :

Sans caractère joker

Numéro d'identification ou le numéro dans la série du type :

Sans caractère joker

Date de vente ou location : entre et

Etat du dossier :

3 résultats trouvé(s).

LISTE DES DOSSIERS TROUVES

Dispositif	Dossier n°	Nom patronymique / Prénom ou Dénomination Sociale	SIRET	Etat	Date de la vente
	0904000001VEN00006	concessionnaire renault li	00010120400006	Décidé	10/03/09
	0904000001VEN00007	concessionnaire renault li	00010120400006	Décidé	21/03/09
	0904000001VEN00011	concessionnaire renault li	00010120400006	Décidé	03/03/09

9.3. Recherche de dossier avec l'utilisation de la plage de « date de dépôt »

Tous les dossiers dont le véhicule propre ou le véhicule transformé aura été enregistré seront affichés.

3 dossiers trouvés

RECHERCHE DOSSIERS

Numéro du dossier mensuel : RET210900004 Numéro vente/location :

Nom du client :

Numéro d'immatriculation (A) :

Sans caractère joker

Numéro d'identification ou le numéro dans la série du type (E) :

Sans caractère joker

Date de dépôt : entre 20/09/2021 et

Etat du dossier :

LISTE DES DOSSIERS TROUVES

Dispositif	Dossier n°	Nom patronymique / Prénom ou Dénomination Sociale	SIRET	Etat	Date de création
Transformation Rétrofit	2109000004VEN00002	DUVIN BERNARD		Décidé	17/09/2021
Transformation Rétrofit	2109000004VEN00004	ALPHA HUIT		Instruction en cours	28/09/2021
Transformation Rétrofit	2109000004VEN00005	RENAULT LOUIS		Demande initialisée	29/09/2021

9.4. Créer un nouveau dossier

Pour créer un nouveau dossier, cliquez sur le lien « Création de dossier » dans le menu de gauche.

RECHERCHE DOSSIERS

Numéro du dossier mensuel : Numéro vente/location :

Nom du client :

Numéro d'immatriculation :

Sans caractère joker

Numéro d'identification ou le numéro dans la série du type :

Sans caractère joker

Date de dépôt : entre et

Etat du dossier :

Menu de gauche : Recherche dossier, **Création de dossier**, Paiements réalisés, Envoi de données, Restitutions, Manuel Utilisateur

Ministère de la Transition écologique et solidaire

L'onglet de création d'un dossier est présent dans le menu de gauche

L'utilisateur à la possibilité de :

- Saisir un véhicule neuf/d'occasion pour la déclinaison dispositif « Bonus Ecologique – Distributeur »
- Créer le dossier grâce à la saisie automatique ou manuelle.

Ecran pour la déclinaison dispositif « Bonus Ecologique – Distributeur » :

Création du numéro administratif

Déclinaison dispositif* : Bonus Écologique - Distributeur

Code déclinaison : ECO 3 caractères alphanumériques pour le code de la mesure

Type de véhicule* : Neuf Occasion

Numéro d'immatriculation* :

Numéro d'identification ou le numéro dans la série du type* :

* : Champs obligatoires

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Choix du type de véhicule
Neuf / Occasion
Et
Saisie du numéro d'immatriculation
et du numéro de série

Ecran pour la déclinaison dispositif « Transformation GPL – Transformateur » :

Choix du type de véhicule
Neuf / Occasion

The screenshot shows the 'Création du numéro administratif' form. The 'Déclinaison dispositif*' dropdown is set to 'Transformation GPL - Transformateur'. The 'Code déclinaison*' is 'GPL'. The 'Type de véhicule*' section has two radio buttons: 'Neuf' (selected) and 'Occasion'. A red box highlights these radio buttons. A callout box on the left points to this section with the text 'Choix du type de véhicule Neuf / Occasion'. The interface includes logos for the French Republic, France Relance, and ASP, along with the text 'Ministère de la Transition Écologique' and 'Présent pour l'avenir'. A sidebar on the left lists navigation options like 'Recherche dossier' and 'Création de dossier'. A 'Créer Dossier' button is at the bottom right.

Ecran pour la déclinaison dispositif « Transformation Rétrofit – Installateur » :

Saisie du numéro d'immatriculation et du numéro de série

The screenshot shows the 'Création du numéro administratif' form. The 'Déclinaison dispositif*' dropdown is set to 'Transformation Rétrofit - Installateur'. The 'Code déclinaison*' is 'RET'. The 'Numéro d'immatriculation*' and 'Numéro d'identification ou le numéro dans la série du type*' fields are empty and highlighted with a red box. A callout box on the left points to these fields with the text 'Saisie du numéro d'immatriculation et du numéro de série'. The interface includes logos for the French Republic, France Relance, and ASP, along with the text 'Ministère de la Transition Écologique' and 'Présent pour l'avenir'. A sidebar on the left lists navigation options like 'Recherche dossier' and 'Création de dossier'. A 'Créer Dossier' button is at the bottom right.

9.4.1. Création d'un dossier via la saisie automatique

9.4.1.1. Processus

La création d'un dossier par saisie automatique est le mode défini par défaut. En effet, ce n'est qu'en cas d'échec de la reconnaissance des numéros d'immatriculation et d'identification/série du véhicule propre que sera proposée à l'utilisateur la saisie manuelle.

ok

L'utilisateur lors de la création va devoir renseigner si :

- Le véhicule est neuf/d'occasion (sauf en cas de rétrofit car le véhicule est nécessairement d'occasion)

Spécificité du véhicule de démonstration : un véhicule de démonstration est assimilé à un véhicule neuf si sa cession ou sa location intervient dans un délai d'un an suivant la date de sa première immatriculation " (article 2 du décret n°2014-1672).

- Le numéro d'immatriculation du véhicule propre (format AB123CD)
- Le numéro d'identification ou de série du véhicule propre

Ecran saisie véhicule dispositif Bonus écologique – Distributeur

The screenshot shows the 'Création du numéro administratif' form. The 'Déclinaison dispositif*' dropdown is set to 'Bonus Écologique - Distributeur'. The 'Code déclinaison*' is 'ECO'. The 'Type de véhicule*' section has two radio buttons: 'Neuf' (selected) and 'Occasion'. The 'Numéro d'immatriculation*' and 'Numéro d'identification ou le numéro dans la série du type*' fields are empty. A red box highlights the 'Neuf' radio button. The interface includes logos for the French Republic, France Relance, and ASP, along with the text 'Ministère de la Transition Écologique' and 'Présent pour l'avenir'. A sidebar on the left lists navigation options like 'Recherche dossier' and 'Création de dossier'. A 'Créer Dossier' button is at the bottom right.

Ecran saisie véhicule dispositif Transformateur rétrofit – Installateur

Création du numéro administratif

Déclinaison dispositif* : Transformation Rétrofit - Installateur

Code déclinaison* : RET 3 caractères alphanumériques pour le code de la mesure

Numéro d'immatriculation* :

Numéro d'identification ou le numéro dans la série du type* :

* : Champs obligatoires

Une fois ces informations remplies, l'utilisateur doit cliquer sur « Créer dossier ».

9.4.1.2. Les différentes erreurs possibles

- **Immatriculation déjà connue :**

L'immatriculation doit être unique dans le cas du véhicule neuf ou transformé. Si l'immatriculation est déjà connue vous aurez un message d'alerte du type :

Des erreurs se sont produites sur la page.

Un véhicule avec les mêmes numéros d'identification existe déjà en base (Numéro administratif : 2007000001VEN00001)

Dans le cas d'un véhicule d'occasion, l'immatriculation peut être connue sur plusieurs dossiers.

Cliquer sur le bouton pour confirmer la création du dossier « véhicule d'occasion » ou sur pour annuler l'opération et revenir sur l'écran de création du numéro administratif.

- **Véhicule qui n'est pas reconnaissable :**

Si les données d'identification du véhicule ne sont pas connues, un message d'alerte apparaît et une saisie manuelle sera alors possible.

Des erreurs se sont produites sur la page.

Aucun véhicule ne correspond aux données saisies

- **L'ensemble des données relatives au véhicule ne sont pas retrouvés (retour partiel) :**

Si le véhicule est connu mais que certaines caractéristiques techniques sont manquantes, un message d'information apparaît.

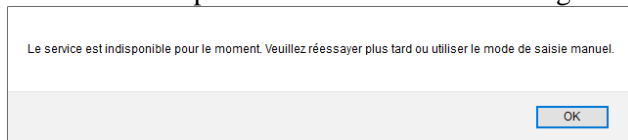
Le véhicule est incomplet, des données techniques complémentaires doivent être renseignées

Une fois le dossier créé, et quel que soit le type de véhicule saisi, le dossier s'ouvre et ses références sont visibles dans le bandeau d'en-tête. Le dossier est à l'état « Demande initialisée ».

9.4.2. Création d'un dossier via la saisie manuelle

Ce mode n'est possible que lors :

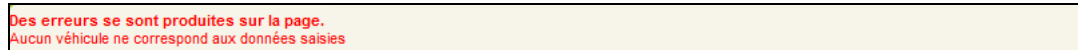
- D'une indisponibilité du fichier des cartes grises



Le service est indisponible pour le moment. Veuillez réessayer plus tard ou utiliser le mode de saisie manuel.

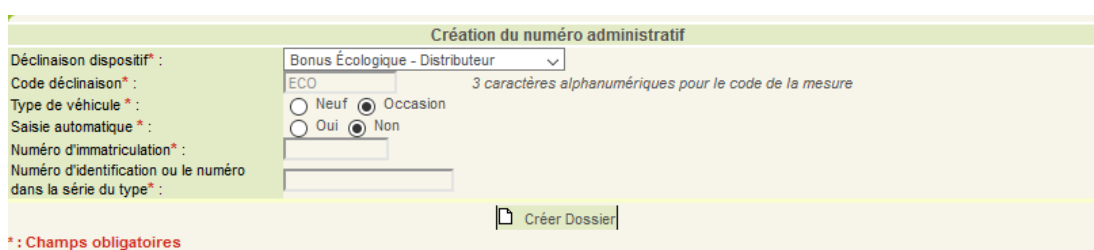
OK

- D'une absence du véhicule saisi en base des immatriculations.



Des erreurs se sont produites sur la page.
Aucun véhicule ne correspond aux données saisies

Les deux cas ci-dessus rendent la saisie manuelle disponible via une nouvelle option. Pour poursuivre la saisie en mode manuel, sélectionner « Non » en face de « Saisie automatique » : les champs Numéro d'immatriculation et Numéro d'identification deviennent grisés et ne sont plus utilisés. Cliquer sur « Créer Dossier ».



Création du numéro administratif

Déclinaison dispositif* : Bonus Écologique - Distributeur

Code déclinaison* : ECO 3 caractères alphanumériques pour le code de la mesure

Type de véhicule* : Neuf Occasion

Saisie automatique* : Oui Non

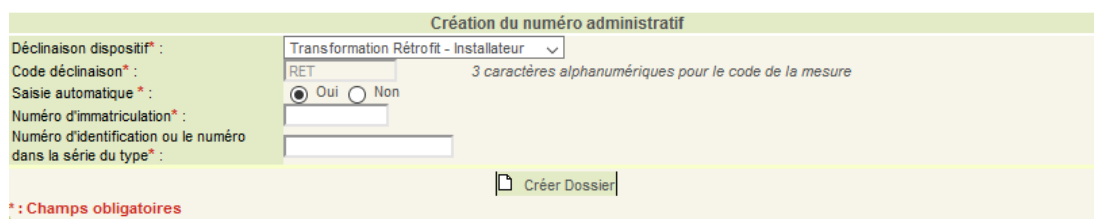
Numéro d'immatriculation* : [grisé]

Numéro d'identification ou le numéro dans la série du type* : [grisé]

* : Champs obligatoires

Créer Dossier

Écran pour la déclinaison dispositif « Transformation Rétrofit – Installateur » :



Création du numéro administratif

Déclinaison dispositif* : Transformation Rétrofit - Installateur

Code déclinaison* : RET 3 caractères alphanumériques pour le code de la mesure

Type de véhicule* : Neuf Occasion

Saisie automatique* : Oui Non

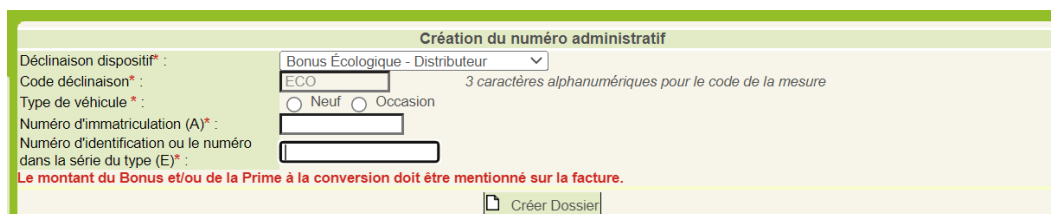
Numéro d'immatriculation* : [grisé]

Numéro d'identification ou le numéro dans la série du type* : [grisé]

* : Champs obligatoires

Créer Dossier

Quelque soit le mode de saisie, un message d'information est affiché à la création unitaire du dossier le message suivant : « **Le montant du Bonus et /ou de la Prime à la conversion doit être mentionné sur la facture.** ».



Création du numéro administratif

Déclinaison dispositif* : Bonus Écologique - Distributeur

Code déclinaison* : ECO 3 caractères alphanumériques pour le code de la mesure

Type de véhicule* : Neuf Occasion

Numéro d'immatriculation (A)* : [grisé]

Numéro d'identification ou le numéro dans la série du type (E)* : [grisé]

Le montant du Bonus et/ou de la Prime à la conversion doit être mentionné sur la facture.

Créer Dossier

Une fois le dossier créé, et quel que soit le type de véhicule saisi, le dossier s'ouvre et ses références sont visibles dans le bandeau d'en-tête. Le dossier est à l'état « Demande initialisée ».

9.5. Onglet demandeur

L'onglet « Demandeur » restitue les données relatives au bénéficiaire du paiement. Il comporte 3 sous-onglets :

- Individu (onglet qui s'ouvre par défaut) : seul accessible à l'utilisateur en consultation uniquement. En effet, l'utilisation ne peut pas modifier les données figurant dans ce sous-onglet. Dans cet onglet figure les informations relatives au concessionnaire.
- Tiers actif
- Procédures judiciaires

ASP Ministère de la Transition Écologique
Présent pour l'avenir

BonusÉco Agence de Services et de Paiement Bonus Écologique (ECOD) Déconnexion GARAGE Top
SIRET : 82980161282458 / TOP GARAGE / 56000 VANNES

Nom bénéficiaire: **TOP GARAGE** Numéro du dossier mensuel : **ECO2010000001**
SIRET: **82980161282458** Numéro vente/location : **2010000001VEN00017**
Identifiant bénéficiaire: **84655** Etat dossier : **Décidé** Nom du client: **KERDILES JACQUESO**

Recherche dossier
Création de dossier
Changement d'état
 Paiements réalisés
Envoi de données
Restitutions
Manuel Utilisateur

Individu Tiers actif Procédures judiciaires

Identification personne morale
N° SIRET : 82980161282458 Code APE (Activité) :
Dénomination sociale : TOP GARAGE
Forme juridique : SARL Nature juridique : DROIT PRIVE
Date d'immatriculation : Date fin activité :

Informations représentant
Nom patronymique :
Prénom :
Civilité : Monsieur
Date de décès :
Nom d'usage :
Date de naissance :

Adresse postale
Num appart/étage : Entrée-Bâtiment-Immeuble :
Numéro, voie : 5 Avenue
Complément d'adresse : du Président de la République
Localité, cedex : 56000 VANNES

Moyens de communication
Téléphone (Fixe) :
Adresse Email :
Téléphone (Mobile) :
Télécopie :

Ministère de la Transition Écologique 8.10.4

Les données « Individu » ne sont pas modifiables pour une connexion concessionnaire

9.6. Onglet demande

Demandeur	Demande	Instruction	Réalisation	Paieiment	Historique
<u>Acquéreur</u>	Véhicule Propre	Véhicule Recyclé	Situation acquéreur	Pièces justificatives	

9.6.1. Ecran acquéreur

Ministère de la Transition Écologique

Ecran acquéreur

9.6.1.1. Cas d'un dossier en saisie automatique

L'écran est pré rempli si l'adresse de l'individu est valide et reconnue.

Point de vigilance : l'utilisateur doit vérifier la véracité des données remontées de manière automatique du système d'immatriculation des véhicules.

Les données d'identification de l'acquéreur sont modifiables lorsque le dossier est à l'état « Demande initialisée ». Si l'acquéreur, tel qu'il est affiché, ne correspond pas à la personne voulue et qu'il faut modifier ces données, cliquer sur le bouton « Annuler » et les champs seront alors vides pour complétion (voir cas d'un dossier en saisie manuelle ci-après).

9.6.1.2. Cas d'un dossier en saisie manuelle

Sélectionner la case à cocher « L'acquéreur est aussi le bénéficiaire » si le demandeur de l'aide est également l'acquéreur du véhicule propre.

*** : Champs obligatoires**

Ecran pour une personne physique

Acquéreur

L'acquéreur est aussi le bénéficiaire

Type d'individu * : Personne physique Personne morale

N° SIRET * : Code APE (Activité) :

Raison sociale * : Date d'immatriculation :

Forme juridique * :

Rechercher | Créer | Annuler

* : Champs obligatoires

Ecran pour une personne morale

Que ce soit pour une personne morale ou physique, les différents champs doivent être renseignés. **Pour renseigner une adresse, il faut cliquer sur la loupe et saisir le code postal ou le nom de la commune.**

Adresse postale

Num appart/étage : Entrée-Bâtiment-Immeuble :

Numéro, voie : Rue des sentiers battus

Complément d'adresse :

Localité, cedex * : EPINAL

Enregistrer

* : Champs obligatoires

Dans le cas où :

- **L'acquéreur n'est pas dans la base de données** : cliquer sur « Créer »

Aucun individu renvoyé avec ces critères de recherche

Acquéreur

L'acquéreur est aussi le bénéficiaire

Type d'individu * : Personne physique Personne morale

Civilité * : M Mme Mlle

Nom patronymique * : ECOBONUS Nom d'usage * : ECOBONUS

Prénom * : ECOBONUS Date de naissance * :

Adresse postale

Num appart/étage : Entrée-Bâtiment-Immeuble :

Numéro, voie : Rue

Complément d'adresse :

Localité, cedex * :

Créer | Annuler

Type	Nom/ Dénomination sociale	Prénom/ Forme juridique	Date naissance/ immatriculation	Siret	Commune

Enregistrer

* : Champs obligatoires

Ce problème se pose notamment dans le cas :

- Des véhicules de démonstration : il s'agit le plus souvent du nom du concessionnaire et pas du nom de l'acheteur qui est contenu dans le fichier des cartes grises.
- Des véhicules en location : il s'agit le plus souvent du nom du loueur et non celui du locataire qui apparaît.

Pour que les modifications soient prises en compte, il est nécessaire de cliquer sur le bouton « Enregistrer ». Un message informatif « L'acquéreur a bien été enregistré » s'affiche.

- **L'acquéreur est dans la base de données** : cliquer sur le bouton « Rechercher » pour faire une recherche d'individu Personne physique ou Personne morale suivant le cas puis, sélectionner l'individu qui correspond à l'acquéreur dans les résultats de la recherche.

Acquéreur

L'acquéreur est aussi le bénéficiaire

Type d'individu * : Personne physique Personne morale

Civilité * : M Mme Mlle

Nom patronymique * : GOKUL

Prénom * :

Localité, cedex * :

Nom d'usage * : GOKUL

Date de naissance * :

Type	Nom/ Dénomination sociale	Prénom/ Forme juridique	Date naissance/ immatriculation	Siret	Commune
	GOKUL	ELAYARAJA	13/02/1991		TAVERNY
	GOKUL	ELAYARAJA	13/02/1991		TAVERNY
	GOKUL	ELAYARAJA	13/02/1991		TAVERNY
	GOKUL	ELAYARAJA	13/02/1991		TAVERNY

* : Champs obligatoires

Pour rappel :

- Le bénéficiaire final est éligible à une majoration du Bonus écologique du véhicule neuf d'un montant forfaitaire de 1000€ lorsqu'il réside (ou exerce une activité professionnelle) dans un département et région d'Outre-mer (DROM : Guadeloupe [971] et Réunion [974]) et collectivité territoriale unique (CTU : Martinique [972], Guyane [973] et Mayotte [976]) – créés en application du dernier alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Attention : certaines conditions sont à respecter et le concessionnaire doit avoir fait la majoration effective de cette aide.

- Le bénéficiaire final peut bénéficier de la majoration Zone Faible Emission notamment au titre de son lieu de résidence

Attention : le concessionnaire doit avoir fait la majoration effective de cette aide.

9.6.2. Ecran véhicule propre

Demandeur	Demande	Instruction	Réalisation	Paieiment	Historique
Acquéreur	<u>Véhicule Propre</u>	Véhicule Recyclé	Situation acquéreur	Pièces justificatives	

9.6.2.1. Le type de véhicule

Le type de véhicule est renseigné en haut de l'écran. Il est modifiable.

Le type de véhicule est modifiable.

Type de véhicule Neuf Occasion

9.6.2.2. Identification du véhicule

Deux données figurent dans ce bloc : le numéro d'immatriculation et le numéro d'identification ou de série.

Cas d'un dossier en saisie automatique avec des données pré-remplies dans leur totalité

Suite à la saisie du n° d'immatriculation et d'identification/série lors de la création du dossier, si le véhicule et l'ensemble des données sont trouvées, alors le bloc correspondant aux caractéristiques techniques du véhicule est grisé et non modifiable. Les données sont grisées et non modifiables car les données trouvées sont réputées fiables.

Type de véhicule <input checked="" type="radio"/> Neuf <input type="radio"/> Occasion	
Identification du véhicule	
Número d'immatriculation * :	ZA164EM
Número d'identification ou le numéro dans la série du type (E) * :	ZAR939000M0000113
Caractéristiques techniques du véhicule	
Réception CE * :	<input checked="" type="radio"/>
Réception Nationale * :	<input type="radio"/>
Genre National (J.1.) * :	VP - Véhicule particulier
Code national d'identification du type (D.2.1) :	MAL5502M0631
Marque (D.1.) * :	ALFA ROMEO
Carrosserie CE (J.2.) :	AA
Puissance nette maxi (P.2.) * :	100.0
Poids Total (G.1.) :	1535
Nombre de places assises (S.1.) :	5
Classe environnementale (V.9.) :	Euro5
Crit'Air * :	1
Date du certificat d'immatriculation	05/02/2021
Réception RTI * :	<input type="radio"/>
Catégorie du véhicule CE (J) * :	M1
Type Variante Version (D.2.) :	939AXF1B05
Dénomination commerciale (D.3.) * :	159
Carrosserie Nationale (J.3.) :	CI
Type énergie (P.3.) * :	ET - Ethanol
Puissance administrative (P.6.) :	8
Taux d'émission de CO2 (V.7.) * :	144.00 Norme NEDC
Date de première immatriculation (B) * :	29/10/2019

Ecran Véhicule Propre avec remontée complète de données

Dans le cas des VHR (Véhicules Hybrides rechargeables), les flux UTAC associés à l'autonomie en mode tout électrique et au règlementaire de l'autonomie en mode tout électrique sont remontés. Les champs sont grisés et non modifiables.

Autonomie en mode tout électrique * :	55.00	Règlement de mesure de l'autonomie * :	<input type="radio"/> Règlement (CE) n°692/2008 <input checked="" type="radio"/> Règlement (UE) 2017/1151
---------------------------------------	-------	--	--

En cas de désaccord avec les données remontées par les système d'information des véhicules : il est possible de cliquer sur le bouton « Modifier » qui est présent si les droits le permettent. La saisie passe alors en mode manuel et le champ « Véhicule issu d'une saisie automatique » passe à « Non ». Les champs remontés par la recherche automatique restent quant à eux renseignés mais sont désormais

modifiables.

Cas d'un dossier en saisie automatique avec des données pré-remplies dans leur totalité

Si le véhicule est trouvé mais que certaines de ses caractéristiques techniques sont absentes ou inconnues, les champs du bloc « Caractéristiques techniques du véhicule » sont renseignés et modifiables et les données absentes ou inconnues doivent être complétées manuellement par l'utilisateur. En effet, il est nécessaire que l'utilisateur saisisse l'ensemble des données afin de pouvoir enregistrer l'écran et continuer sa saisie.

Type de véhicule <input checked="" type="radio"/> Neuf <input type="radio"/> Occasion	
Identification du véhicule	
Número d'immatriculation * :	ZA612EX
Número d'identification ou le numéro dans la série du type (E) * :	ZFFZR49B00000007
Caractéristiques techniques du véhicule	
Réception CE * :	<input checked="" type="radio"/>
Réception Nationale * :	<input type="radio"/>
Genre National (J.1.) * :	VP - Véhicule particulier
Code national d'identification du type (D.2.1) :	MFE1901BJ013
Marque (D.1.) * :	FERRARI
Carrosserie CE (J.2.) :	
Puissance nette maxi (P.2.) * :	357.0
Poids Total (G.1.) :	1690
Nombre de places assises (S.1.) :	2
Classe environnementale (V.9.) :	Euro6
Crit'Air * :	1
Date du certificat d'immatriculation	21/04/2021
Réception RTI * :	<input type="radio"/>
Catégorie du véhicule CE (J) * :	M1
Type Variante Version (D.2.) :	F133ABM
Dénomination commerciale (D.3.) * :	
Carrosserie Nationale (J.3.) :	CI
Type énergie (P.3.) * :	ES - Essence
Puissance administrative (P.6.) :	46
Taux d'émission de CO2 (V.7.) * :	0.00 Norme NEDC
Date de première immatriculation (B) * :	15/05/2019

Ecran Véhicule Propre avec remontée de données partielle

Dans le cas des VHR (Véhicules Hybrides rechargeables), il faut renseigner le Code National d'Identification du type (CNIT) et faire un clic sur les jumelles pour réaliser une recherche du véhicule.

M10PGTVP080B903

Dans le cas où le CNIT n'est pas remonté du référentiel UTAC, une bouée à droite du champs CNIT s'affiche. En passant la souris dessus, l'indication « CNIT absent UTAC » apparaît.

Il est nécessaire de faire remonter cette anomalie à l'assistance utilisateur (par téléphone au : **0.800.74.74.00**) pour mise à jour du référentiel UTAC.

Dans le cas où le CNIT issu du référentiel UTAC est remonté, le fonctionnement normal est une remontée des données associées à l'autonomie en mode tout électrique et au règlementaire de l'autonomie en mode tout électrique.

Si l'une de ces deux données est manquante, l'enregistrement du dossier est impossible. Prenez contact avec l'assistance utilisateur (par téléphone au : **0.800.74.74.00**). (ci-dessous les messages d'erreur qui apparaissent après enregistrement dans le cas où le règlement de l'autonomie et manquant et le cas où l'autonomie est manquante)

Le règlement de mesure de l'autonomie est manquant. Merci de contacter l'Assistance Utilisateur.
L'autonomie en mode tout électrique est manquante. Merci de contacter l'Assistance Utilisateur.

Cas d'un dossier en saisie manuelle

Différentes caractéristiques sont à compléter :

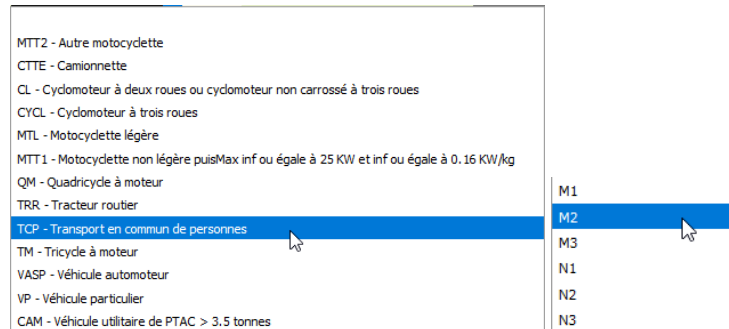
- L'identification du véhicule,
- Les caractéristiques techniques du véhicule,

CHAMPS OBLIGATOIRES ISSUS DE L'ENSEMBLE DES CONTEXTES

- **Réception CE : champ obligatoire**

Le type de réception CE s'applique à un véhicule particulier (VP), à un véhicule automoteur (VASP), ou à une camionnette (CTTE) avec un CNIT renseigné sur la carte grise (rubrique D.2.1).

- **Genre National et Catégorie du véhicule CE : champs obligatoires**



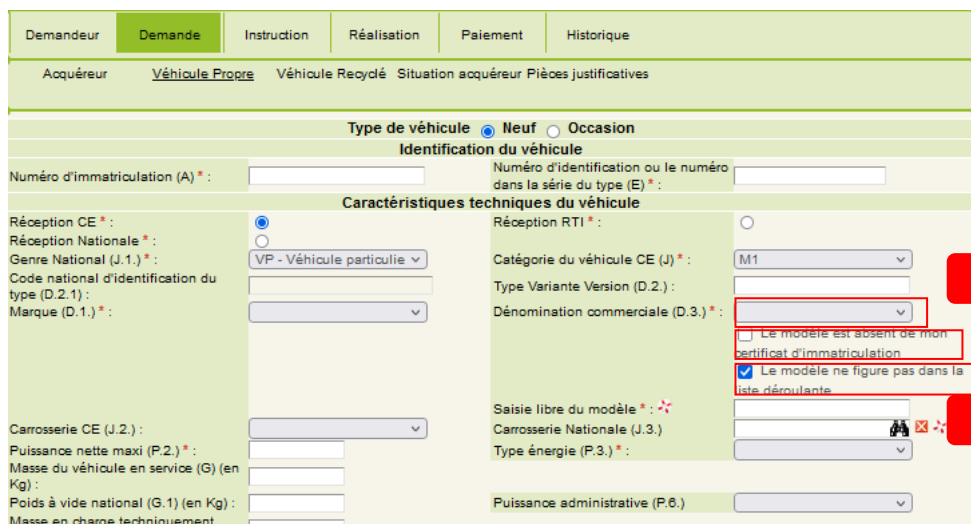
Choix du genre national et de la catégorie CE

- **Marque et dénomination commerciale : champs obligatoires**

Le fonctionnement du champ « Dénomination commerciale » évolue en janvier 2024 afin de s'assurer de la qualité des données saisies dans l'outil « bonuseco ».

La valeur « Autre modèle » dans le menu déroulant « Dénomination commerciale » est supprimée

Présentation du nouveau champ :



- [1] Soit le champ Dénomination commerciale (D.3) est renseigné sur la carte grise et le modèle est présent dans le menu déroulant, auquel cas le concessionnaire sélectionne la bonne valeur.
- [2] Soit le champ Dénomination commerciale (D.3) n'est pas renseigné sur la carte grise, auquel cas le concessionnaire doit cocher « Le modèle est absent de mon CI ».
- [3] Soit le champ Dénomination commerciale (D.3) est présent sur la carte grise mais absent du menu déroulant proposé, auquel cas le concessionnaire doit cocher « Le modèle ne figure pas dans la liste déroulante » et renseigner de façon obligatoire la zone : « Saisie libre du modèle »

- **Type énergie et taux d'émission : champs obligatoires**

Depuis le décret du 30 décembre 2022, ne sont éligibles au bonus écologique que les véhicules électriques, hydrogènes ou mélange des deux.

- **Date certificat d'immatriculation et date de première immatriculation : champs obligatoires.**

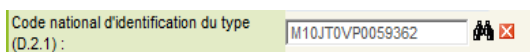
⇒ **Ces données sont utiles pour connaître l'éligibilité ou inversement l'inéligibilité pour tout type de dossier.**

⇒

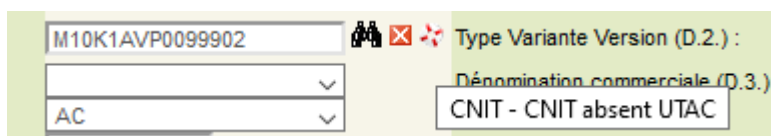
CHAMPS OBLIGATOIRES ISSUS DE CONTEXTES PARTICULIERS

- **Code national d'identification du type :**

Un clic sur la jumelle après saisie d'un numéro CNIT permet de remplir uniquement les champs « Autonomie en mode tout électrique » et « Règlement de mesure de l'autonomie » des véhicules hybrides rechargeables.

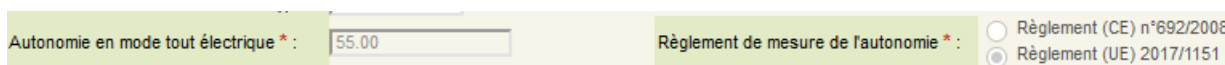


Dans le cas où le CNIT n'est pas remonté du référentiel UTAC, une bouée à droite du champs CNIT s'affiche. En passant la souris dessus, l'indication « CNIT absent UTAC » apparaît.



Il est nécessaire de faire remonter cette anomalie à l'assistance utilisateur (par téléphone au : **0.800.74.74.00**) pour mise à jour du référentiel UTAC.

Dans le cas où le CNIT issu du référentiel UTAC est remonté, le fonctionnement normal est une remontée des données associées à l'autonomie en mode tout électrique et au réglementaire de l'autonomie en mode tout électrique.



Si l'une de ces deux données est manquante, l'enregistrement du dossier est impossible. Prenez contact avec l'assistance utilisateur (par téléphone au : **0.800.74.74.00**). (ci-dessous les messages d'erreur qui apparaissent après enregistrement dans le cas où le règlement de l'autonomie et manquant et le cas où l'autonomie est manquante)

Le règlement de mesure de l'autonomie est manquant. Merci de contacter l'Assistance Utilisateur.
L'autonomie en mode tout électrique est manquante. Merci de contacter l'Assistance Utilisateur.

- **Carrosserie nationale (J.3)**

Ce champ est obligatoire pour les véhicules dits lourds (M2 M3 N2 N3). La carrosserie est aussi une donnée nécessaire afin d'identifier le Petit Train Routier Touristique. Ainsi, lorsqu'un véhicule est VASP et électrique, il faut renseigner cette donnée.

- **Puissance électrique (plus en vigueur)**

Lorsque ce champ n'est pas renseigné automatiquement, cela signifie que la puissance du moteur électrique est inférieure à 10 et que le véhicule est non éligible au bonus.

Puissance électrique (en kW) * :

Exemple : Pour un véhicule hybride dont le CO2 est compris entre 51 et 109 g, équipé d'un moteur électrique et présentant une puissance électrique inférieure à 10 kilowatts → Le champ puissance électrique ne sera pas renseigné (vide) et le bonus sera calculé à zéro.

- **Autonomie en mode tout électrique et Règlement de mesure de l'autonomie**

Ces champs sont pré remplis grâce au numéro du CNIT qui est obligatoire pour les VHR, s'il manque la valeur autonomie en mode tout électrique ou le Règlement de mesure de l'autonomie le dossier ne pourra pas être créé.

Ils ne sont visibles que si :

- Le véhicule a un taux d'émission de CO2 compris entre 21 et 50 g/km
- La nature énergie est de type « Hybride rechargeable » (EE, EM, ER, FL, GL, GM, NE, PE)

Autonomie en mode tout électrique * : Règlement de mesure de l'autonomie * : Règlement (CE) n°692/2008 Règlement (UE) 2017/1151

- **Le véhicule est-il hybride (plus en vigueur)**

La question disparaît sur tous les dossiers créés à partir du 1^{er} juillet 2021.

Le véhicule est-il hybride * : Oui Non

En effet, la notion n'est plus utilisée depuis 2018 et a été remplacée par la notion de « Véhicules Hybrides rechargeables ». Cette question n'existe plus actuellement.

- **Puissance nette maximale et Règlement de mesure de la puissance nette maxi**

Pour les véhicules électriques de catégorie L (2, 3 roues et quadricycles à moteur), il est nécessaire de saisir les informations suivantes :

- La puissance électrique de la batterie en KWH
- Le règlement de mesure (Règlement (UE) 168/2013 par défaut), si le véhicule électrique acquis est de catégorie L (2,3 roues et quadricycles à moteur) et si la puissance nette maxi (P.2.) est comprise entre 2 et 3 KW. *L'information est disponible à la rubrique K de la carte grise entre les deux premiers caractères '*'*.

Puissance nette maxi (P.2.) * :
 Règlement de mesure de la puissance nette maxi * : Directive 2002/24/CE Règlement (UE) 168/2013

Type de véhicule Neuf Occasion

Identification du véhicule

Numéro d'immatriculation * : Numéro d'identification ou le numéro dans la série du type (E) * :

Caractéristiques techniques du véhicule

Réception CE * : Réception Nationale * :
 Genre National (J.1.) * :
 Code national d'identification du type (D.2.1) :
 Marque (D.1.) * :
 Carrosserie CE (J.2.) :
 Réception RTI * :
 Catégorie du véhicule CE (J) * :
 Type Variante Version (D.2.) :
 Dénomination commerciale (D.3.) * :
 Carrosserie Nationale (J.3.) :
 Type énergie (P.3.) * :
 Puissance nette maxi (P.2.) * :
 Règlement de mesure de la puissance nette maxi * : Directive 2002/24/CE Règlement (UE) 168/2013
 Poids Total (G.1.) :
 Nombre de places assises (S.1.) :
 Classe environnementale (V.9.) :
 Le véhicule est-il hybride * : Oui Non
 Puissance administrative (P.6.) :
 Taux d'émission de CO2 (V.7.) * :
 Puissance de la batterie (en Kwh) * :

- **Superéthanol : Abattement de 40% du taux d'émission de CO²**

Si le véhicule propre est de nature énergie FN, FL, FE, FG, FH, FR, FM, FP et FQ il est obligatoire de compléter le champ « Le véhicule bénéficie d'un abattement de 40% du taux d'émission de CO₂ au sens de la directive 2007/46/CE » si le véhicule roule en partie ou en totalité au super-éthanol.

The screenshot shows a form for vehicle registration. Under the 'Caractéristiques techniques du véhicule' section, the 'Type énergie (P.3.)' is set to 'FG - Bicarburant superéthanol'. Below this, there is a checkbox labeled 'Le véhicule bénéficie d'un abattement de 40% du taux d'émission de CO₂ au sens de la directive 2007/46/CE' which is currently checked. A callout box on the right points to this checkbox with the text 'Cocher Oui ou Non.'

Le Décret du 16 Juillet 2019 relatif aux modalités de gestion des aides à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants précise qu'il est nécessaire d'indiquer si le véhicule bénéficie d'un abattement de 40 % du taux de CO₂ au sens de la directive 2007/46/CE en cochant Oui ou NON. Cette information est présente sur la carte grise du véhicule.

NB : Cela ne s'applique pas aux véhicules dont les émissions sont supérieures à 250g/km.

Les codes énergie concernés sont :

- FE (Superéthanol)
- FG (Bicarburant Superéthanol-GPL)
- FL (Superéthanol-électricité (hybride rechargeable))
- FN (Bicarburant superéthanol-gaz naturel)
- FH (Superéthanol-électricité (hybride non rechargeable))
- FR (Bicarburant superéthanol-GPL et électricité (hybride rechargeable))
- FM (Bicarburant superéthanol-gaz naturel et électricité (hybride rechargeable))
- FP (Bicarburant superéthanol-gaz naturel et électricité (hybride rechargeable (hybride non rechargeable))
- FQ (Bicarburant superéthanol-GPL et électricité (hybride rechargeable))

Pour tous les véhicules facturés avant le 1^{er} août 2019, ce champ est à Non et grisé. Il est nécessaire de saisir directement le taux de CO₂ après abattement de 40% dans le champ Taux d'émission de CO₂ (V.7.)

Pour rappel : Dans le décret du 3 mars 2020 relatif aux aides à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants, le plafond d'émission de CO₂ pour être éligible à la prime à la conversion a été adapté afin de prendre en compte la nouvelle méthode WLTP d'homologation des véhicules en vigueur depuis le 1er mars 2020.

- **VASP aménagé pour une personne handicapée**

Si le véhicule propre est de genre national VASP, et que la date de première immatriculation et la date de facture sont supérieure au 5 Mars 2020, en référence au décret du 3 Mars 2020, il est

obligatoire renseigner si le véhicule à usage spécial VASP est aménagé ou non pour une personne handicapée.

Vous devez indiquer si le véhicule est un VASP aménagé pour une personne handicapée (rubrique J.3)

Type de véhicule Neuf Occasion

Identification du véhicule

Numéro d'immatriculation * : NM617CC Numéro d'identification ou le numéro dans la série du type (E) * : SNTSTNMCT0002615

Caractéristiques techniques du véhicule

Réception CE * : Réception Nationale * :
 Genre National (J.1.) * : VASP - Véhicule automote
 Code national d'identification du type (D.2.1) : N10CTRCT123N123
 Marque (D.1.) * : CITROEN
 Carrosserie CE (J.2.) : BB
 Puissance nette maxi (P.2.) * : 4.4
 Poids Total (G.1.) :
 Nombre de places assises (S.1.) : 5
 Classe environnementale (V.9.) : Euro6
 Crit'Air * : 1
 Le véhicule est-il hybride * : Oui Non
 Autonomie en mode tout électrique * : 44.00

Réception RTI * :
 Catégorie du véhicule CE (J) * : N1
 Type Variante Version (D.2.) : A12567
 Dénomination commerciale (D.3.) * : BERLINGO
 Carrosserie Nationale (J.3.) :
 Type énergie (P.3.) * : EE - Electricité-essence
 Puissance administrative (P.6.) : 56
 Taux d'émission de CO2 (V.7.) * : 21.00 Norme NEDC

Date de première immatriculation (B) * : 05/03/2020

Règlement de mesure de l'autonomie * : Règlement (CE) n°692/2008 Règlement (UE) 2017/1151

Ce véhicule est un véhicule à usage spécial VASP aménagé pour une personne handicapée * : Oui Non

- **Date de première immatriculation**

Les Décrets du 30 décembre 2019 et du 3 Mars 2020 relatifs aux modalités de gestion des aides à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants précise qu'il est nécessaire d'indiquer la date de 1^{ère} immatriculation du véhicule propre afin de déterminer si la mesure du taux de CO₂ respecte la norme NEDC ou WLTP.

Caractéristiques techniques du véhicule

Réception CE * : Réception Nationale * :
 Genre National (J.1.) * : VP - Véhicule particulier
 Code national d'identification du type (D.2.1) : M10NSSVP027C107
 Marque (D.1.) * : NISSAN
 Carrosserie CE (J.2.) : AF
 Puissance nette maxi (P.2.) * : 80.0
 Poids Total (G.1.) :
 Nombre de places assises (S.1.) :
 Classe environnementale (V.9.) :
 Crit'Air * : 0 (électrique)
 Le véhicule est-il hybride * : Oui Non

Réception RTI * :
 Catégorie du véhicule CE (J) * : M1
 Type Variante Version (D.2.) : ZE0AA02
 Dénomination commerciale (D.3.) * : LEAF 24kWh
 Carrosserie Nationale (J.3.) :
 Type énergie (P.3.) * : EL - Electricité
 Puissance administrative (P.6.) : 3
 Taux d'émission de CO2 (V.7.) * : 0.00

Date de première immatriculation (B) * :

Type d'acquisition :

Classe environnementale (V.9.) : Euro2

Crit'Air * : autres (3,4,5 ou non classés)

Date du certificat d'immatriculation (I) : 20/02/2017

Type d'acquisition * :

Acquisition
 LOA (location avec option d'achat)
 LDD (Location à durée déterminée)
 LCD (Location courte durée)
 LCL (Location longue durée à une société LCD)

LDD = location a durée déterminée = Eligible
 LCD ou LCL -> inéligible globale de la demande.

- **Poids à vide national (G.1) :**

Depuis le décret du 23 juillet 2021, cette donnée est nécessaire pour les CTTE.

Depuis le décret du 30 décembre 2023, le champ G.1 doit être renseigné pour les véhicules dits « voitures particulières » (genre national VP VASP TCP catégorie CE M1 ou M2 avec dérogation de poids). Le champ G.1 doit être strictement inférieur à 2400 kg **pour les véhicules neufs**.

- **Masse du véhicule en service (G) :**

Depuis le décret du 26 juillet 2021, le champ G doit être renseigné pour les CTTE. Il permet de connaître la classe du véhicule. Sachant que la classe permet d'effectuer le calcul des véhicules dits « véhicules utilitaires légers » (genre national CTTE TRR CAM VASP et catégorie CE N1 ou N2 avec dérogation de poids).

Le poids total doit être renseigné si le genre national est égal à Camionnette
Le poids en service doit être renseigné si le genre national est égal à Camionnette

Type de véhicule Neuf Occasion

Identification du véhicule

Numéro d'immatriculation * : CM059TG Numéro d'identification ou le numéro dans la série du type (E) * : JTDKN36P603023961

Caractéristiques techniques du véhicule

Réception CE * : Réception Nationale * :

Genre National (J.1.) * : CTTE - Camionnette

Code national d'identification du type (D.2.1) : Marque (D.1.) * : TOYOTA

Carrosserie CE (J.2.) : AB

Puissance nette maxi (P.2.) * : 73.0

Masse du véhicule en service (en kg) (rubrique G) * :

Poids à vide national (en Kg) (F.1) * :

Nombre de places assises (S.1.) : 4

Classe environnementale (V.9.) : Euro5

Classe * :

Le véhicule est-il hybride ? Oui Non

Autonomie en mode tout électrique * : 70.00

Réception RTI * :

Catégorie du véhicule CE (J) :

Type Variante Version (D.2.) : XW3PZVW35(H)ZVW35L-B

Dénomination commerciale (D.3.) * : PRIUS

Carrosserie Nationale (J.3.) : SPEC

Type énergie (P.3.) * : EE - Electricité-essence

Puissance administrative (P.6.) : 4

Taux d'émission de CO2 (V.7.) * : 49.00 Norme WLTP

Date de première immatriculation (B) * : 09/07/2020

Règlement de mesure de l'autonomie * : Règlement (CE) n°692/2008 Règlement (UE) 2017/1151

- **Masse en charge maximale admissible (F.1)**

Depuis le décret du 30 décembre 2022, la dérogation de poids est permise pour les véhicules de catégorie CE M2/N2 sous condition de poids

- **Eligibilité dérogation de poids**

Lorsque l'utilisateur renseigne une catégorie CE M2 ou N2, apparaît la question « Ce véhicule dispose d'une dérogation de poids, dans la limite d'un poids total autorisé en charge inférieur ou égal à 3.5 tonnes (rubrique Z) * ? ».

Si l'utilisateur répond oui : le véhicule est éligible à la dérogation de poids car sa masse en charge maximale admissible (F.1) déduite du poids de batterie (Z) est inférieur ou égal à 3.5 tonnes **ET** il est inscrit dans le champ Z du certificat d'immatriculation que le véhicule est éligible à la dérogation de poids.

Si l'utilisateur répond non : le véhicule n'est pas éligible à la dérogation de poids.

A noter : depuis le décret du 30 décembre 2022, ne sont plus éligibles les véhicules lourds (M2 sans dérogation de poids, M3, N2 sans dérogation de poids, N3). Cependant, une période transitoire est prévue dans le décret afin que les véhicules commandés avant le 1^{er} janvier puissent être éligibles jusqu'au 31 décembre 2023 inclus.

Caractéristiques techniques du véhicule

Réception CE * : Réception Nationale * :

Genre National (J.1.) * : VASP - Véhicule automoteur

Code national d'identification du type (D.2.1) : 0

Marque (D.1.) * : A.E.D.

Puissance nette maximale (P.2) (en kW) : 100.0

Taux d'émission de CO2 (V.7.) * : 0.00

Poids à vide national (G.1) (en Kg) * : 800

Masse du véhicule en service (G) (en Kg) :

Masse en charge techniquement admissible (F.1) (en Kg) * : 3500

Le véhicule est-il éligible à la dérogation de poids selon le décret n°2022-1761 du 30 décembre 2022 ? * : Oui Non

Réception RTI * :

Catégorie du véhicule CE (J) * : M2


Type Variante Version (D.2.) :

Dénomination commerciale (D.3.) * : DIABLINE

Type énergie (P.3.) * : EL - Electricité

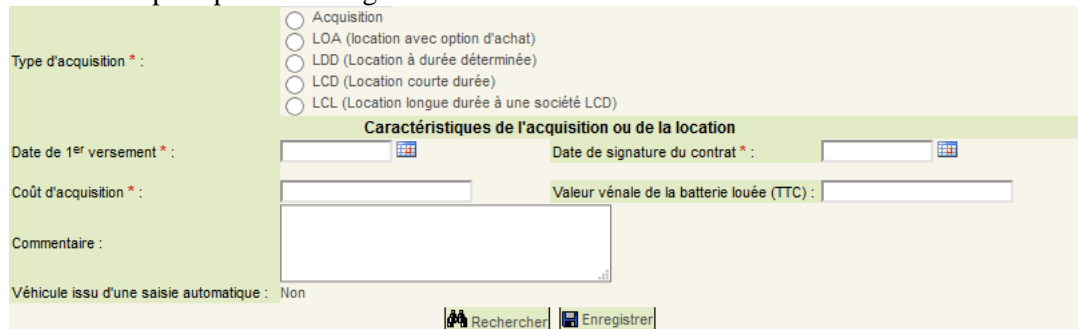
Classe environnementale (V.9.) :

Carrosserie Nationale (J.3.) : AMBULANC

Si des données sont modifiées ou ajoutées, il est nécessaire de cliquer sur le bouton «  » pour que ces modifications soient prises en compte.

9.6.2.3. Caractéristiques de l'acquisition ou de la location

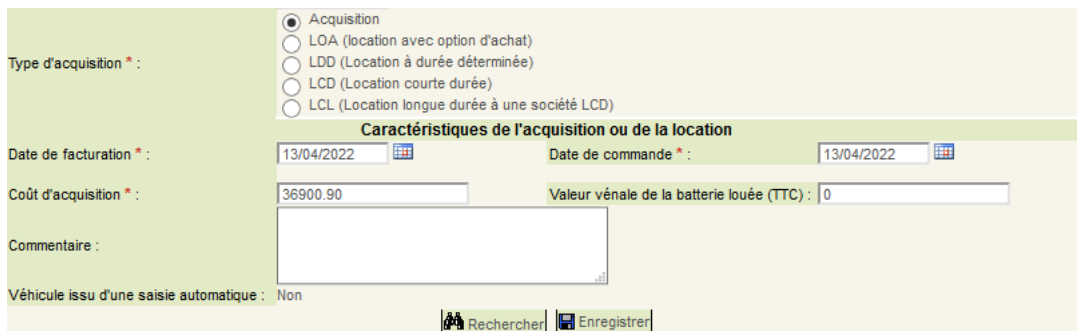
Les caractéristiques de l'acquisition ou de la location doivent être saisies manuellement par l'utilisateur pour pouvoir enregistrer l'écran et continuer la création du dossier.



The screenshot shows a form titled "Caractéristiques de l'acquisition ou de la location". It includes a "Type d'acquisition" section with radio buttons for Acquisition, LOA, LDD, LCD, and LCL. Below this are fields for "Date de 1^{er} versement", "Date de signature du contrat", "Coût d'acquisition", and "Valeur vénale de la batterie louée (TTC)". There is also a "Commentaire" text area and a "Véhicule issu d'une saisie automatique" checkbox set to "Non". At the bottom are "Rechercher" and "Enregistrer" buttons.

Dans le cas d'une acquisition, renseigner : date d'acquisition, date de commande (si véhicule neuf), coût d'acquisition *, et éventuellement valeur vénale de la batterie louée (TTC).

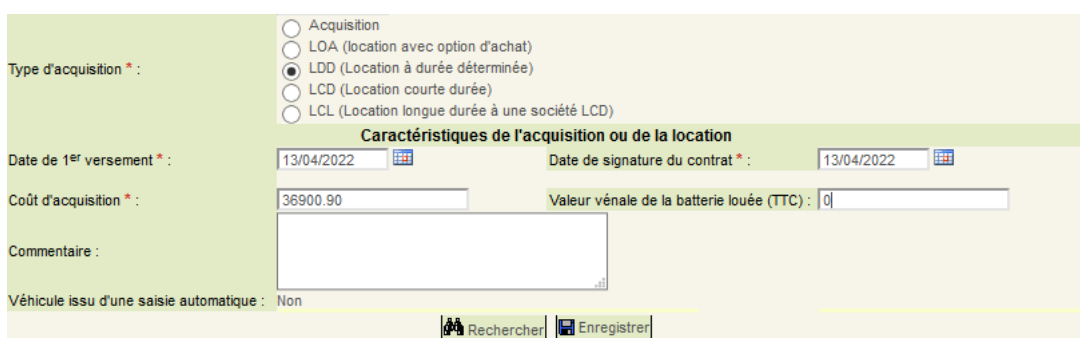
*cf. [Mes démarches.pdf](#)



The screenshot shows the same form as above, but with data entered for an acquisition. The "Type d'acquisition" is set to "Acquisition". The "Date de facturation" and "Date de commande" are both set to "13/04/2022". The "Coût d'acquisition" is "36900.90" and the "Valeur vénale de la batterie louée (TTC)" is "0".

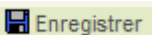
Saisie des données dans le cas d'une acquisition

Dans le cas d'une location, renseigner : date de 1^{er} versement, date de signature du contrat, coût d'acquisition, et éventuellement valeur vénale de la batterie louée (TTC).



The screenshot shows the same form as above, but with data entered for a location. The "Type d'acquisition" is set to "LDD". The "Date de 1^{er} versement" and "Date de signature du contrat" are both set to "13/04/2022". The "Coût d'acquisition" is "36900.90" and the "Valeur vénale de la batterie louée (TTC)" is "0".

Saisie des données dans le cas d'une location LDD ou LOA

Si des données sont modifiées ou ajoutées, il est nécessaire de cliquer sur le bouton «  » pour que ces modifications soient prises en compte.

Deux nouveaux champs sont ajoutés à l'écran seulement si :

- le concessionnaire est conventionné leasing
- le type d'acquisition est une location LOA, LDD, LCL.

Type d'acquisition * :

Acquisition
 LOA (location avec option d'achat)
 LDD (Location à durée déterminée)
 LCD (Location courte durée)
 LCL (Location longue durée à une société LCD)

Caractéristiques de l'acquisition ou de la location

Date de 1^{er} versement * : Date de signature du contrat * :

Coût d'acquisition * : Valeur vénale de la batterie louée (TTC) :

Montant du premier loyer majoré (en euros) * : Montant (moyen) des mensualités suivantes (en euros) * :

NB : Le « Montant (moyen) des mensualités suivantes (en euros) » doit être renseigné pour être éligible à l'aide leasing

Pour un véhicule d'occasion, il faut renseigner le nouveau champ « Date de signature du contrat de location »

Caractéristiques de l'acquisition ou de la location

Date de 1^{er} versement * : Date signature du contrat de location * :

Si le véhicule propre est un véhicule d'occasion transformé dans le cadre d'une demande d'aide leasing, le concessionnaire doit répondre Oui à la question.

Type énergie (P.3.) * :

Le véhicule loué est un véhicule transformé ? * : Oui Non

La question s'affiche si :

- Genre National = VP/VASP/TCP
- Catégorie CE = M1
- Type d'acquisition : LOA/LDD/LCL
- Type énergie = EL/HH/H2/HE
- Avec une date de signature du contrat et date de versement 1^{er} loyer postérieure ou égale au 01/01/2024

Si la réponse est « Oui », le champ « Date de transformation du véhicule » apparaît à l'écran et doit être renseigné

Taux d'émission de CO2 (V.7.) * : Norme WLTP

Date de première immatriculation (B) * :

Date de transformation du véhicule * :

A noter :

- **Si le dossier ne comporte qu'une demande Bonus :** le sous-onglet « Véhicule recyclé » n'a pas à être renseigné. Le sous-onglet « Situation acquéreur » peut-être renseigné en cas d'éligibilité et avance faite pour des cas de majoration.
- **Si le dossier comporte une demande de Prime à la conversion :** le sous-onglet « Véhicule recyclé » doit être renseigné. Depuis le décret du 30 décembre 2022, le sous-onglet « Situation acquéreur » doit être renseigné et plus particulièrement le revenu fiscal de référence par part.
- **En cas de location :** le contrat de location doit être supérieur ou égale à 2 ans pour que la demande soit éligible.

9.6.3. Ecran véhicule transformé – Rétrofit électrique

Demandeur	Demande	Instruction	Réalisation	Paiement	Historique
Acquéreur	Véhicule transformé	Situation acquéreur	Pièces justificatives		

9.6.3.1. Identification du véhicule

Deux données figurent dans ce bloc : le numéro d'immatriculation et le numéro d'identification ou de série.

9.6.3.2. Bloc caractéristiques techniques du véhicule

Cas d'un dossier en saisie automatique avec les données totalement trouvées

Le type de véhicule en cours de saisie n'est pas renseigné en haut de l'écran. Seuls les véhicules d'occasion sont éligibles.

Si le véhicule est trouvé avec l'ensemble de ses caractéristiques techniques, le bloc correspondant aux caractéristiques techniques du véhicule est grisé et non modifiable car les données de la carte grise sont réputées fiables.

Identification du véhicule			
Numéro d'immatriculation * :	ZA408EX	Numéro d'identification ou le numéro dans la série du type (E) * :	VF1RFA00963885608
Caractéristiques techniques du véhicule			
Réception CE * :	<input type="radio"/>	Réception RTI * :	<input type="radio"/>
Réception Nationale * :	<input type="radio"/>		
Genre National (J.1.) * :	VP - Véhicule particulier	Catégorie du véhicule CE (J) * :	M1
Code national d'identification du type (D.2.1) * :	M10DACVP000P227	Type Variante Version (D.2.) :	HSDCS5
Marque (D.1.) * :	DACIA	Dénomination commerciale (D.3.) * :	DUSTER
Puissance nette maximale (P.2) (en kW) * :	77.0	Type énergie (P.3.) * :	FE - Superéthanol
Taux d'émission de CO2 (V.7.) * :	160.00	Classe environnementale (V.9.) :	715/2007*692/2008EURO5
Poids à vide national (G.1) (en Kg) :	1254		
Masse du véhicule en service (G) (en Kg) :	1329		

Ecran Véhicule Transformé avec remontée complète de données

Cas d'un dossier en saisie automatique avec les données partiellement trouvées

Le type de véhicule en cours de saisie n'est pas renseigné en haut de l'écran. Seuls les véhicules d'occasion sont éligibles.

Si le véhicule est trouvé mais que certaines de ses caractéristiques techniques sont absentes ou inconnues, les champs du bloc « Caractéristiques techniques du véhicule » sont renseignés par les données trouvées. Ces données restent modifiables par l'utilisateur. Les données absentes ou inconnues doivent être complétées manuellement par l'utilisateur.

L'ensemble des données doivent être renseignées pour que l'utilisateur puisse enregistrer et valider l'écran.

Identification du véhicule			
Numéro d'immatriculation * :	ZA853CJ	Numéro d'identification ou le numéro dans la série du type (E) * :	VF36DRFN721345048
Caractéristiques techniques du véhicule			
Réception CE * :	<input checked="" type="radio"/>	Réception RTI * :	<input type="radio"/>
Réception Nationale * :	<input type="radio"/>		
Genre National (J.1.) * :	VP - Véhicule particulier	Catégorie du véhicule CE (J) * :	M1
Code national d'identification du type (D.2.1) * :		Type Variante Version (D.2.) :	TVV4512MOD
Marque (D.1.) * :	CITROEN	Dénomination commerciale (D.3.) * :	C3
Puissance nette maximale (P.2) (en kW) * :		Type énergie (P.3.) * :	EL - Electricité
Taux d'émission de CO2 (V.7.) * :	0.00	Classe environnementale (V.9.) :	
Poids à vide national (G.1) (en Kg) :	1490		
Masse du véhicule en service (G) (en Kg) :	1320		

Cas d'un dossier en saisie manuelle

CHAMPS OBLIGATOIRES ISSUS DE L'ENSEMBLE DES CONTEXTES

- **Réception CE :**

Le type de réception CE s'applique à un véhicule particulier (VP), à un véhicule à moteur à 2 ou 3 roues et quadricycle à moteur (CL, CYCL, QM, TM, MTL, MTT1, MTT2), ou à une camionnette (CTTE). Les VASP et TCP sont éligibles avec le décret du 30 décembre 2022 en tant que « voiture particulière ».

- **Genre National et Catégorie du véhicule CE :**

CL - Cyclomoteur à deux roues ou cyclomoteur non carrossé à trois roues	L
CTTE - Camionnette	L1e
CYCL - Cyclomoteur à trois roues	L2e
MTL - Motocyclette légère	L3e
MTT1 - Motocyclette non légère puisMax inf ou égale à 25 KW et inf ou égale à 0.16 KW/kg	L4e
MTT2 - Autre motocyclette	L5e
QM - Quadricycle à moteur	L6e
TM - Tricycle à moteur	L7e
VP - Véhicule particulier	M1
	N1

Choix du genre national et de la Catégorie du véhicule CE

A noter : Le décret n°2022-669 rendait éligible les véhicules lourds (CAM, TCP et TRR) ainsi que les PTRT (VASP). Ainsi, le choix était élargi aux VASP et CAM, TCP et TRR. Depuis le décret du 30 décembre 2022, restent éligibles les Petits Trains Routiers Touristiques mais, les poids lourds ne sont plus éligibles.

- **Code national d'identification du type et Type Variante Version :**

Le CNIT n'est pas obligatoire, mais le Type Variante Version (D.2.) doit être systématiquement renseigné.

- **Type énergie :**

Seuls les type énergie EL, HH, HE, H2 sont autorisés à l'enregistrement. A défaut, un message d'erreur bloquant « **La nature énergie doit être EL, HH, H2, HE** » s'affiche à l'enregistrement. Depuis le décret du 30 décembre 2022, ne sont éligibles à l'aide Rétrofit que les véhicules EL et H2.

- **Taux d'émission de CO2 (V.7.) :**

Seul un Taux d'émission de CO2 à 0 est autorisé à l'enregistrement. A défaut, un message d'erreur bloquant « **Le taux d'émission de CO2 doit être à 0** » s'affiche à l'enregistrement.

CHAMPS ISSUS DE CONTEXTES PARTICULIERS

- **Poids à vide national et Masse du véhicule en service**

Si le véhicule propre est de genre national CTTE, et que le dossier est créé à compter de la date du 26 juillet 2021 en référence au décret du 23 juillet 2021, il est obligatoire de renseigner les champs :

- « **Poids à vide national (en Kg) G.1** »
- « **Masse du véhicule en service (en Kg) G** »

Le champ « Classe » correspondant est rempli automatiquement suite à la complétion de la masse du véhicule en service.

Caractéristiques techniques du véhicule			
Réception CE *	<input checked="" type="radio"/>	Réception RTI *	<input type="radio"/>
Réception Nationale *	<input type="radio"/>	Catégorie du véhicule CE (J) *	N1
Genre National (J.1.) *	CTTE - Camionnette	Type Variante Version (D.2.) :	HSDCS5
Code national d'identification du type (D.2.1) :	M10DACVP000P227	Dénomination commerciale (D.3.) * :	X300
Marque (D.1.) * :	DAIMLER	Type énergie (P.3.) * :	EL - Electricité
Puissance nette maximale (P.2) (en kW) *	77.0	Classe environnementale (V.9.) :	715/2007*692/2008
Taux d'émission de CO2 (V.7.) * :	160.00	Classe :	Classe II
Poids à vide national (G.1) (en Kg) * :	1254		
Masse du véhicule en service (G) (en Kg) * :	1329		

La définition du calcul de la « Classe » s'affiche en infobulle sur roll-over du pictogramme d'aide

Classe :	Classe II	
Classe - Masse du véhicule en ordre de marche moins la masse uniforme du conducteur de 75 kg, augmentée d'une masse uniforme de 100 kg		
la transformation		
Date du certificat d'immatriculation (I) * :	26/03/2021	

Si des données sont modifiées ou ajoutées, il est nécessaire de cliquer sur le bouton « Enregistrer » pour que ces modifications soient prises en compte.

- **Masse en charge maximale admissible (F.1)**

Depuis le décret du 30 décembre 2022, la dérogation de poids est permise pour les véhicules de catégorie CE M2/N2 sous condition de poids.

- **Eligibilité dérogation de poids**

Lorsque l'utilisateur renseigne une catégorie CE M2 ou N2, apparaît la question « Ce véhicule dispose d'une dérogation de poids, dans la limite d'un poids total autorisé en charge inférieur ou égal à 3.5 tonnes (rubrique Z) * ? ».

Si l'utilisateur répond oui : le véhicule est éligible à la dérogation de poids car sa masse en charge maximale admissible (F.1) déduite du poids de batterie (Z) est inférieur ou égal à 3.5 tonnes **ET** il est inscrit dans le champ Z du certificat d'immatriculation que le véhicule est éligible à la dérogation de poids.

Si l'utilisateur répond non : le véhicule n'est pas éligible à la dérogation de poids.

A noter : depuis le décret du 30 décembre 2022, ne sont plus éligibles les véhicules lourds (M2 sans dérogation de poids, M3, N2 sans dérogation de poids, N3). Cependant, une période transitoire est prévue dans le décret afin que les véhicules commandés avant le 1^{er} janvier puissent être éligibles jusqu'au 31 décembre 2023 inclus.

Caractéristiques techniques du véhicule	
Réception CE *	<input checked="" type="radio"/>
Réception Nationale *	<input type="radio"/>
Genre National (J.1.) *	VASP - Véhicule automotr
Code national d'identification du type (D.2.1) :	0
Marque (D.1.) * :	A.E.D.
Puissance nette maximale (P.2) (en kW) *	100.0
Taux d'émission de CO2 (V.7.) * :	0.00
Poids à vide national (G.1) (en Kg) * :	800
Masse du véhicule en service (G) (en Kg) * :	
Masse en charge techniquement admissible (F.1) (en Kg) * :	3500
Le véhicule est-il éligible à la dérogation de poids selon le décret n°2022-1761 du 30 décembre 2022 ? * :	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Réception RTI *	<input type="radio"/>
Catégorie du véhicule CE (J) *	M2
Type Variante Version (D.2.) :	
Dénomination commerciale (D.3.) * :	DIABLINE
Type énergie (P.3.) * :	EL - Electricité
Classe environnementale (V.9.) :	
Carrosserie Nationale (J.3.)	AMBULANC

9.6.3.3. Bloc Caractéristiques de la transformation

Cas d'un dossier en saisie automatique avec les données totalement trouvées

Si le véhicule est trouvé avec une « Date de première immatriculation (B) » et une « Date du certificat d'immatriculation (I) », ces informations sont grisés et non modifiables car les données de la carte grise sont réputées fiables.

Les champs obligatoires doivent être saisis pour pouvoir enregistrer l'écran et continuer la création du dossier.

Le champ « Véhicule issu d'une saisie automatique » est à Oui.

Caractéristiques de la transformation

Date de première immatriculation (B) * : 23/06/2010 Date du certificat d'immatriculation (I) * : 26/03/2021

Date de facturation des travaux de transformation * :

Coût de transformation * : Valeur vénale de la batterie louée (TTC) :

Commentaire :

Véhicule issu d'une saisie automatique : Oui

* : Champs obligatoires

Si des données sont modifiées ou ajoutées, il est nécessaire de cliquer sur le bouton « » pour que ces modifications soient prises en compte.

Cas d'un dossier en saisie automatique avec les données partiellement trouvées

Si le véhicule est trouvé mais que certaines de ses caractéristiques de transformation sont absentes ou inconnues, les champs du bloc « Caractéristiques techniques du véhicule » sont renseignés par les données trouvées. Ces données restent modifiables par l'utilisateur. Les données absentes ou inconnues doivent être complétées manuellement par l'utilisateur.

L'ensemble des données doivent être renseignées pour que l'utilisateur puisse enregistrer et valider l'écran.

Caractéristiques de la transformation

Date de première immatriculation (B) * : Date du certificat d'immatriculation (I) * :

Date de facturation des travaux de transformation * :

Coût de transformation * : Valeur vénale de la batterie louée (TTC) :

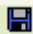
Commentaire :

Véhicule issu d'une saisie automatique : Non

Rechercher Enregistrer

* : Champs obligatoires

Le champ « Véhicule issu d'une saisie automatique » est à Non.

Si des données sont modifiées ou ajoutées, il est nécessaire de cliquer sur le bouton «  Enregistrer » pour que ces modifications soient prises en compte.

Cas d'un dossier en saisie manuelle

L'utilisateur doit renseigner les différents champs nécessaires.

9.6.4. Ecran véhicule recyclé

Ce sous-onglet est à remplir UNIQUEMENT si l'utilisateur souhaite effectuer une demande de prime à la conversion.

9.6.4.1. Identification du véhicule

Demandeur **Demande** Instruction Réalisation Paiement Historique

Acquéreur Véhicule Propre Véhicule Recyclé Situation acquéreur Pièces justificatives

Véhicule ancien destiné à la destruction

Identification du véhicule

Numéro d'immatriculation * : Numéro d'identification ou le numéro dans la série du type (E) * :

Annuler Rechercher

* : Champs obligatoires

Saisir dans un premier temps Numéro d'immatriculation et Numéro d'identification

Trois champs sont à saisir :

- Numéro d'immatriculation
- Numéro d'identification/série
- Numéro de formule/Date du certificat d'immatriculation : selon le numéro d'immatriculation, le champ demandé peut être le numéro de formule ou la date du certificat de cession.
S'il s'agit d'une plaque SIV (2 lettres, 3 chiffres, 2 lettres) : le champ « Numéro de formule » apparaît pour être saisi.

S'il s'agit d'une plaque FNI (4 chiffres, 3 lettres, 2 chiffres) : le champ « Date du certificat d'immatriculation » apparaît pour être saisi.

Cliquer sur « Rechercher » pour effectuer une recherche automatique dans le système d'immatriculation des véhicules.

Il n'est pas possible d'effectuer une recherche manuelle sans une recherche automatique préalable.

Véhicule ancien destiné à la destruction	
Identification du véhicule	
Numéro d'immatriculation * :	ZA007EY
Numéro de formule du véhicule * :	10000792752
Numéro d'identification ou le numéro dans la série du type (E) * :	UU1HSDAW543099276
<input type="checkbox"/> Annuler <input type="checkbox"/> Rechercher	

Compléter la saisie avec le numéro de formule pour une plaque SIV

Véhicule ancien destiné à la destruction	
Identification du véhicule	
Numéro d'immatriculation * :	5210QZ28
Date du certificat d'immatriculation (I) * :	19/08/1987
Numéro d'identification ou le numéro dans la série du type (E) * :	VF7GXYE0002YE1534

Compléter la saisie avec la date du certificat d'immatriculation pour une plaque FNI

9.6.4.2. Caractéristiques techniques du véhicule

Cas d'un véhicule recyclé avec données totalement trouvées

Véhicule ancien destiné à la destruction	
Identification du véhicule	
Numéro d'immatriculation * :	ZA500EX
Numéro de formule du véhicule * :	10000786121
Numéro d'identification ou le numéro dans la série du type (E) * :	UU1HSDCSS45473050
Caractéristiques techniques du véhicule	
Titulaire du certificat d'immatriculation * :	PURFER
Date de la première immatriculation du véhicule * :	23/06/2010
Date du certificat d'immatriculation * :	14/04/2021
Genre National (J.1.) * :	VP - Véhicule particulier
Type énergie (P.3.) * :	FE - Superéthanol
Marque (D.1.) * :	DACIA
Catégorie du véhicule CE (J) * :	M1
Dénomination commerciale (D.3.) * :	DUSTER
Caractéristiques de la mutation pour destruction	
Date du récépissé de prise en charge pour destruction * :	14/04/2021
Date à laquelle le véhicule a été détruit * :	14/04/2021
Numéro d'agrément VHU * :	PR71000025D
Numéro de SIREN du VHU * :	332628171
Véhicule issu d'une saisie automatique	Oui
<input type="checkbox"/> Annuler <input type="checkbox"/> Enregistrer <input type="checkbox"/> Modifier	

Les données ont été totalement trouvées : tous les champs sont grisés

Si les données sont totalement trouvées, les blocs « Caractéristiques techniques du véhicule » et « Caractéristiques de la mutation pour destruction » sont totalement grisés, et le champ « Véhicule issu d'une saisie automatique » est à Oui.

Vérifier les données apparaissant à l'écran :

- Si celles-ci sont correctes, cliquer sur « Enregistrer ».
- Si les données sont incorrectes, cliquer sur « Modifier » si les droits le permettent et se référer au cas d'un [véhicule recyclé avec données partiellement ou non trouvées](#) ci-après.

Le bouton Annuler permet d'effacer tous les champs présents à l'écran. Un enregistrement permet alors de supprimer la saisie d'un véhicule recyclé sur le dossier.

Cas d'un véhicule recyclé avec données partiellement ou non trouvées

Si le véhicule recherché est partiellement trouvé, un message s'affiche à l'écran et les données manquantes sont à compléter (voir ci-dessous).



Si la donnée n'a été trouvée que partiellement, un message d'alerte apparaît

Si le véhicule recherché n'a pas été trouvé, un message rouge « Aucun véhicule ne correspond à vos critères de recherche » s'affiche et les données doivent être intégralement saisies manuellement.


Si le véhicule n'a pas été trouvé, un message rouge apparaît et la saisie est manuelle

Les données à compléter sont :

- Le titulaire du certificat d'immatriculation,
- La date du certificat d'immatriculation et la date de première immatriculation du véhicule,
- Le type énergie : le champ est accessible si le véhicule propre (neuf ou occasion) est commandé et facturé à partir du 1^{er} avril 2015,
- Le Genre National : à partir d'un menu déroulant,

Saisie manuelle d'un véhicule

- La Catégorie du véhicule CE : à sélectionner à partir d'un menu déroulant
- La Marque et la Dénomination commerciale
- Date du récépissé de prise en charge pour destruction

Si des données sont modifiées ou ajoutées, il est nécessaire de cliquer sur le bouton «  Enregistrer » pour que ces modifications soient prises en compte.

9.6.5. Ecran situation acquéreur

L'écran « Situation acquéreur » permet de saisir des **données relatives au bénéficiaire final**. La complétion de ces données sont nécessaires pour :

- Vérifier l'éligibilité du bénéficiaire final
- Permettre l'obtention de majorations dans le cas où le concessionnaire en a effectué l'avance

Pour compléter l'écran « Situation Acquéreur », les onglets « Acquéreur » et « Véhicule propre » doivent être impérativement saisis au préalable. Si ces onglets ne sont pas complétés, des messages d'erreur s'affichent sur l'écran « Situation Acquéreur ».

Dans le cas de véhicules transformés, l'onglet « Véhicule transformé » doit être impérativement saisi au préalable. A défaut, le message bloquant « **L'écran Véhicule transformé doit être renseigné avant de saisir la situation de l'acquéreur** » s'affiche.

- Message d'erreur sur l'écran « Situation Acquéreur » si l'écran « Acquéreur » non complété

The screenshot shows the ASP BonusÉco interface. At the top, it displays the French Republic logo, ASP logo, and 'Ministère de la Transition Écologique'. The user is logged in as 'Garage Conces1' with SIRET: 82000060200012. The interface includes a navigation menu on the left with options like 'Recherche dossier', 'Création de dossier', etc. The main content area shows the 'Demandeur' tab selected, with sub-tabs for 'Acquéreur', 'Véhicule Propre', 'Véhicule Recyclé', 'Situation acquéreur', and 'Pièces justificatives'. A red error message is displayed: 'Des erreurs se sont produites sur la page. L'acquéreur doit être renseigné avant de saisir sa situation'. The bottom of the page shows 'Ministère de la Transition écologique et solidaire' and '8.10.4-SNAPSHOT'.

- Message d'erreur sur l'écran « Situation Acquéreur » si l'écran « Véhicule propre » ou le « Véhicule transformé » ne sont pas complets.

This screenshot is similar to the previous one, showing the ASP BonusÉco interface. The user is logged in as 'Garage Conces1' with SIRET: 82000060200012. The 'Demandeur' tab is selected, and the 'Situation acquéreur' sub-tab is active. A red error message is displayed: 'Des erreurs se sont produites sur la page. L'écran Véhicule propre doit être renseigné avant de saisir la situation de l'acquéreur'. The bottom of the page shows 'Ministère de la Transition écologique et solidaire' and '8.10.4-SNAPSHOT'.

9.6.5.1. Situation fiscale

La situation fiscale apparaît à la condition que **le bénéficiaire final soit une personne physique**.

Depuis le décret n° 2022-1761 du 30 décembre 2022 la valeur des déciles est la suivante :

- 2ème décile ⇔ 6 358€ de revenu fiscal de référence/part (au lieu de 6 300 €)
- 5ème décile ⇔ 14 089€ de revenu fiscal de référence/part (au lieu de 13 489€)

Ce même décret vient introduire le 8^{ème} décile.

Afin d'être éligible à la prime à la conversion, le bénéficiaire final doit avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 22 983 euros.

Cette situation fiscale est à déclarer dans le bloc Situation fiscale.

Situation fiscale	
Merci de bien vouloir indiquer le revenu fiscal de référence afin de vérifier votre éligibilité à la prime à la conversion ou à l'aide au leasing voiture électrique. De plus, une majoration du bonus écologique et de la prime à la conversion est possible pour les ménages les plus modestes.	
Revenu Fiscal de Référence * :	<input type="text"/>
Nombre de parts fiscales * :	<input type="text"/>

9.6.5.2. Majoration Gros Rouleur / Ménage modeste

Depuis le décret du 28 Décembre 2018 relatif aux modalités de gestions des aides à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants, la **prime à la conversion peut être majorée** pour les bénéficiaires finaux considérés comme étant des « **gros rouleurs** » ou des « **ménages modestes** ».

Cette majoration est possible pour :

- L'acquéreur ayant :
 - un **revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal au 5^{ème} décile**
 - **et domicilié à plus de 30 km de son lieu de travail** (30 km entre le domicile et le lieu de travail) **OU parcourant plus de 12 000 km par an avec son véhicule personnel dans le cadre de son activité professionnelle**
- L'acquéreur considéré comme un **ménage modeste**, c'est-à-dire avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal au 2^{ème} décile.

Deux blocs de l'écran sont ciblés par ces contextes « acquéreur » : le bloc Situation fiscale vu ci-dessus et le bloc Majoration Gros Rouleur.

Les différentes cases à cocher

L'utilisateur doit indiquer :

- Si le bénéficiaire final est salarié ou travailleur indépendant
- Le type de distance professionnelle parcourue entre son domicile et lieu de travail

Le calcul de la distance en cas de domicile à plus de 30km du lieu de travail

En cas de coche de l'option « 30 km/jour », l'adresse de l'employeur doit être renseignée.

Cas 1 : Cas d'une adresse française :

Adresse employeur	
Dénomination sociale de l'employeur * :	<input type="text" value="AZERTY"/>
Type d'adresse * :	<input checked="" type="radio"/> Française <input type="radio"/> Etrangère
Num appart/étage :	<input type="text"/>
Numéro de voie :	<input type="text"/>
Complément d'adresse :	<input type="text"/>
Localité, cedex * :	<input type="text" value="38320"/> <input type="text" value="POISAT"/>

Cas 2 : Cas d'une adresse étrangère :

La distance Domicile-Travail d'une adresse étrangère est toujours saisissable. Les champs * obligatoires doivent être tous renseignés pour permettre l'enregistrement.

Adresse employeur	
Dénomination sociale de l'employeur * :	AZERTY
Type d'adresse * :	<input type="radio"/> Française <input checked="" type="radio"/> Etrangère
Entrée-Bâtiment-Immeuble :	
Localité * :	
Bureau Distributeur * :	
District :	
Région :	
Pays * :	

Différents problèmes que l'utilisateur peut rencontrer :

- **Champs domicile travail pas grisé :**

Si le champ distance Domicile-travail n'est pas grisé, il faut préalablement calculer cette distance en utilisant soit le service ViaMichelin (<https://www.viamichelin.fr/>) avec le paramètre « itinéraire le plus cours » (Option > Mes options de route), soit en saisissant directement la distance manuellement.

MES OPTIONS DE ROUTE

Itinéraire ? Le plus court (distance) ▼

Distance en Kilomètres ▼

Eviter les autoroutes / voies rapides

Eviter les péages

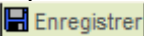
Eviter les vignettes (Suisse,...)

Eviter les liaisons maritimes

Autoriser la sortie du pays

Voiture avec caravane

RECHERCHER

Si le champ distance Domicile-travail est grisé, le calcul est automatique lors de l'enregistrement de l'écran  en utilisant les paramètres suivants :

Paramètres de calcul de la distance domicile-travail (par ViaMichelin)

Type de véhicule : Véhicule léger	Favoriser les autoroutes : NON	Eviter les péages : NON
Eviter l'usage des trains ou ferrys : NON	Mode de calcul : Distance la plus courte	Eviter les franchissements de frontières : NON
Eviter les zones de congestion trafic : NON		

Majoration Gros Rouleur

Afin de vérifier l'éligibilité du bénéficiaire final au Leasing voiture électrique ou la possibilité de voir votre prime à la conversion majorée, merci de bien vouloir saisir soit la distance entre le domicile du bénéficiaire final et son lieu de travail ou son kilométrage annuel dans le cadre de votre activité professionnelle avec son véhicule personnel.

L'acquéreur est * :	<input checked="" type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Travailleur indépendant
Le bénéficiaire final respecte les conditions prévues par le code de l'énergie concernant * :	<input checked="" type="checkbox"/> La distance Domicile - Lieu de travail
	<input type="checkbox"/> La distance annuelle parcourue
Distance Domicile - Lieu de travail * :	<input style="width: 100px;" type="text" value="0.00"/>

- **Service de géolocalisation ne connaît pas l'adresse employeur :**

Si le service de géolocalisation ne connaît pas l'adresse de l'employeur, un message demande de confirmer cette adresse et saisir manuellement la distance ou d'annuler pour la modifier.

Calcul de la distance domicile-travail impossible.

Confirmez-vous l'adresse employeur présente sur le justificatif attestation employeur?

Si l'adresse est correcte, veuillez cliquer sur « OK » pour saisir une distance domicile-travail.
Si l'adresse est incorrecte, veuillez cliquer sur « Annuler » pour modifier l'adresse employeur.

Si le service de géolocalisation ne connaît pas l'adresse de l'acquéreur, un message demande de confirmer cette adresse et saisir manuellement la distance ou d'annuler pour la modifier.

Calcul de la distance domicile-travail impossible.

Confirmez-vous l'adresse acquéreur présente sur le justificatif certificat d'immatriculation?

Si l'adresse est correcte, veuillez cliquer sur « OK » pour saisir une distance domicile-travail.
Si l'adresse est incorrecte, veuillez cliquer sur « Annuler » pour modifier l'adresse acquéreur.

Si le service de géolocalisation n'est pas disponible, un message informe de la possibilité de saisir manuellement la distance Domicile-travail en utilisant le service ViaMichelin.

La distance n'a pas pu être calculée, veuillez saisir la distance domicile-travail.

A noter : si la distance Domicile-Travail avait été calculée ou saisie, elle est effacée lors d'un changement de type d'adresse. La Dénomination sociale de l'employeur est conservée.

La saisie de la distance annuelle parcourue

En cas de coche de l'option « 12 000km/an », la distance est à renseigner pour pouvoir enregistrer l'écran Situation acquéreur.

Majoration Gros Rouleur

Afin de vérifier l'éligibilité du bénéficiaire final au Leasing voiture électrique ou la possibilité de voir votre prime à la conversion majorée, merci de bien vouloir saisir soit la distance entre le domicile du bénéficiaire final et son lieu de travail ou son kilométrage annuel dans le cadre de votre activité professionnelle avec son véhicule personnel.

L'acquéreur est * : Salarié Travailleur indépendant

Le bénéficiaire final respecte les conditions prévues par le code de l'énergie concernant * : La distance Domicile - Lieu de travail

Distance annuelle parcourue * : La distance annuelle parcourue

Distance annuelle parcourue * :

Attention : le concessionnaire doit effectuer la demande de cette majoration uniquement s'il en a effectué l'avance.

9.6.5.3. Majoration Zone Faible Emission

Depuis le décret du 30 mai 2020, le bénéficiaire final peut bénéficier d'une majoration de sa prime à la conversion si :

- En cas de personne physique : son lieu de résidence/lieu de travail est situé en ZFE
- En cas de personne morale : son lieu d'établissement est situé en ZFE
- Toutes personnes confondues : perception d'une aide locale

Le montant de majoration Zone Faible Emission est égal au montant de l'aide locale perçue dans la limite de 1000 euros.

Depuis le décret du 30 décembre 2022, dès lors que le bénéficiaire final :

- En tant que personne physique : réside en ZFE/travaille en ZFE
- En tant que personne morale : lieu d'établissement en ZFE

Ce dernier peut percevoir une majoration de 1000 euros (désormais sans avoir à justifier d'une perception d'aide locale).

Cette majoration de la prime à la conversion peut se voir augmentée en cas de perception d'aide locale. En effet, il est augmenté du montant de l'aide locale dans la limite de 2000 euros.

Commune de résidence située en ZFE sans perception d'Aide locale

The screenshot shows a web form titled "Majoration ZFE de la prime à la conversion". The text explains that a majoration is possible if the acquirer resides in a ZFE or if the commune of work is in a ZFE. It states that the commune of residence is in ZFE. The question is: "L'acquéreur a-t-il bénéficié de la part de sa commune de résidence d'une aide du même objet ? *". The options are: Oui l'acquéreur a perçu de la part de sa commune de résidence une aide du même objet. Non l'acquéreur n'a pas perçu de la part de sa commune de résidence une aide du même objet. Oui, sa commune de lieu de travail est située en zone à faible émission. Oui, sa commune de résidence et sa commune de lieu de travail sont situées en zone à faible émission. There is an "Enregistrer" button and a red asterisk indicating mandatory fields. The footer includes "la Transition énergétique" and "8.42.11".

Commune de résidence située en ZFE avec perception d'Aide locale

The screenshot shows the same web form as above, but with the question: "L'acquéreur a-t-il bénéficié de la part de sa commune de résidence d'une aide du même objet ? *". The options are: Oui l'acquéreur a perçu de la part de sa commune de résidence une aide du même objet. Non l'acquéreur n'a pas perçu de la part de sa commune de résidence une aide du même objet. Oui, sa commune de lieu de travail est située en zone à faible émission. Oui, sa commune de résidence et sa commune de lieu de travail sont situées en zone à faible émission. Below the options, it says "Merci de saisir le montant de l'aide perçue de la part de la commune de résidence." and there is a text input field for "Montant perçu * :". There is an "Enregistrer" button and a red asterisk indicating mandatory fields. The footer includes "la Transition énergétique" and "8.42.11".

Commune de lieu de travail située en ZFE sans perception d'Aide locale

Majoration ZFE de la prime à la conversion

Une majoration de la prime à la conversion, dite majoration Zone à Faible Emission, est possible si l'acquéreur réside dans une Zone Faible Emission ou si la commune de lieu de travail est située en Zone Faible Emission.

Votre commune de résidence n'est pas en ZFE.

L'acquéreur a-t-il sa commune de lieu de travail située dans une zone ZFE ? * :

- Oui la commune de lieu de travail est située en zone ZFE et l'acquéreur a bénéficié d'une aide du même objet.
- Oui la commune de lieu de travail est située en zone ZFE et l'acquéreur n'a pas bénéficié d'une aide du même objet.
- Non la commune de lieu de travail n'est pas située en zone ZFE.

Adresse employeur

Dénomination sociale de l'employeur * : test

Type d'adresse * : Française Etrangère

Num appart/étage : Entrée-Bâtiment-Immeuble :

Numéro de voie :

Complément d'adresse :

Localité, cedex * : 31000 TOULOUSE

* : Champs obligatoires

Ministère de la Transition énergétique 8.42.11

Commune de lieu de travail située en ZFE avec perception d'Aide locale

Majoration ZFE de la prime à la conversion

Une majoration de la prime à la conversion, dite majoration Zone à Faible Emission, est possible si l'acquéreur réside dans une Zone Faible Emission ou si la commune de lieu de travail est située en Zone Faible Emission.

Votre commune de résidence n'est pas en ZFE.

L'acquéreur a-t-il sa commune de lieu de travail située dans une zone ZFE ? * :

- Oui la commune de lieu de travail est située en zone ZFE et l'acquéreur a bénéficié d'une aide du même objet.
- Oui la commune de lieu de travail est située en zone ZFE et l'acquéreur n'a pas bénéficié d'une aide du même objet.
- Non la commune de lieu de travail n'est pas située en zone ZFE.

Merci de saisir le montant de l'aide perçue de la part de la commune de lieu de travail.

Montant perçu * :

Adresse employeur

Dénomination sociale de l'employeur * : test

Type d'adresse * : Française Etrangère

Num appart/étage : Entrée-Bâtiment-Immeuble :

Numéro de voie :

Complément d'adresse :

Localité, cedex * : 31000 TOULOUSE

* : Champs obligatoires

Ministère de la Transition énergétique 8.42.11

Commune de lieu de résidence située en ZFE avec perception d'Aide locale grâce au lieu de travail

Majoration ZFE de la prime à la conversion

Une majoration de la prime à la conversion, dite majoration Zone à Faible Emission, est possible si l'acquéreur réside dans une Zone Faible Emission ou si la commune de lieu de travail est située en Zone Faible Emission.

La commune de l'acquéreur du véhicule est située en ZFE.

L'acquéreur a-t-il bénéficié de la part de sa commune de résidence d'une aide du même objet ? * :

- Oui l'acquéreur a perçu de la part de sa commune de résidence une aide du même objet.
- Non l'acquéreur n'a pas perçu de la part de sa commune de résidence une aide du même objet.
- Oui, sa commune de lieu de travail est située en zone à faible émission
- Oui, sa commune de résidence et sa commune de lieu de travail sont situées en zone à faible émission

Merci de saisir le cumul des montants de l'aide perçue. Deux justificatifs d'attribution d'aide sont requis.

Montant perçu * :

Adresse employeur

Dénomination sociale de l'employeur * : test

Type d'adresse * : Française Etrangère

Num appart/étage : Entrée-Bâtiment-Immeuble :

Numéro de voie :

Complément d'adresse :

Localité, cedex * : 31000 TOULOUSE

* : Champs obligatoires

Ministère de la Transition énergétique 8.42.11

Commune de lieu d'établissement située en ZFE

The screenshot shows the 'Demande' step of the ASP application. The navigation bar includes 'Demandeur', 'Demande' (selected), 'Instruction', 'Réalisation', 'Paiement', and 'Historique'. Below the navigation bar, there are tabs for 'Acquéreur', 'Véhicule Propre', 'Véhicule Recyclé', 'Situation acquéreur', and 'Pièces justificatives'. The main content area displays the following information:

- Message: "Les informations pour la majoration de la prime à la conversion ont bien été enregistrées"
- Section: "Majoration ZFE de la prime à la conversion"
- Text: "Une majoration de la prime à la conversion, dite majoration Zone à Faible Emission, est possible si l'acquéreur réside dans une Zone Faible Emission ou si la commune de lieu de travail est située en Zone Faible Emission."
- Text: "La commune de l'acquéreur du véhicule est située en ZFE."
- Text: "L'acquéreur a-t-il bénéficié de la part de sa commune de résidence d'une aide du même objet ? *"
- Form: A checked checkbox with the label "Oui, la commune de son établissement est située en zone à faible émission"
- Text: "Merci de saisir le montant de l'aide perçue."
- Form: "Montant perçu * : 5000"
- Form: "Enregistrer" button
- Text: "* : Champs obligatoires"
- Page footer: "Transition énergétique" and "8.42.11"

9.6.6. Ecran Pièces justificatives

9.6.6.1. Les dates de dépôt et de complétude

- La date de dépôt de la demande est pré-remplie en fonction de la date du jour.
- La date de complétude est renseignée par la date d'enregistrement des pièces justificatives.

En cas d'absence de "Date de complétude", le message suivant s'affiche : **"Date de complétude non renseignée - merci d'enregistrer avant de valider"**.

The screenshot shows the 'Pièces justificatives' step of the ASP application. The navigation bar includes 'Demandeur', 'Demande' (selected), 'Instruction', 'Réalisation', 'Paiement', and 'Historique'. Below the navigation bar, there are tabs for 'Acquéreur', 'Véhicule Propre', 'Véhicule Recyclé', 'Situation acquéreur', and 'Pièces justificatives' (selected). The main content area displays the following information:

- Page header: "Agence de services et de Paiement", "Bonus Écologique (ECOD)", "Déconnexion", "DESOLIVIERS Garage"
- Text: "Nom bénéficiaire: GARAGE des OLIVIERS", "SIRET: 13246546900055", "Identifiant bénéficiaire: 82221", "Etat dossier: Demande initialisée"
- Text: "SIRET: 13246546900055", "Numéro du dossier mensuel: ECO2207000002", "Numéro vente/location: 2207000002VEN00105", "Nom du client: TEST UGO"
- Text: "Date de complétude non renseignée - merci d'enregistrer avant de valider. La validation de la demande n'a pas été enregistrée."
- Text: "Information : Certains cas particuliers nécessitent des pièces justificatives spécifiques (2, 3 ou quadri roues, LOA, LDD, véhicule recyclé, etc.). Si votre dossier n'est pas concerné par la présence de ces pièces, merci de les indiquer « SANS OBJET »."
- Section: "Liste des pièces justificatives qui doivent accompagner le dossier"
- Form: "Date de dépôt de la demande * 22/07/2022", "Date de complétude *"
- Text: "Liste des pièces justificatives qui doivent accompagner le dossier :"

9.6.6.2. L'ancien écran « Liste des pièces justificatives qui doivent accompagner le dossier »

Cet écran a pour objectif de donner aux concessionnaires la liste des pièces justificatives nécessaires à leurs dossiers. En cas de contrôle, ils doivent être en mesure de fournir les pièces justificatives indiquées lors de la saisie de la demande.

Dans cette version, toutes les pièces sont pré-remplies à « oui ».

Liste des pièces justificatives qui doivent accompagner le dossier :			
	Nécessité	Présence	sans objet
1 - Pièces pour le Bonus et/ou la prime à la conversion			
1-a - Pour tous les demandeurs :			
Justificatif de domicile ou d'établissement daté de moins de 3 mois *		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
Copie du certificat d'immatriculation du véhicule propre et du eCOC pour les VHR nécessitant une modification de contrainte d'autonomie *		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
Copie de la facture d'achat du véhicule propre (pour une location : copie de l'échéancier) *		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
Copie du bon de commande du véhicule propre (pour une location : copie du contrat de location) *		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
Copie de l'avis d'imposition		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
1-b - Pièces supplémentaires (cas particuliers) :			
. Si le véhicule neuf est en LOA / LLD : copie du contrat de location		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
. Si le véhicule neuf a fait l'objet d'une Réception à titre isolé (RTI) : copie du PV de RTI		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
. Si le véhicule neuf était affecté à la démonstration : copie du 1er certificat d'immat. et justificatif pour les VD acquis à l'étranger		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
. Si le demandeur est une personne morale : Extrait de Kbis		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
. Si nom / raison sociale demandeur différent de celui de la facture ou du contrat de location : copie d'une pièce officielle prouvant qu'il s'agit de la même personne		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
. Si nom / raison sociale demandeur différent de celui du certificat d'immat. véhicule propre : document établissant une correspondance entre demandeur et titulaire certificat d'immatriculation		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
. Si véhicule de type 2, 3 ou Quadri roues : Déclaration sur la composition chimique de la batterie et la quantité d'énergie de la batterie		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
. Si véhicule de type 2, 3 ou Quadri roues : Engagement par une attestation sur l'honneur à conserver le véhicule pour une durée d'un an		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
2 - Pièces supplémentaires pour le Superbonus ou la Prime à la conversion			
2-a - Pour tous les demandeurs :			
Copie du certificat d'immatriculation (barré et daté pour destruction) du véhicule recyclé		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
Copie de la déclaration d'achat pour destruction du véhicule ancien conforme au CertA 14365*01		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
Attestation d'assurance du véhicule recyclé		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
Certificat de non-gage daté de moins d'un mois à la date de prise en charge pour destruction		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
2-b - Pièces supplémentaires (cas particuliers) :			
. Si nom / raison sociale demandeur différent de celui du certificat d'immat. véhicule recyclé : document établissant une correspondance entre demandeur et titulaire certificat d'immatriculation		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
. Si véhicule d'occasion : certificat de cession		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
. Si le véhicule neuf ou d'occasion <= 122g de CO2 et Crit'Air 0, 1 ou 2 ET si l'acquéreur est déclaré non imposable : Copie Avis d'imposition		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
. Si le véhicule neuf ou d'occasion <= 116g de CO2 et Crit'Air 0, 1, ou 2 neuf avec date de 1ère immatriculation <= 01/09/2019 ET si l'acquéreur déclare un revenu de référence par part inférieure au 5ème décile : Copie Avis d'imposition		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
. Si l'acquéreur est rattaché au foyer fiscal de ses parents : attestation de rattachement au foyer fiscal		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
. Si l'acquéreur déclare vivre à plus de 30km de son lieu de travail : attestation de l'employeur		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
. Si l'acquéreur déclare vivre à plus de 30km de son lieu de travail : justificatif de domicile		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
. Si l'acquéreur déclare parcourir plus de 12 000km avec son véhicule personnel dans le cadre de son activité salariée : attestation de l'employeur		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
. Si l'acquéreur déclare parcourir plus de 12 000km avec son véhicule personnel dans le cadre de son activité de travailleur indépendant : attestation sur l'honneur « travailleur indépendant »		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
. Si l'acquéreur déclare parcourir plus de 12 000km avec son véhicule personnel dans le cadre de son activité de travailleur indépendant : justificatif d'affiliation à la Sécurité sociale des indépendants		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
. Si l'acquéreur bénéficie d'une majoration de sa prime à la conversion car l'adresse de son lieu de travail se situe dans une ZFE : attestation employeur permettant le bénéfice de la majoration ZFE		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
. Si l'acquéreur a obtenu une aide d'une collectivité car l'adresse de son domicile ou lieu de travail se situe dans une ZFE : justificatif(s) d'attribution d'aide permettant le bénéfice de la majoration ZFE		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
. Engagement sur l'honneur du bénéficiaire final de ne pas avoir déjà bénéficié d'une aide		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
. Si la commune de l'acquéreur est dans l'un des départements et régions d'outre-mer régis par l'article 73 de la Constitution (départements 971, 972, 973, 974, 976), et que le véhicule est éligible, attestation d'y circuler dans les 6 mois suivant l'acquisition/location.		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/>
Commentaire	<input type="text"/>		

Enregistrer | Valider

9.6.6.3. Le nouvel écran « Liste des pièces justificatives qui doivent accompagner le dossier »

La liste des pièces justificatives

Dans cette nouvelle version, les pièces justificatives :

- **Apparaissent selon le contexte de dépôt du dossier**

Le concessionnaire **devra alors cocher les pièces justificatives nécessaires à la saisie du dossier en cours et qu'il doit obligatoirement avoir en sa possession.**

-

Information : Si un concessionnaire venait à ne pas cocher une pièce justificative nécessaire à son dossier alors un message d'erreur apparaîtra à l'enregistrement.

Le dépôt des pièces justificatives

Dès lors que le concessionnaire coche la case d'une pièce justificative [1], le bouton « Ajouter un fichier » [2] devient accessible (non grisé). Le concessionnaire doit alors déposer au moins un fichier correspondant à la pièce justificative cochée.

Information : Si le concessionnaire venait à ne pas déposer une pièce justificative alors que la case a été cochée alors un message d'erreur apparaîtra à l'enregistrement.

Une fois l'écran pièce justificative enregistré [3], l'utilisateur doit appuyer sur le bouton « Valider » [4] afin de finaliser la demande. Suite à cela, le dossier passe de l'état « Demande initialisée » à l'état « Instruction en cours ».

Il est possible de déposer pour chaque pièce justificative jusqu'à 3 documents .pdf de 3 Mo chacun. Si le document est trop important, il est conseillé d'essayer une ou plusieurs des solutions ci-après :

- Utiliser un type de numérisation « Noir et Blanc : Texte » ou « Noir et Blanc : Texte/Dessins » plutôt que « Noir et Blanc : Texte/Photos » ou « Echelle de gris », et une résolution de scan faible de 200 ou 100 dpi au lieu de 300dpi et plus.
- Utiliser un outil de découpe de gros fichier .pdf en plusieurs plus petit.
- Compresser le document .pdf avant dépôt.
- Enregistrer en format .pdf uniquement les pages nécessaires à la justification en utilisant une imprimante .pdf.

En cas d'affichage d'un message de sécurité ASP, réessayer de scanner le document une nouvelle fois, et si cela ne fonctionne toujours pas, appeler l'Assistance Utilisateur.

Agence de Services et de Paiement

Contenu bloqué par un dispositif de sécurité ASP. Merci de contacter l'assistance utilisateur et d'indiquer le code suivant : 9147063039658853017

Présentation de l'écran

Liste des pièces justificatives qui doivent accompagner le dossier

Date de dépôt de la demande * 20/09/2023 Date de complétude * 20/09/2023

Pièces justificatives relatives au demandeur

- Le justificatif de l'identité du demandeur * 2
- Le justificatif de domicile ou d'établissement daté de moins de 3 mois *
- L'attestation de rattachement au foyer fiscal (dans le cas où l'acquéreur est rattaché au foyer fiscal de ses parents)
- L'Engagement sur l'honneur du bénéficiaire de ne pas avoir déjà bénéficié d'une aide *

Pièces justificatives relatives au véhicule propre

- Copie du certificat d'immatriculation *
- Facture *
- Bon de commande (en cas d'acquisition) *
- PV de réception à titre isolé (si réception RTI)
- 1er certificat d'immatriculation (si véhicule de démonstration)
- Engagement par une attestation sur l'honneur de conserver le véhicule pour la durée prévue au décret *
- Livret de famille (si le demandeur n'est pas le titulaire du certificat d'immatriculation)

Commentaire

* : Champs obligatoires

3 4

transition énergétique 3.2.0

Cas particulier du Certificat d'Immatriculation du véhicule propre :

Lorsque toutes les informations du véhicule propre sont trouvées dans le SIV et que les champs sont grisés et non modifiés, la procédure de dépôt du justificatif est assouplie : La coche de la case à cocher [1] est obligatoire mais le dépôt de la pièce [2] est facultatif.

9.6.6.4. Ecrans des pièces justificatives spécifiques au Leasing :

Dans le bloc « Bénéficiaire final », ajout de la pièce ci-après :

<input type="checkbox"/> Attestation sur l'offre leasing à moins de 150 euros/mois *	Ajouter un fichier
--	--------------------

Elle n'est à joindre que dans un contexte de leasing.

Si la situation Gros rouleur est renseignée dans l'onglet Situation Acquéreur, l'attestation « gros rouleur » leasing est obligatoire.

<input type="checkbox"/> Attestation « gros rouleur » leasing *	Ajouter un fichier
---	--------------------

Dans le cas d'un véhicule transformé, l'attestation de transformation est obligatoire

<input type="checkbox"/> L'attestation de transformation d'un véhicule à motorisation thermique en motorisation électrique à batterie ou à pile à combustible dont le modèle figure en annexe II de l'arrêté du 13 mars 2020 *	Ajouter un fichier
--	--------------------

9.7. Onglet instruction

9.7.1. Eligibilité du demandeur

Cet écran contient des conditions réglementaires d'éligibilité du demandeur mais aussi des conditions pour le calcul.

9.7.1.1. Ancien fonctionnement du dispositif ECOBONUS et fonctionnement actuel du dispositif RETROFIT

L'ancien fonctionnement voulait que les critères puissent être alimentés soit :

- Automatiquement : les critères sont grisés et non modifiables
- Manuellement : les critères sont alimentés à Oui par défaut

Nom bénéficiaire: GARAGE LAMBDA		SIRET : 34738457002017 / GARAGE LAMBDA / 67000 STRASBOURG			
SIRET: 34738457002017		Numéro du dossier mensuel: EC02309000004			
Identifiant bénéficiaire: 96294		Etat dossier : Instruction en cours			
		Numéro vente/location : 230900004VEN00013			
		Nom du client: TOULOUSE JULIE			
Demandeur	Demande	Instruction	Réalisation	Paielement	Historique
Eligibilité du demandeur	Eligibilité de la demande	Calcul de l'aide			
Vérification des conditions d'éligibilité du demandeur			Exécuter les contrôles réglementaires automatisés		
			Réinitialiser <input checked="" type="checkbox"/>		
Critères concernant tous les dossiers					
La facture ou le contrat de location mentionne la remise du bonus et/ou de la Prime A la Conversion *			<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input checked="" type="radio"/> Sans objet
L'acquéreur/locataire sollicite l'avance de la Prime à la conversion à titre dérogatoire *			<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Sans objet
L'acquéreur s'engage à conserver le véhicule pour la durée prévue au décret ou l(es) aide(s) perçue(s) *			<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Sans objet
L'acquéreur peut justifier d'un domicile ou d'un établissement en France Métropolitaine ou dans les DROM *			<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Sans objet
Le justificatif envoyé est daté de moins de trois mois *			<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Sans objet
L'acquéreur est une personne physique *			<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Sans objet
L'acquéreur est un ménage <u>non</u> imposable *			<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input checked="" type="radio"/> Sans objet
L'acquéreur est considéré comme un "gros rouleur" *			<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input checked="" type="radio"/> Sans objet
L'acquéreur possède un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à la valeur définie dans le décret d'application *			<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Sans objet
L'acquéreur peut prétendre à la majoration ZFE de sa prime à la conversion *			<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Sans objet
L'acquéreur peut prétendre à la majoration DROM de son bonus écologique *			<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input checked="" type="radio"/> Sans objet
Le revenu fiscal de référence du bénéficiaire de la prime à la conversion est inférieur ou égal au 8ème décile. *			<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Sans objet
Conclusion sur l'éligibilité du demandeur					
Eligibilité du demandeur			<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
Commentaire			<input type="text"/>		
			<input type="button" value="Enregistrer"/>		
* : Champs obligatoires					

Critères pour un dossier ECOBONUS

EXPLICATION DE CERTAINS CRITERES ECOBONUS

- **La facture ou le contrat de location mentionne la remise du bonus et/ou de la Prime A la Conversion**

Le concessionnaire doit OBLIGATOIREMENT faire apparaître sur la facture ou sur le contrat de location la mention de remise du bonus et/ou de la prime à la conversion. Le critère est purement déclaratif, positionné par défaut sur « sans objet ». Il doit être alimenté à « Oui » pour confirmer la remise l'aide sur la facture ou le contrat. Si ce n'est pas le cas, il doit alimenter le critère à non.

- **L'acquéreur/locataire sollicite l'avance de la Prime à la conversion à titre dérogatoire**

Il est **accepté à titre dérogatoire** d'avancer uniquement le bonus écologique ou la prime à la conversion lorsque que les deux aides sont éligibles.

Si le concessionnaire souhaite effectuer uniquement l'avance du bonus écologique : il faut renseigner dans le dossier qu'un véhicule propre. Dans ce cas, le critère sera alimenté à non et grisé.

Si le concessionnaire souhaite effectuer uniquement l'avance de la prime à la conversion : il faut

renseigner dans le dossier un véhicule propre et un véhicule recyclé. Dans ce cas, le critère sera alimenté de manière automatique à non et le concessionnaire devra alimenter le critère à oui.

Si le concessionnaire souhaite effectuer l'avance du bonus et de la prime à la conversion : il faut renseigner dans le dossier un véhicule propre et un véhicule recyclé. Dans ce cas, le critère sera alimenté de manière automatique à non. Le concessionnaire ne doit rien effectuer de plus.

Vérification des conditions d'éligibilité du demandeur		Exécuter les contrôles réglementaires automatisés	
		Réinitialiser <input checked="" type="checkbox"/>	
Critère du demandeur			
Le demandeur est une personne physique ou une entreprise ou une administration domiciliée en France *		<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Le demandeur est l'acquéreur de la transformation électrique du véhicule *		<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Le demandeur s'engage à conserver le véhicule après sa transformation et pour la durée prévue au décret applicable à la date de facturation *		<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
L'acquéreur de la transformation électrique du véhicule est éligible au doublement de sa prime *		<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet
Conclusion sur l'éligibilité du demandeur			
Eligibilité du demandeur		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
Commentaire			
<input type="button" value="Enregistrer"/>			
* : Champs obligatoires			

Critères pour un dossier RETROFIT

Sur l'ensemble de ces dispositifs, l'utilisateur doit appuyer sur le bouton « Enregistrer ». Un contrôle de ses critères va être effectué afin de vérifier l'éligibilité du demandeur. S'il est éligible, « Eligibilité du demandeur » sera alimenté à oui. Dans le cas inverse, il sera alimenté à non.

9.7.1.2. Nouveau fonctionnement du dispositif ECOBONUS

Le nouveau fonctionnement ne s'applique que pour les dossiers ECOBONUS (rétrofit exclu).

- **Les critères alimentés automatiquement par les données du dossier**

Ces critères sont valorisés automatiquement à l'aide des données saisies dans le dossier et alors non modifiables par le concessionnaire (critères grisés). Par défaut ces critères sont positionnés en bas de la liste.

- **Les critères à alimenter manuellement**

Les critères à alimenter manuellement sont des critères d'engagement du concessionnaire.

Emplacement du critère : afin de faciliter la saisie, lorsqu'un critère nécessite l'intervention du concessionnaire, il est placé en haut de la liste.

Alimentation du critère : quand le critère nécessite l'intervention du concessionnaire, il est alimenté à sans objet et doit être alimenté à oui ou à non par le concessionnaire.

Si le concessionnaire n'effectue pas cette alimentation, alors, un message d'erreur apparaît à l'enregistrement.

Nom bénéficiaire: GARAGE INTEGRATION MULTI-SIRET N1		Numéro du dossier mensuel : ECO2309000014	
SIRET: 42130010400005		Numéro vente/location : 2309000014VEN00013	
Identifiant bénéficiaire: 81	Etat dossier : Instruction en cours	Nom du client: PCO PVO	
Demandeur	Demande	Instruction	Réalisation
		Paielement	Historique
<u>Eligibilité du demandeur</u>	Eligibilité de la demande	Calcul de l'aide	
Les critères d'éligibilité du demandeur doivent obligatoirement être positionnés à "Oui" ou "Non".			
Vérification des conditions d'éligibilité du demandeur		Exécuter les contrôles réglementaires automatisés	

Nom bénéficiaire: GARAGE INTEGRATION MULTI-SIRET N1		Numéro du dossier mensuel: ECO2309000014	
SIRET: 42130010400005		Numéro vente/location: 2309000014VEN00013	
Identifiant bénéficiaire: 81		Etat dossier: Instruction en cours	
		Nom du client: PCO PVO	
Demandeur	Demande	Instruction	Réalisation
			Paiement
			Historique
Eligibilité du demandeur	Eligibilité de la demande	Calcul de l'aide	
Vérification des conditions d'éligibilité du demandeur		Exécuter les contrôles réglementaires automatiques	
		Réinitialiser <input type="checkbox"/>	
Critères concernant tous les dossiers			
Le contrat ou facture mentionne la remise du bonus et ou de la prime à la conversion *		<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet	
Le bénéficiaire final sollicite le paiement de la Prime à la conversion seule à titre dérogatoire *		<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet	
Le concessionnaire s'engage à verser le montant de la majoration ZFE de la prime à la conversion *		<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet	
Le concessionnaire s'engage à verser le montant de la majoration « Gros rouleur » de la prime à la conversion		<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet	
Le bénéficiaire final est domicilié ou a son lieu d'établissement situé en France métropolitaine ou dans les DROM *		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet	
Le bénéficiaire final est une personne physique *		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet	
Le revenu fiscal de référence du bénéficiaire de la prime à la conversion est inférieur ou égal au 8ème décile		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet	
Le concessionnaire s'engage à verser le montant de la majoration DROM du bonus écologique *		<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet	
Le bénéficiaire final peut prétendre à la majoration de sa ZFE *		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet	
Le bénéficiaire final est considéré comme un gros rouleur *		<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet	
Le bénéficiaire final peut prétendre à la majoration DROM de son bonus écologique *		<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet	
Conclusion sur l'éligibilité du demandeur			
Eligibilité du demandeur		<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	
Commentaire			
<input type="checkbox"/> Enregistrer			
* : Champs obligatoires			

Critères déclaratifs à alimenter

Critères non déclaratifs alimentés automatiquement

Critère déclaratif inutile au dossier

EXPLICATION DE CERTAINS CRITERES

- **Le concessionnaire s'engager à verser le montant de la majoration DROM/ZFE/Gros rouleur :**

Ces trois critères servent pour le cas où le concessionnaire effectue une demande de majoration DROM/ZFE/Gros rouleur. En effet, le concessionnaire doit avoir effectué l'avance de la majoration au moment où il fait la demande.

Ces critères sont alimentés à sans objet et doivent être alimentés manuellement par le concessionnaire à oui/non.

- **L'acquéreur/locataire sollicite l'avance de la Prime à la conversion à titre dérogatoire**

Il est **accepté à titre dérogatoire** d'avancer uniquement le bonus écologique ou la prime à la conversion lorsque que les deux aides sont éligibles.

Si le concessionnaire souhaite effectuer uniquement l'avance du bonus écologique : il faut renseigner dans le dossier qu'un véhicule propre. Dans ce cas, le critère sera alimenté à non et grisé.

Si le concessionnaire souhaite effectuer uniquement l'avance de la prime à la conversion : il faut renseigner dans le dossier un véhicule propre et un véhicule recyclé. Dans ce cas, le critère sera alimenté de manière automatique à sans objet et le concessionnaire devra alimenter le critère à oui.

Si le concessionnaire souhaite effectuer l'avance du bonus et de la prime à la conversion : il faut renseigner dans le dossier un véhicule propre et un véhicule recyclé. Dans ce cas, le critère sera alimenté de manière automatique à non. Le concessionnaire ne doit rien effectuer de plus.

9.7.1.3. Ecrans spécifiques au leasing

Si le véhicule est de type « Acquisition » ou qu'il y a un véhicule recyclé déclaré, les critères sont positionnés à Sans Objet, grisés et positionnés en fin de liste.

Le professionnel souhaite que le bénéficiaire final bénéficie de l'aide Leasing et s'engage à avancer le montant de l'aide correspondant au leasing *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet
Le bénéficiaire final est éligible à l'aide leasing. ☆*	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet
Le bénéficiaire final remplit la condition "Gros rouleur" de l'aide au leasing. ☆*	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet

Si le bénéficiaire est éligible au leasing, le concessionnaire doit renseigner le critère « Le professionnel souhaite que le bénéficiaire final bénéficie de l'aide Leasing et s'engage à avancer le montant de l'aide correspondant au leasing ».

Le professionnel souhaite que le bénéficiaire final bénéficie de l'aide Leasing et s'engage à avancer le montant de l'aide correspondant au leasing *	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input checked="" type="radio"/> Sans objet
---	---------------------------	---------------------------	---

Une réponse à Oui permet un calcul du leasing, alors qu'une réponse à non exclu un calcul de leasing.

Les deux autres critères sont automatisés et grisés en fin de liste des critères, et à Sans Objet et ne permet pas un calcul d'aide leasing.

Le bénéficiaire final est éligible à l'aide leasing. ❄️ *	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Sans objet
Le bénéficiaire final remplit la condition "Gros rouleur" de l'aide au leasing. ❄️ *	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Sans objet

9.7.2. Eligibilité de la demande

Les critères ont pour but de vérifier l'éligibilité du véhicule propre ou/et du véhicule recyclé du bénéficiaire final.

9.7.2.1. Ancien fonctionnement du dispositif ECOBONUS et fonctionnement actuel du dispositif RETROFIT

L'ancien fonctionnement voulait que les critères puissent être alimentés soit :

- Automatiquement : les critères sont grisés et non modifiables
- Manuellement : les critères sont alimentés à oui par défaut

Critères concernant tous les dossiers	
Demande d'aide déposée dans les 6 mois suivant la facturation ou la cession d'un véhicule propre *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Critères concernant le véhicule propre	
Le véhicule est immatriculé dans une série définitive *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Le véhicule n'est pas destiné à être cédé par l'acquéreur comme véhicule neuf*	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Le véhicule acquis par une personne morale n'est pas destiné à être loué en LOA ou LLD	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Si le véhicule était précédemment utilisé comme véhicule de démo., date de 1ère immat. est < à 1 an	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Ce véhicule n'est pas déjà connu dans la base des véhicules dans le cadre d'un autre dossier *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Le véhicule n'a pas fait l'objet d'une première immatriculation en France ou à l'étranger *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Si acquisition : les dates d'acquisition et commande sont respectées : à compter du 05/12/2007 ou 01/01/2008	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Si location : les dates de location sont respectées : à compter du 05/12/2007 ou 01/01/2008	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Si acquisition : les dates de facturation et de commande sont conformes au décret d'application *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Si location : la signature du contrat de location est conforme au décret d'application *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Les caractéristiques du VUL propre sont éligibles à la Prime A la Conversion ou au Bonus	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Le contrat de location doit être >= à 2 ans *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet
La batterie du véhicule est certifiée sans plomb.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Le véhicule est un Crit'Air2 neuf ou occasion immatriculé après le 1er septembre 2019 et n'ayant pas déjà fait l'objet d'une première immatriculation *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet
Le coût d'acquisition du VP VASP TCP est inférieur ou égal à 47000 euros *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Le véhicule d'occasion doit faire l'objet d'une première immatriculation depuis au moins 2 ans à compter de la date de facturation/premier loyer, et doit être conservé au moins 2 ans. *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet
Le véhicule acquis est un petit train routier touristique au sens du décret n°2022-669 du 26 avril 2022 *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet
Le véhicule VP, VASP, TCP a une masse en ordre de marche strictement inférieur (G.1) à 2.4 tonnes *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet
Le poids lourd ou le petit train routier touristique est éligible au bonus écologique selon le décret n°2022-1761 du 30/12/2022. *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Critères concernant le véhicule à recycler	
Le véhicule est immatriculé dans une série définitive	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Le véhicule appartient à l'acquéreur depuis au moins 6 mois	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Le véhicule appartient à l'acquéreur depuis au moins 1 an *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Le véhicule a une situation administrative conforme au décret d'application	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Le véhicule n'est pas considéré comme un véhicule endommagé au sens du code de la route ou, à défaut et à partir du 1er janvier 2020, il bénéficie d'une attestation d'assurance de plus d'un an	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Le véhicule est remis pour destruction à un broyeur / démolisseur	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Le véhicule a un contrat d'assurance valide à la date de remise à un broyeur / démolisseur	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Remise du véhicule recyclé au broyeur dans les 3 mois précédents ou dans les 6 mois suivants la date de facturation ou de cession du véhicule acquis	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Ce véhicule n'est pas déjà connu dans la base des véhicules dans le cadre d'un autre dossier	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Date de 1ère immat >15 ans (si Superbonus), >10 ans (si Prime à la Casse)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Date de 1ère immatriculation < au 1er janvier 2006 *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Date de 1ère immatriculation < au 1er janvier 2001 *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Date commande V neuf ou date signature contrat de location >= 04/12/2008	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Les caractéristiques du VUL recyclé sont éligibles à la Prime A la Conversion ou au Bonus	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Date de première immatriculation du véhicule recyclé conforme au décret d'application	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet

Critères pour un dossier ECOBONUS

Vérification des conditions d'éligibilité du projet	Exécuter les contrôles réglementaires automatisés
	<input type="button" value="Réinitialiser"/> <input checked="" type="button" value="X"/>
Critère du dossier	
Demande d'aide déposée dans les 6 mois suivant la date de facturation de la transformation *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Critère du véhicule	
Le véhicule déclaré a subi une transformation électrique *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Le véhicule transformé n'est pas un véhicule de collection *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Le véhicule était un véhicule thermique à allumage commandé ou à compression avant transformation *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Le véhicule dispose d'un certificat d'immatriculation valide à la date de facturation des travaux *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Le véhicule a été acquis au moins un an avant la transformation *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Le véhicule n'est pas économiquement irréparable *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Le véhicule admet les caractéristiques d'éligibilité prévues au décret applicable à la date de facturation *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Le véhicule acquis est un petit train routier touristique au sens du décret n°2022-669 du 26 avril 2022 *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet
Le poids lourd ou le petit train routier touristique est éligible à la Prime Rétrofit selon le décret n°2022-1761 du 30/12/2022. *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Conclusion sur l'éligibilité du projet	
Eligibilité de la demande	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Commentaire	<input type="text"/>
<input type="button" value="Enregistrer"/>	
* : Champs obligatoires	

Critères pour un dossier RETROFIT

9.7.2.2. Nouveau fonctionnement du dispositif ECOBONUS

Voir paragraphe sur le nouveau fonctionnement des critères d'éligibilité demandeur : [§ 9.7.1.2.](#)

Nom bénéficiaire: GARAGE INTEGRATION MULTI-SIRET N1		Numéro du dossier mensuel : ECO2309000014	
SIRET: 42130010400005		Numéro vente/location : 2309000014VEN00013	
Identifiant bénéficiaire: 81	Etat dossier : Instruction en cours	Nom du client: PCO PVO	
Demandeur	Demande	Instruction	Réalisation
Eligibilité du demandeur	<u>Eligibilité de la demande</u>	Calcul de l'aide	

Les critères d'éligibilité de la demande doivent obligatoirement être positionnés à "Oui" ou "Non".

Nom bénéficiaire: GARAGE INTEGRATION MULTI-SIRET N1		Numéro du dossier mensuel : ECO2309000014	
SIRET: 42130010400005		Numéro vente/location : 2309000014VEN00013	
Identifiant bénéficiaire: 81	Etat dossier : Instruction en cours	Nom du client: PCO PVO	
Demandeur	Demande	Instruction	Réalisation
Eligibilité du demandeur	<u>Eligibilité de la demande</u>	Calcul de l'aide	

Les critères d'éligibilité de la demande doivent obligatoirement être positionnés à "Oui" ou "Non".

Vérification des conditions d'éligibilité du projet	Exécuter les contrôles réglementaires automatisés
	Réinitialiser <input checked="" type="checkbox"/>
Critères concernant tous les dossiers	
Demande d'aide déposée dans les 6 mois suivant la facturation ou la cession d'un véhicule propre *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Critères concernant le véhicule propre	
Le véhicule est immatriculé dans une série définitive *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet
Le véhicule n'a pas fait l'objet d'une première immatriculation en France ou à l'étranger *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
L'ASP s'est assurée que le véhicule n'est pas déjà connu dans la base des véhicules dans le cadre d'un autre dossier. *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Le contrat de location a une durée >= à 2 ans *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet
Le véhicule VP, VASP, TCP a une masse en ordre de marche strictement inférieur (G.1) à 2.4 tonnes *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
La batterie du véhicule 2 3 4 roues motorisés est certifié sans plomb *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet
Le coût d'acquisition/location du véhicule (batterie incluse) est inférieur ou égal à la limite d'éligibilité fixée au décret *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Le véhicule acquis est un petit train routier touristique au sens du décret n°2022-689 du 26 avril 2022 *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet
Pour bénéficier du Bonus écologique, le véhicule d'occasion doit faire l'objet d'une première immatriculation depuis au moins 2 ans à compter de la date de facturation/premier loyer *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Le poids lourd ou le petit train routier touristique est éligible au bonus écologique selon le décret n°2022-1761 du 30/12/2022. *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet
Critères concernant le véhicule à recycler	
Le véhicule est immatriculé dans une série définitive *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet
Le véhicule recyclé a été mis au rebut dans un centre agréé VHU (véhicules hors d'usage) *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet
Le véhicule a une situation administrative conforme au décret d'application *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet
Le véhicule n'est pas considéré comme un véhicule endommagé au sens du code de la route ou, à défaut et à partir du 1er janvier 2020, il bénéficie d'une attestation d'assurance de plus d'un an *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet
Le véhicule recyclé a des caractéristiques qui lui permettent d'être éligible à la prime à la conversion (genre national et catégorie CE) *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
L'ASP s'est assurée que le véhicule n'est pas déjà connu dans la base des véhicules dans le cadre d'un autre dossier. *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet
Le véhicule appartient à l'acquéreur depuis au moins 1 an *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Date de première immatriculation du véhicule recyclé conforme au décret d'application *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Remise du véhicule recyclé au centre de destruction dans les 3 mois précédents ou dans les 6 mois suivants à date de facturation ou de cession du véhicule acquis *	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Conclusion sur l'éligibilité du projet	
Eligibilité de la demande	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Commentaire	
<input type="button" value="Enregistrer"/>	

* : Champs obligatoires

Critères déclaratifs à alimenter

Critère déclaratif inutile au dossier

Critères non déclaratifs alimentés automatiquement

9.7.2.3. Ecrans spécifiques au leasing

5 nouveaux critères spécifiques au leasing sont présents dans l'écran. Ces critères sont automatisés et grisés.

Au niveau du bloc « Demande » :

Demande	
La demande de remboursement de l'avance des aides est formulée au plus tard dans les 6 mois. ❄️❄️	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
La demande d'aide au leasing est éligible au regard des conventions actives. ❄️❄️	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet

Au niveau du bloc « Véhicule acquis » :

Le véhicule propre neuf remplit les conditions d'éligibilité liées au score environnemental. *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet
Le véhicule propre neuf remplit les conditions d'éligibilités liées à l'aide leasing. ❄️❄️	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Le contrat de location remplit les conditions d'éligibilités de l'aide leasing ❄️❄️	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non <input type="radio"/> Sans objet
Le véhicule propre d'occasion remplit les conditions d'éligibilités liées à l'aide leasing. ❄️❄️	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet
Le véhicule propre transformé est demandé dans le cadre du leasing *	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet

A noter : Le critère « Le contrat de location remplit les conditions d'éligibilités de l'aide leasing » devient déclaratif lorsque le champ « Montant (moyen) des mensualités suivantes (en euros) » est renseigné ou inférieur à 150.

Le contrat de location remplit les conditions d'éligibilités de l'aide leasing ❄️❄️	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Sans objet
---	---

9.7.3. Calcul de l'aide

Pour calculer le montant du bonus et éventuellement de la prime à la conversion, **cliquer sur le bouton « Calculer »**.

Selon votre cas de figure, le montant s'affichera sous la case « Montant bonus » ou « Montant SuperBonus ou Prime à la conversion ». Il est à noter qu'une phrase figure au-dessus de « Calculer » afin de rappeler la nécessité de faire figurer l'avance faite sur la facture.

En cas de bonus uniquement :

Demandeur		Demande		Instruction		Réalisation		Paielement		Historique	
Nom bénéficiaire: GARAGE INTEGRATION MULTI-SIRET N1		SIRET: 42130010400005		Identifiant bénéficiaire: 81		Etat dossier: Décidé		SIRET: 42130010400005 / GARAGE INTEGRATION MULTI-SIRET N1 / 05800 LAGRANDE		Numéro du dossier mensuel: ECO2204000002	
								Numéro vente/location: 2204000002VEN00174		Nom du client: GARAGE INTEGRATION MULTI-SIRET N1	
Eligibilité du demandeur		Eligibilité de la demande		Calcul de l'aide							
				Calcul de l'aide							
Montant Bonus		Montant SuperBonus ou Prime à la conversion		Montant Total							
4 000,00		0,00		4 000,00							
L'avance du Bonus doit être mentionné sur la facture.											
<input type="button" value="Calculer"/>											
Mission écologique et solidaire 8.34.4											

En cas de prime à la conversion uniquement :

Demandeur		Demande		Instruction		Réalisation		Paielement		Historique	
Eligibilité du demandeur		Eligibilité de la demande		Calcul de l'aide							
				Calcul de l'aide							
Montant Bonus		Montant SuperBonus ou Prime à la conversion		Montant Total							
0,00		5 000,00		5 000,00							
L'avance de la Prime à la conversion doit être mentionnée sur la facture.											
<input type="button" value="Calculer"/>											
Mission écologique et solidaire 8.34.4											

En cas de bonus écologique et prime à la conversion :

Eligibilité du demandeur	Eligibilité de la demande	Calcul de l'aide	
Calcul de l'aide			
Montant Bonus	Montant SuperBonus ou Prime à la conversion	Montant Total	
2 000,00	2 500,00	4 500,00	
L'avance des Bonus et Prime à la conversion doit être mentionnée de façon distincte sur la facture.			
<input type="button" value="Calculer"/>			

Transition écologique et solidaire 8.38.10

En cas de bonus écologique, prime à la conversion et majoration Zone Faible Emission : la part de la majoration ZFE est distinguée dans le montant du calcul de la prime à la conversion.

Demandeur	Demande	Instruction	Réalisation	Paiement	Historique
Eligibilité du demandeur	Eligibilité de la demande	Calcul de l'aide			
Calcul de l'aide					
Montant Bonus	Montant SuperBonus ou Prime à la conversion	Montant Total			
2 000,00	3 379,57 (dont 879,57 au titre de la majoration ZFE)	5 379,57			
<input type="button" value="Calculer"/>					

En cas de cumulation d'aide dépassant le coût d'acquisition : depuis le Décret n° 2022-1761 du 30 décembre 2022, le montant cumulé des aides est plafonné au montant du coup d'acquisition du véhicule.

Demandeur	Demande	Instruction	Réalisation	Paiement	Historique
Eligibilité du demandeur	Eligibilité de la demande	Calcul de l'aide			
En cas de cumul de diverses aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants, le montant cumulé des aides est plafonné au coût d'acquisition TTC					
Calcul de l'aide					
Montant Bonus	Montant SuperBonus ou Prime à la conversion	Montant Total			
4 700,00	5 300,00	10 000,00			
L'avance des Bonus et Prime à la conversion doit être mentionnée sur la facture ou sur le contrat de location.					
<input type="button" value="Calculer"/>					

En cas de prime au rétrofit électrique :

Demandeur	Demande	Instruction	Réalisation	Paiement	Historique
Eligibilité du demandeur	Eligibilité de la demande	Calcul de l'aide			
Calcul de l'aide					
Montant prime au Rétrofit électrique		Montant Total			
1 100,00		1 100,00			
<input type="button" value="Calculer"/>					

En cas de Leasing :

Demandeur	Demande	Instruction	Réalisation	Paiement	Historique
Eligibilité du demandeur	Eligibilité de la demande	Calcul de l'aide			
Le calcul ne peut être effectué car l'éligibilité de la demande n'est pas renseignée					
Calcul de l'aide					
Montant Bonus	Montant SuperBonus ou Prime à la conversion	Montant Leasing	Montant Total		
0,00	0,00	0,00	0,00		
<input type="button" value="Calculer"/>					

Une fois le montant calculé, le dossier passe à l'état « Décidé ».

A partir de ce stade, c'est la délégation régionale de votre périmètre géographique qui prend le relais et fait en sorte que le paiement ait lieu.

Pour retrouver les conditions d'obtentions d'une aide, vous pouvez consulter les barèmes ici :

<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/media/documents/baremes.pdf>

10 Restitutions via le module « Traitements par lot »

Vous pouvez obtenir des restitutions sur les saisies effectuées par l'extranet, à partir du menu « Traitements par lot ».

Vos habilitations ont été complétées pour que vous puissiez désormais accéder au menu « traitement par lot », spécifiquement pour lancer ces restitutions.

La restitution est fournie sous la forme d'un fichier CSV exploitable dans Excel.

10.1. Accès aux traitements par lot

L'accès se fait en cliquant sur le menu « traitement par lot » de la page d'accueil.

NB : dans cette version, il n'est pas possible d'accéder à cette option à partir du bandeau de gauche.



Après avoir cliqué sur l'option « Traitements par lot », une fenêtre s'ouvre dans laquelle vous devez saisir votre identifiant utilisateur (login) et votre mot de passe.

NB : il s'agit des mêmes informations que vous saisissez déjà pour accéder à la création ou à la consultation de dossiers

Cliquer sur le bouton « se connecter » après avoir saisi utilisateur (login) et mot de passe.

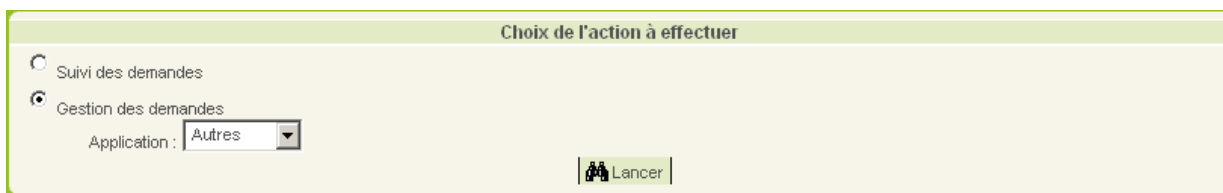


Choix de l'action à effectuer

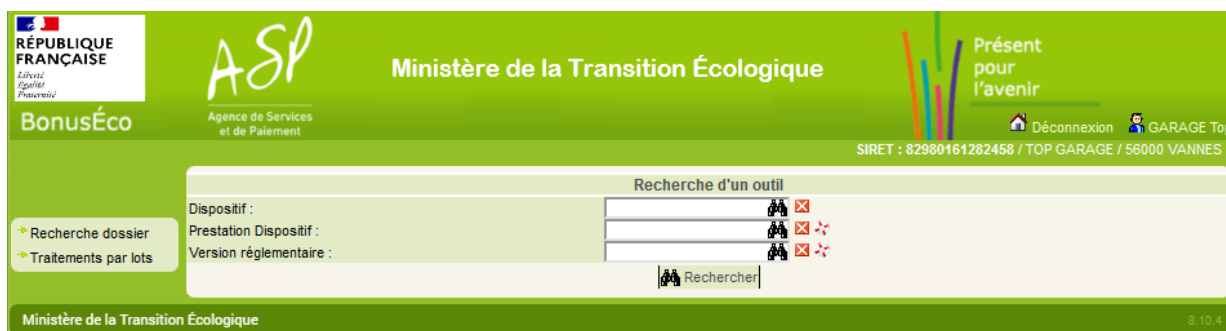
Sur l'écran suivant, 2 options sont proposées :

- Gestion des demandes : permet de lancer un nouveau traitement qui va constituer une restitution ;
- Suivi des demandes : permet de consulter les demandes déjà exécutées.

Sélectionner « gestion des demandes » et application « autres » (choix par défaut) et cliquer sur le bouton « Lancer ».

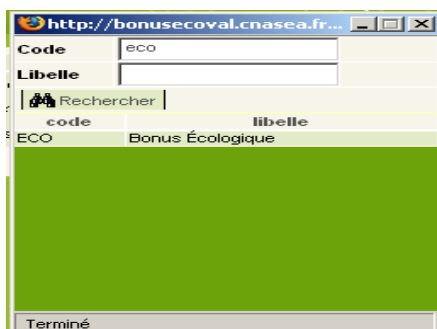


10.2. Recherche d'un outil



Cet écran permet la recherche d'un outil : vous devez saisir les paramètres suivants :

- **Dispositif :**
 - ⇒ cliquer sur la loupe, une fenêtre pop-up s'ouvre ;
 - ⇒ taper « eco » dans la zone « code » ;
 - ⇒ puis cliquer sur le lien (« eco » ou « bonus écologique ») en dessous du tableau dans la fenêtre pop-up (Cf. fenêtre pop-up ci-dessous) ;
 - ⇒ ce clic permet de renseigner la zone « dispositif » avec la valeur « Bonus écologique »



- **Prestation dispositif :** choisir « bonus écologique – distributeur » (vos habilitations sont valables uniquement pour la version « concessionnaires » (= « distributeur ») ;
- **Version réglementaire :** choisir la version du 05/12/2007, seule disponible.
- Cliquer sur le bouton rechercher : la ligne « ECOD » apparaît ;
- Cliquer sur le lien ECOD.

Ministère de la Transition Écologique

10.3. Liste des traitements par lot

Si vous avez saisi les paramètres décrits ci-dessus, un traitement est disponible dans la liste des traitements par lot : « suivi des dossiers Ecobonus distributeur »

Pour lancer le traitement, cocher la case à côté du nom du traitement et cliquer sur le bouton « Enregistrer ».

Le lancement peut être effectué en immédiat ou en différé.

Au-delà d'un certain volume de dossiers, nous préconisons un lancement différé. Dans ce cas, vous récupérerez le résultat de votre lancement le lendemain matin.

Pour les lancements en immédiat, le principe est un lancement autorisé pour 10 000 dossiers au maximum le matin, le nombre de dossiers pouvant être traité en immédiat diminue tout au long de la journée, jusqu'à interdire le lancement en immédiat après 19 heures, pour ne pas risquer d'avoir encore des traitements en cours au moment du début de la sauvegarde.

10.4. Définition des paramètres

Vous devez juste enregistrer cette page pour passer à la suivante.

10.5. Définition des critères

Vous avez la possibilité de constituer votre fichier de restitution avec ou sans critères.

Dispositif : **Bonus Ecologique** Déclinaison : **Bonus Ecologique - Distributeur**
Outil : **ECOD 01.00.00**
Traitement en cours : **Suivi des dossiers EcoBonus distributeur**

Recherche individuel
Recherche dossier
Traitements par lots
Extraction de données
Administration

Définition des critères

Type de critère	Valeur du critère
Version réglementaire de la déclinaison :	1395
Version d'outil :	350

Critères de la demande

Type de critère	Valeur du critère
Etat dossier :	<input type="text"/>
Date debut depot :	<input type="text"/>
Date fin depot :	<input type="text"/>

Rechercher

10.5.1. Sans critères

Il est possible de lancer une extraction qui liste tous les dossiers, sans utiliser les critères décrits ci-dessous au point 9.6.2.

Pour cela, cliquer directement sur le bouton « Rechercher ».

Le fichier qui vous est fourni étant un fichier CSV exploitable dans Excel, vous pourrez vous-même filtrer dans Excel, ou trier les dossiers selon différents critères.

10.5.2. Avec critères

Il est possible de combiner les critères suivants ou de les utiliser séparément.

10.5.3. Etat du dossier

Vous pouvez choisir les dossiers relevant d'un état : « Demande initialisée », « Instruction en cours », « Décidé », « Réalisé », et « Soldé ».

Cette option est notamment utile pour vous assurer que vous n'avez pas laissé de dossiers incomplets encours de saisie (non calculés), pour lesquels le remboursement n'a pu vous être effectué.

Un dossier n'est pas calculé (donc non payé) tant qu'il n'est pas à l'état « Décidé » ou « Réalisé ». Les dossiers incomplets sont donc ceux qui sont à l'état « demande initialisée » ou à l'état « instruction en cours ». Les dossiers payés sont à l'état « Soldé » ou « Réalisé » s'ils ont fait l'objet dans paiement complémentaire ou d'une réinstruction.

10.5.4. Fourchette de date de dépôt

Ce paramètre est facultatif

Vous pouvez extraire les dossiers déposés entre 2 dates que vous pouvez saisir en paramètres.

La date de dépôt est celle présente dans l'écran « pièces justificatives » de l'onglet « demande », elle est renseignée par défaut avec la date d'acquisition ou de prise en location.

Seule restriction, pour les dossiers à l'état « Demande initialisée », ne pas saisir de fourchette de date car les dossiers à l'état « Demande initialisée » n'ont pas de date de dépôt. Celle-ci est en effet enregistrée juste avant la validation de la demande, au moment où le dossier passe à l'état « Instruction en cours ».

The screenshot shows the 'BonusÉco' interface. At the top, it identifies the user as 'Agence de Services et de Paiement' and the ministry as 'Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire'. The current device is 'Bonus Ecologique' and the declination is 'Bonus Ecologique - Distributeur'. The tool used is 'ECOD 01.00.00'. The search criteria are defined as follows:

Critères par défaut	
Type de critère	Valeur du critère
Version réglementaire de la déclinaison :	1395
Version d'outil :	350

Critères de la demande	
Type de critère	Valeur du critère
Etat dossier :	[Dropdown menu]
Date debut depot :	[Date range selector]
Date fin depot :	[Date range selector]

A 'Rechercher' button is located at the bottom of the criteria section.

Cliquer sur le bouton « rechercher », un nouveau bouton « valider » apparaît : cliquer sur ce bouton.

10.5.5. Suivi des demandes

Permet de voir l'ensemble des traitements lancés.

The screenshot shows the 'Choix de l'action à effectuer' section. The 'Suivi des demandes' radio button is selected. The application is set to 'Autres'. A 'Lancer' button is visible at the bottom.

Cocher le bouton radio « Suivi des demandes » puis cliquez sur « lancer » pour accéder à l'écran de suivi des traitements par lot.

Quand vous effectuez un lancement de traitement par lot, il passe successivement à l'état :

- Valide
- Soumis
- En cours
- Terminé

Vous pouvez rafraîchir la page et suivre l'avancement du traitement en appuyant sur la touche F5 du clavier.

NB : vous pouvez arriver directement sur cette page si vous sélectionnez « suivi des demandes » sur la page décrite au point 9.2.

Lorsque votre traitement est à l'état « Terminé », vous pouvez récupérer le fichier en cliquant sur l'icône située au bout de la ligne correspondant à votre traitement.

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

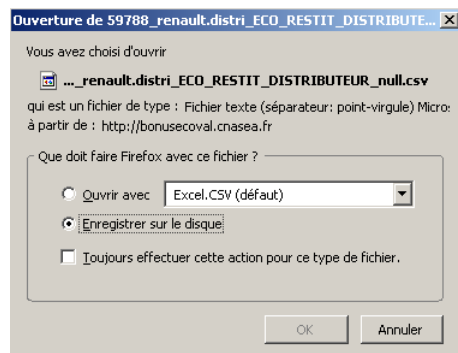
Présent pour l'avenir

Agence de Services et de Paiement

5 résultats trouvés(s).

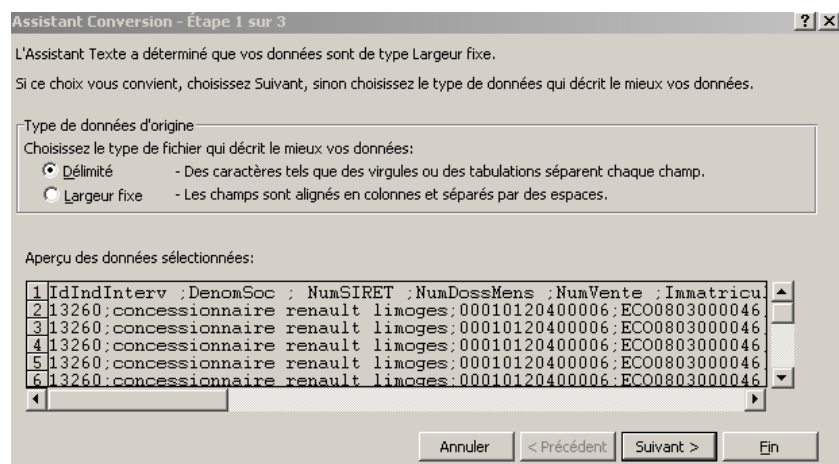
Traitement	Utilisateur	Date de demande	Date de traitement	Nbre entités	Etat
Suivi des dossiers EcoBonus distributeur	eco.conces87	26/03/09 12:19	26/03/09 12:21	4	Terminé
SuiviPrestationDossiersEcoBonusEtat	eco.conces87	26/03/09 12:18	26/03/09 12:19	0	Terminé
SuiviPrestationDossiersEcoBonusEtat	eco.conces87	25/03/09 18:06	25/03/09 18:08	0	Terminé
SuiviDossiersEcoBonusEtat	eco.conces87	25/03/09 18:05	25/03/09 18:08	0	Terminé
Suivi des dossiers EcoBonus distributeur	eco.conces87	25/03/09 18:04	25/03/09 18:07	60	Terminé

Le fichier fourni est au format CSV (séparateur « ; »). Vous pouvez l'ouvrir avec Excel soit directement, soit après l'avoir enregistré.

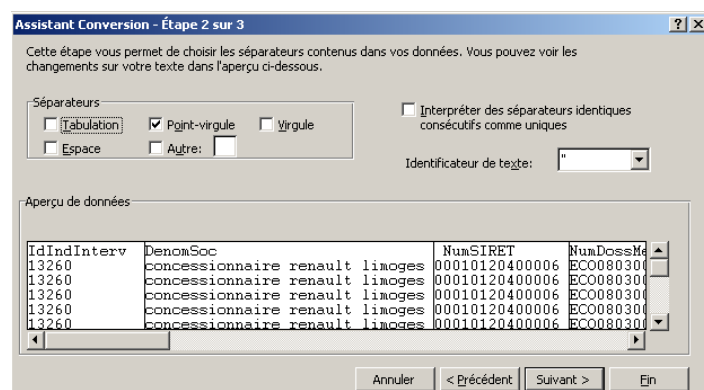


Selon la version d'Excel dont vous disposez, vous devrez peut-être utiliser l'option « convertir » du menu « données » d'Excel.

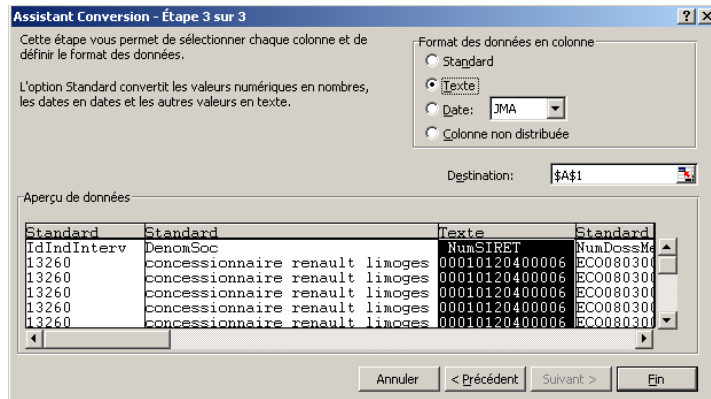
- Choisir le type de fichier « délimité » (cf. écran ci-dessous)



- Cliquer sur point-virgule comme type de séparateur



- Définir pour chaque variable si elle doit avoir un format spécifique



Dans ce type de fichier les décimales sont matérialisées par des points.

Selon la configuration de votre poste, il pourra être nécessaire de remplacer les «.» par des «,» pour rendre les champs numériques exploitables, notamment si vous voulez faire des opérations sur ces champs.

La liste des champs disponibles est la suivante :

- Numéro interne du vendeur ou loueur ;
- Dénomination sociale du vendeur ou loueur ;
- Numéro SIRET du vendeur ou loueur ;
- Numéro de dossier mensuel auquel est rattachée la vente ;
- Numéro de la vente ;
- Immatriculation du véhicule ;
- Numéro de châssis du véhicule ;
- Nom ou dénomination sociale de l'acquéreur ;
- Code postal de l'acquéreur ;
- Ville de l'acquéreur ;
- Dénomination commerciale du véhicule ;
- CNIT du véhicule ;
- Date d'acquisition ou de prise en location du véhicule ;
- Taux de CO2 émis par le véhicule ;
- Montant bonus (pour les dossiers calculés) ;
- Montant de l'Ordre de Reversement (pour les dossiers avec pénalités) ;
- Montant Superbonus (pour les dossiers calculés) ;
- Montant de l'Ordre de Reversement (pour les dossiers avec pénalités) ;
- Montant prime à la casse ;
- Montant de l'Ordre de Reversement (pour les dossiers avec pénalités) ;
- Montant prime à la conversion ;
- Montant de l'Ordre de Reversement (pour les dossiers avec pénalités) ;
- Montant payé ;
- Date de paiement Bonus ;
- Date de paiement Superbonus ;
- Date de paiement prime à la casse ;
- Date de paiement prime à la conversion ;
- Numéro de l'Ordre de Reversement
- Login ayant créé le dossier ;
- Date de création du dossier ;
- Etat du dossier ;
- Commentaire présent dans l'onglet véhicule propre.

11 Echange de données informatisées (EDI) (*suspendu depuis 16/12/2023*)

Vous avez la possibilité de déposer des fichiers pour alimenter l'application. L'EDI permet de faire vos demandes de remboursement du bonus sans saisir vos dossiers dans l'extranet BONUSECO.

L'intégration des véhicules ne concerne que les véhicules propres, les véhicules destinés à la destruction et les véhicules transformés ne font pas l'objet de ces traitements automatisés.

L'EDI se déroule en deux temps :

1. L'enregistrement d'un fichier déposé se fait en temps réel ;
2. L'intégration des fichiers déposés au cours d'une journée se fait la nuit

11.1. Accès au module échange de données

Accédez au module « dossiers » de la page d'accueil (cf. 6.1 Connexion)

Dans le menu à gauche de l'écran, cliquez sur « Envoi de données »

Deux onglets s'affichent à l'écran :

- Onglet « Envoi de données »

Vous pouvez déposer les fichiers à intégrer dans cet onglet « Envoi de données ».

- Onglet « Historique »

Vous pouvez consulter les comptes rendus des traitements d'intégration de vos fichiers dans cet onglet.

11.2. Format et structure des fichiers EDI

- Les fichiers déposés pour l'EDI doivent être au format .CSV
- Les dates sont au format JJ/MM/AAAA.
- Le séparateur des données numériques est le caractère « ; ». Il ne doit être utilisé que comme séparateur de données.
- La taille du fichier ne peut pas dépasser 6000 lignes et 2 Mo.
- Le nom du fichier est une chaîne jusqu'à 100 caractères, sans règles de format, en revanche pour un même SIRET concessionnaire, chaque nom de fichier devra être différent.

Voici quelques recommandations de constitution de fichier :

- Indiquer tous les points virgules en fin de chaque ligne. Chaque ligne doit comporter exactement 24 caractères séparateurs « ; ».
- Les types de véhicules '2R', '3R' et '4R' utilisés pour les cycles motorisés à 3 ou 4 roues ne sont pas pris en charge. **Ces véhicules doivent être enlevés des fichiers.**
- Le type de véhicule VI utilisés pour les véhicules industriels ne sont pas pris en charge. **Ces véhicules doivent être enlevés des fichiers.**
- N'utiliser que 'VP' pour les véhicules particuliers et 'VU' pour les véhicules utilitaires de type camionnette et véhicules automoteurs spécialement aménagés. **Toute autre utilisation ne bloque pas l'intégration EDI, mais engendrera une erreur de typologie de véhicule.**
- L'EDI positionne par défaut les véhicules comme étant neuf. **Les véhicules d'occasion doivent être enlevés des fichiers, ou modifiés après intégration.**
- Respecter l'ordre des dates de facturation/location et de commande :
 - La colonne E doit correspondre à la **date d'acquisition ou de versement de 1^{er} loyer. C'est la date de facturation** du véhicule
 - La colonne F doit correspondre à la date de commande du véhicule

Nota Bene : Une date de commande postérieure à une date de facturation ne bloque pas l'intégration EDI, mais cela aura un impact sur le calcul de l'aide. En effet, Si l'ordre n'est pas

respecté, le véhicule sera tout de même intégré mais avec une alerte dans le compte rendu. L'inversion d'une date de facture avec une date de commande peut générer, de fait, un écart de calcul dû à un basculement de réglementaire applicable.

Voici un exemple de fichier .CSV comprenant à minima les 7 premières données obligatoires et 2 données facultatives :

- Liste des données :

N° colonne	Nom	Type	Long. maxi	Oblig. / Facult	Valeur attendue
1	N° de Siret du concessionnaire faisant la demande	Chaîne	14	O	Le Numéro de SIRET doit correspondre à celui enregistré dans la session de l'utilisateur lançant le traitement. Si au moins une ligne dans le fichier ne respecte pas cette règle alors le message suivant est affiché : "Le champ N° de Siret du concessionnaire faisant la demande ne correspond pas au SIRET de la session de connexion ouverte (N lignes en erreur)" avec N le nombre de ligne ne respectant pas cette règle.
2	N° série du véhicule propre	Chaîne	17	O	
3	N° immatriculation du véhicule propre	Chaîne	12	O	
4	Type véhicule	Chaîne	2	O	'VP' pour véhicule particulier, 'VU' pour les camionnettes CTTE ou les véhicules automoteurs spécialement aménagés VASP
5	Date d'acquisition ou de prise en location du véhicule	Date		O	Date de facturation
6	Date de commande du véhicule	Date		O	Date de commande
7	Coût d'acquisition	Nombre	10V2	O	
8	Valeur vénale de la batterie en location	Nombre	8V2	F	Le coût de location de la batterie est facultatif mais le calcul de l'aide peut en tenir compte en fonction du réglementaire applicable.
9	Commentaire	Chaîne	50	F	
10	Type de l'individu acquéreur	Chaîne	1	F	'P' si acquéreur est une personne physique ou 'M' si acquéreur est une personne morale
11	N° SIRET de l'acquéreur	Chaîne	14	F/O(*)	
12	Raison sociale de l'acquéreur	Chaîne	50	F/O(*)	
13	Code APE de l'acquéreur	Chaîne	10	F	Le code retourné devra faire partie de la liste des codes présents dans le référentiel (cf. exemples page suivante)
14	Civilité	Chaîne	3	F/O(*)	Si renseignée : 'M' , 'MME'
15	Nom patronymique de l'acquéreur	Chaîne	50	F/O(*)	
16	Nom naissance de l'acquéreur	Chaîne	50	F	Si non renseigné alors le nom patronymique sera intégré dans le nom de naissance.
17	Prénom	Chaîne	20	F/O(*)	
18	Date de naissance de l'acquéreur	Date		F	
19	N° rue de l'adresse de l'acquéreur	Nombre	4	F	
20	Code extension voie de l'acquéreur	Chaîne	1	F	'B' pour 'Bis', 'T' pour 'Ter' , 'Q' pour 'Quater', 'C' pour quinquies
21	Code Type voie de l'acquéreur	Chaîne	10	F	Le code retourné devra faire partie de la liste des codes présents dans le référentiel (cf. page suivante)
22	Libellé Voie de l'acquéreur	Chaîne	32	F	
23	Complément distribution de l'acquéreur	Chaîne	38	F	
24	Code Postal de l'acquéreur	Chaîne	5	F/O(*)	Le code postal correspond au référentiel HEXAPOSTE des codes postaux valide à la date de l'envoi.

25	Code Insee Commune de l'acquéreur	Chaîne	5	F/O ^(*)	Le code insee commune correspond au référentiel INSEECOM valide à la date de l'envoi. <u>Attention : la combinaison code insee-libellé commune ou code insee-code postal doit être présente dans le référentiel HEXAPOSTE</u>
26	Libellé de la commune	Chaîne	50	F/O ^(*)	Le libellé de la commune doit être renseigné si le code insee commune est non renseigné et si le n° siret de l'acquéreur est différent du n° siret du concessionnaire

(*) Nota Bene : Certaines données facultatives deviennent obligatoires si la colonne (10) 'Type de l'individu acquéreur' est renseigné :

- Pour les Personnes Morales ('M') : N° siret de l'acquéreur (11), raison sociale de l'acquéreur (12), code postal de l'acquéreur (24), code insee de l'acquéreur (25) ou libellé de la commune (26) deviennent obligatoires.
- Pour les Personnes Physiques ('P') : Civilité (14), nom patronymique de l'acquéreur (15), prénom (17), code postal de l'acquéreur (24), code insee de l'acquéreur (25) ou libellé de la commune (26) deviennent obligatoires.

Par défaut, si la colonne (10) n'est pas renseignée, les données de l'acquéreur sont celles de sa carte grise, et les colonnes 11 à 26 sont facultatives.

- Référentiel des codes APE / NAF 2 de l'acquéreur (la liste ci-dessous n'est pas exhaustive):

CODE	LIBELLE
01.1A	Culture de céréales
01.1C	Culture de légumes
01.1D	Horticulture
01.1F	Culture fruitière
01.1G	Viticulture

- Référentiel des codes 'type voie de l'acquéreur' :

CODE	LIBELLE
ALL	Allée
AV	Avenue
BD	Boulevard
CHEM	Chemin
CTRE	Centre
CCAL	Centre commercial
HAM	Hameau
IMM	Immeuble(s)
IMP	Impasse
LD	Lieu-dit
LOT	Lotissement
PAS	Passage
PL	Place
RES	Résidence
RPT	Rond-point
RTE	Route
RUE	Rue
SENT	Sentier
SQ	Square
VLGE	Village
ZA	Zone d'activité
ZAC	Zone d'aménagement concerté
ZAD	Zone d'aménagement différé
ZI	Zone industrielle
QUAI	Quai
QUAR	Quartier

11.3. Dépôt des fichiers EDI

Dans l'onglet « Envoi de données », cliquez sur le bouton « Parcourir » pour sélectionner le fichier que vous souhaitez déposer.

Cliquez sur le bouton « Enregistrer ».

Vous ne pouvez pas enregistrer un fichier qui a un nom identique à un fichier déjà enregistré sur le serveur.

L'application contrôle le format des données lors de l'enregistrement.

Si le fichier déposé est au format attendu, le nombre de véhicule enregistrés pour ce fichier est affiché à l'écran. Un message précise la date d'exécution du traitement de ce fichier.

Si le fichier n'est pas au format attendu, un message d'erreur précise quelles sont les données à corriger.

Un message d'information est systématiquement affiché sur la page d'envoi de fichiers.

La phrase d'information suivante doit être affichée en rouge au-dessus du bouton « Enregistrer » :

« Le montant du Bonus et /ou de la Prime à la conversion doit être mentionné sur la facture. »

Exemple de maquette :

11.4. Compte rendu de l'intégration

Vous pouvez consulter le compte rendu d'intégration d'un fichier ou d'un dossier dans l'onglet « Historique ».

11.4.1. Compte rendu d'intégration d'un fichier – critères de recherche

Le compte rendu d'intégration peut porter sur un ou plusieurs fichiers.

Vous pouvez faire une recherche de fichier en utilisant les critères de recherche suivants :

- Date de traitement :

La date de traitement est la date à laquelle vous avez enregistré votre fichier.

Si vous faites une recherche sur une date de traitement, tous les fichiers que vous avez enregistrés à cette date seront énumérés dans le résultat de la recherche.

- Nom fichier :

En cliquant sur le bouton symbolisé par une loupe à côté du champ « Nom fichier », un pop-up affiche la liste des fichiers que vous avez enregistrés avec votre habilitation.

Cliquez sur l'un des fichiers de la liste pour limiter votre recherche de compte rendu d'intégration à ce fichier.

- Etat du traitement :

Vous pouvez limiter les dossiers restitués dans un compte rendu d'intégration aux typologies de dossiers suivantes :

- « En cours » : le compte rendu d'intégration ne reprend que les dossiers en cours de traitement, c'est à dire les dossiers enregistrés qui n'ont pas encore fait l'objet d'un traitement d'intégration.

- « Intégré » : le compte rendu d'intégration ne reprend que les dossiers correctement intégrés dans l'extranet.

« En erreur » : le compte rendu d'intégration ne reprend que les dossiers qui n'ont pas été correctement intégrés.

11.4.2. Résultat de la recherche

Lorsque vous avez défini les critères de votre recherche, vous pouvez afficher le(s) compte(s) rendu(s) d'intégration en cliquant sur « Rechercher ».

Les noms des fichiers, résultats de la recherche, sont affichés avec la date d'enregistrement associée.

Cliquez sur le bouton symbolisé par un « + » pour afficher le détail du compte rendu d'intégration.

L'affichage de chaque dossier se fait sur une ligne et six colonnes avec les informations suivantes :

- Création du dossier :
 - Une croix rouge est affichée si le véhicule n'a pas été intégré ;
 - Un √ vert indique que le véhicule a été correctement intégré et qu'un dossier a été créé ;
 - Un symbole en forme de sablier indique que le fichier est en attente de traitement
- N° de plaque du véhicule objet de la demande de bonus ;
- N° de série du véhicule objet de la demande de bonus ;
- N° de dossier : n° du dossier créé par l'EDI ou n° du dossier concerné par l'erreur

Par exemple, si un dossier déposé via l'EDI ne peut pas s'intégrer car le véhicule propre est déjà connu dans un autre dossier, le n° du dossier affiché correspond au dossier qui existe déjà pour ce véhicule.

- État du dossier : **les dossiers correctement intégrés sont à l'état « Décidé »**. Si un dossier est à l'état « Demande initialisé » ou « Instruction en cours », une intervention manuelle est nécessaire pour le corriger et le calculer, ou pour expliquer l'inéligibilité du véhicule.
- Montant total de l'aide : il s'agit du montant Bonus + Prime à la conversion calculé sur le dossier
- Observation : cette colonne peut être renseignée par deux types d'informations :
 - Le motif d'erreur pour un dossier qui n'a pas été correctement créé ;
 - La source de l'information 'acquéreur' (fichier des cartes grises ou EDI) associée au véhicule dans le dossier créé.

Vous avez également la possibilité de télécharger le(s) compte(s) rendu(s) d'intégration en cliquant sur le bouton « Télécharger ».

Le fichier résultat est au format CSV. Il conserve la même structure que le fichier déposé avec trois colonnes supplémentaires qui précisent le résultat de l'intégration :

- Colonne AA : « OK » ; « en cours de traitement » ou détail du motif d'erreur
- Colonne AB : n° du dossier créé par l'EDI ou n° du dossier concerné par l'erreur
- Colonne AC : état du dossier

Exemples :

Exemple 1 :

L'intégration a échoué car le véhicule existe déjà dans le dossier 081100001VEN00008

Exemple 2 :

L'intégration a réussi. Le dossier 081100001VEN00062 a été créé pour ce véhicule et les données relatives à l'acquéreur sont les données renseignées dans le fichier EDI.

Exemple 3 :

L'intégration a réussi. Le dossier 0811000001VEN00063 a été créé pour ce véhicule et les données relatives à l'acquéreur sont les données renseignées dans le fichier des cartes grises.

Ce cas de figure se présente quand le véhicule est connu dans le fichier des cartes grises mis à disposition de l'ASP et que le fichier EDI ne contient pas de données acquéreur ou que les données obligatoires relatives à l'acquéreur ne sont pas renseignées correctement dans le fichier EDI.

Exemple 4 :

L'intégration a échoué car des données obligatoires relatives à l'acquéreur ne sont pas renseignées dans le fichier EDI.

Exemple 5 :

L'intégration a réussi. Le dossier 1302000001VEN00001 a été créé pour ce véhicule mais il manque des informations obligatoires (le coût d'acquisition) permettant le calcul de l'aide. Le dossier reste à l'état initialisé. **Pour valider la demande de bonus, vous devez intervenir manuellement sur chacun des dossiers « état initialisé » individuels :**

Il faut cliquer sur le numéro de dossier afin d'aller renseigner les informations suivantes du véhicule propre :

- La date de facture
- La date de commande
- Le coût d'acquisition

Exemple 6 :

Lorsque son taux de CO2 est compris entre 61 et 110 g et la puissance électrique de son moteur est inférieur à 10 kW, le véhicule neuf n'est pas éligible au bonus. L'intégration du fichier est alors en erreur. Le dossier est indiqué en instruction en cours et un symbole en forme de sablier apparaît.

Exemple 7 :

L'intégration a réussi. Le dossier 2201000002VEN00016 a été créé pour ce véhicule mais il manque des informations obligatoires issues de L'UTAC (autonomie et/ou règlement) permettant le calcul de l'aide. Le dossier reste à l'état initialisé. **Pour valider la demande de bonus, vous devez intervenir manuellement sur chacun des dossiers « état initialisé » individuels :**

Il faut cliquer sur le numéro de dossier afin d'aller renseigner les informations suivantes du véhicule propre :

- Autonomie
- Règlement

Exemple 8 :

L'intégration a réussi. Le dossier 2201000002VEN00019 a été créé pour ce véhicule et les données relatives à l'acquéreur sont les données renseignées dans le fichier des cartes grises.

Exemple 9 :

L'intégration a réussi. Le dossier 2201000002VEN00023 a été créé pour ce véhicule mais il manque des informations obligatoires issues de L'UTAC (le CNIT en base UTAC) permettant le calcul de l'aide. Le dossier reste à l'état initialisé.

Il est nécessaire de faire remonter cette anomalie à l'assistance utilisateur pour mise à jour du référentiel UTAC afin de permettre l'instruction du dossier.

Exemple 10 :

L'intégration a échoué car des données obligatoires relatives au véhicule propre ne sont pas trouvables dans le CNIT issu du SIV

11.4.3. Compte rendu d'intégration d'un dossier

Le compte rendu d'intégration peut se faire pour un véhicule.

Vous pouvez faire une recherche de véhicule en utilisant les critères suivants :

- Numéro d'immatriculation :

Une recherche sur un numéro d'immatriculation permet de consulter l'historique de l'EDI pour un véhicule.

Dans l'exemple ci-dessous, le véhicule n'a pas été correctement intégré via le premier fichier traité le 04/11 et a été intégré correctement avec un second fichier traité le 05/11 :

- Numéro de série :

Une recherche sur un numéro de série permet de consulter l'historique de l'EDI pour un véhicule.

En cas de difficultés pour l'utilisation de l'outil BonusEco, un numéro d'appel gratuit est mis à disposition des professionnels : 0 800 74 74 00.

12 Pré enregistrement aide leasing voiture électrique

12.1 Rechercher un pré enregistrement

12.1.1 Ecran de recherche

Ministère de la Transition énergétique

L'onglet « Recherche » permet de rechercher les pré-enregistrements enregistré par :

- N° de pré enregistrement : AAMMPLSXXXX
- Type de véhicule : Neuf, Occasion ou transformé
- Nom d'usage, Prénom, Localité
- Période de pré enregistrement

[1] Le bouton « Réinitialiser » permet de vider les champs de recherche.

[2] Le bouton « Rechercher » permet d'afficher le tableau des résultats de recherche.

12.1.2 Tableau des résultats de recherche

Ministère de la Transition énergétique

N° pré enregistrement	Type Vehicule	Nom / Prénom (bénéficiaire final)	Date
2311PLS00024	Neuf	leasing 2 elisa	27/11/23
2311PLS00025	Occasion ou Transformé	leasing 2 elisa	27/11/23

Le tableau des résultats de recherche se compose de :

- N° de pré enregistrement
- Type de véhicule concerné
- Nom d'usage/Prénom du bénéficiaire final
- Date : précise à quelle date le pré enregistrement a été enregistré

Le clic sur le numéro de pré enregistrement permet de consulter en détail les données enregistrées et le résultat du montant d'aide prévisionnel.

12.2 Création d'un pré enregistrement

12.2.1 Ecran de création

Ministère de la Transition énergétique

L'onglet « Création » permet de renseigner les données nécessaires au pré enregistrement afin d'obtenir un résultat de montant prévisionnel de l'aide.

Une fois les champs renseignés, cliquer sur « Calculer » pour obtenir le montant prévisionnel de l'aide leasing voiture électrique. En cas d'inéligibilité, un message explicatif s'affiche en haut de page.

Le bouton « Enregistrer » est présent à l'écran. Il permet d'enregistrer les données saisies, le résultat prévisionnel de l'aide et affecte un numéro de pré enregistrement.